

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> d'arrondissement s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 18h à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La convocation avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 16 octobre 2024. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 6 novembre 2024.

**Élu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement :** M. François VAUGLIN

**Maires adjoints :** Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

**Conseillers de Paris :** M. Patrick BLOCHE, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

**Conseillers d'arrondissement :** Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN

**Pouvoirs**

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- M. David BELLARD à Mme Joëlle MOREL

**Excusés**

- Mme Dominique KIELEMOËS
- Mme Delphine TERLIZZI
- M. Jean-François MARTINS
- Mme Emma RAFOWICZ
- M. Guillaume POTTOUX

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre CORSIA

**Ordre du jour de la séance :**

**I / Désignation du secrétariat de séance**

11202420 Désignation du secrétariat de séance

**II / Adoption de procès-verbal de séance**

11202421 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

**III / Adoption de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025**

11202422 Adoption de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025

**IV / Communications sur le Plan Climat, la transition écologique du bâti parisien, et la Stratégie de résilience de Paris**

2024 DTEC 1 Adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030

2024 DLH 233 Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)  
[PROJET SANS VOTE]

**V / Communication sur le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique**

2024 DU 142 Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

V11202430 Vœu n°1 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202431 Vœu n°2 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202432 Vœu n°3 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202433 Vœu n°4 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202434 Vœu n°5 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

**VI / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement**

2024 DLH 84 Subventions complémentaires (352.696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF)

2024 DLH 208 Réalisation au 200 bis boulevard Voltaire (11<sup>e</sup>) d'un projet de rénovation de 20 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par la RIVP - Subvention (315.122 euros)

2024 DLH 272 Réalisation au 31 rue Chanzy (11<sup>e</sup>) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP – Subvention (152.826 euros)

2024 DLH 324 Réalisation au 29 passage de Ménilmontant (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur par HENEO - Subvention (401.482 euros)

2024 DLH 170 Réalisation au 146-148 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par CDC Habitat Social - Subvention (493.298 euros)

2024 DLH 200 Réalisation au 5 bis rue du Dahomey (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la RIVP - Subvention (147.656 euros)

**2024 DLH 206** Réalisation au 121-125 avenue Ledru Rollin et 8-10 passage Bullourde (11e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par la RIVP - Subvention (814.625 euros)

**2024 DLH 323** Réalisation au 47 rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Batigère Habitat - Subvention (92.868 euros)

**2024 DLH 320** Réalisation au 9-11 rue de la Petite Pierre (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 47 logements sociaux (22 PLA-I, 19 PLUS et 6 PLS) par la RIVP - Subvention (5.975.062 euros)

**2024 DLH 333** Réalisation au 81 rue du Chemin Vert (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (12 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (969.150 €)

**2024 DLH 234** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1<sup>ère</sup> concession avec la SOREQA et signature d'un avenant n°18

**2024 DEVE 86** Appel à projets Paris Sème 3 – Subventions en investissement (174.264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole

**2024 DEVE 80** Subventions (146.482 euros) et conventions avec des structures œuvrant en faveur de la contribution citoyenne à la Ville Jardin dans le cadre de l'appel à projets "Jardin Partagé - Jardin Relai"

**2024 DSOL 54** Subventions (148.500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires

**2024 DSOL 101** Subvention (45.353 euros) et convention avec VYV 3 Ile-de-France pour la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD Bastille (11e)

**2024 DSOL 135** Subventions d'investissement (45.632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein de divers EHPAD parisiens

**2024 DSOL 151** Subventions (13.700 euros) à 4 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social

**2024 DSOL 152** Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux à l'association Handicap International pour l'organisation d'une Pyramide de chaussures à Paris 11e

**2024 DSOL 166** Subventions (47.850 euros) à 14 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

**2024 DSP 65** Subvention (7.500 euros) à l'association Santé Charonne (11e)

**2024 DSP 27** Dotations (4.271.297 euros) et avenants pour le financement des centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

**2024 DAE 155** Subventions (400.000 euros) et conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

**2024 DAE 22** Subventions (200.000 euros) et conventions avec 5 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et 3 réseaux de l'IAE

**2024 DAE 23** Subventions (858.000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

**2024 DAE 25** Appel à projets "TransitionEco IAE" - Conventions et subventions (530.500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

**2024 DAE 143** Activités commerciales durables sur le domaine public (Paris 11e) - Signature de conventions d'occupation du domaine public

**2024 DAE 178** Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024

**2024 DAE 312** Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

**2024 DAE 140** Conventions et subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

**2024 DAE 83** Subvention de fonctionnement (19.500 euros) à l'association Fontaine O Livres

**2024 DAE 87** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.450.000 euros) en faveur de l'économie circulaire

**2024 DDCT 171** Subventions (205.150 euros) à 42 associations pour le financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens

**2024 DDCT 172** Subventions (42.775 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

**2024 DDCT 190** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (9.280 euros) à 2 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires du 11<sup>e</sup> arrondissement

**2024 DDCT 186** Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145.000 euros) au titre de l'année 2025

**2024 DDCT 181** Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (91.900 euros) à 7 associations

**2024 DFPE 149** Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

**2024 DFPE 159** Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3.843.133 euros)

**2024 DFPE 153** Subventions (50.000 euros) à 3 associations et conventions annuelles pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité

**2024 DFPE 117** Subventions (173.600 euros) et conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et de collèges

**2024 DASCO 37** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49.992 euros), subventions d'équipement (25.731 euros) et subventions pour travaux (153.459 euros).

**2024 DASCO 139** Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94.905 euros)

**2024 DASCO 154** Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement – Attribution d'une subvention exceptionnelle (350.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**2024 DASCO 142** Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine pour les locaux du 109 avenue Parmentier (11<sup>e</sup>)

**2024 DASCO 58** Subventions (300.000 euros) et conventions avec 27 associations dans le cadre du projet "Education par le sport"

**2024 DJS 129** Appel à projets "Paris Sportives" - Subventions de fonctionnement (300.000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets

**2024 DJS 135** Subvention (25.000 euros) à l'association Paris Squash Project pour l'organisation du Paris Squash 2024 au Cirque d'Hiver Bouglione

**2024 DAC 179** Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

**2024 DAC 181** Subventions (180.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

**2024 DAC 188** Subventions de fonctionnement (13.000 euros) et convention avec 2 écoles de musique associatives

**2024 DAC 189** Subvention de fonctionnement (927.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)

**2024 DAC 390** Contribution (2.235.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e)

## **VII / Communication sur les vœux des Conseils de Quartier et du Conseil des Enfants du 11e**

### **VIII / Vœux du Conseil d'arrondissement**

**V11202435** Vœu relatif à la pose d'une plaque commémorative pour Geneviève Gazeau [Groupe Ecologiste 11e]

**V11202436** Vœu relatif à l'amélioration du fonctionnement des Conseils de quartier [Groupe Ecologiste 11e]

**V11202437** Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées [Groupe Ecologiste 11e]

**V11202439** Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées [groupe Paris 11 en Commun]

**V11202438** Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel [groupe Changer Paris]

### **IX / Question orale adressée au Maire du 11e arrondissement**

**Q11202406** Question orale relative aux accès du Jardin Truillot [groupe Changer Paris]

*À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement*

### **11202420 – Désignation du secrétariat de séance**

**M. le Maire :** « Je vous invite tous à rejoindre vos places. Merci pour votre présence à cette nouvelle séance du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement. À l'heure qu'il est, j'ai reçu le pouvoir d'Anne HIDALGO, Joëlle MOREL a reçu le pouvoir de David BELLIARD, et Bénédicte DAGEVILLE a le pouvoir d'Hélène BIDARD.

Je vous propose d'abord de désigner Jean-Pierre Corsia comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Il en est donc ainsi décidé. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202421 – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024**

**M. le Maire :** « Le procès-verbal de notre séance du 30 septembre a été distribué selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Je ne vois pas de demande de parole. Le procès-verbal est adopté. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202422 – Adoption de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025**

**M. le Maire :** « La présentation de l'état spécial pour notre arrondissement va être faite par Rosalie LAMIN. Nelly GARNIER s'est inscrite, C'est simplement pour dire que vous n'allez pas le voter, merci. Mme LAMIN est-ce nécessaire de présenter la délibération ? ».

**Mme LAMIN :** « Oui, car nous avons une augmentation. »

**M. le Maire :** « Présentez simplement l'augmentation. »

**Mme LAMIN :** « Merci M. le Maire. Chers collègues, chers concitoyens, la dotation d'animation locale revient au montant de 911.092 € au BP 2025, soit 65.283 € de plus qu'en 2024.

La dotation d'investissement, 375.890 €, est identique à celle de 2024, mais la dotation de gestion locale, soit 8.641.167 € au BP 2025 aura une augmentation de 200.800 €.

Voilà principalement ce qui est dû aux fluides et nouvelles jardinières que nous avons créées pendant les dernières années. Voilà tout ce que je souhaitais vous présenter. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, chère Mme LAMIN. Qui dit nouveaux équipements dit nouveaux moyens et c'est ce qu'adopte ce projet d'état spécial. Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « Pour dire que nous nous abstenons. »

**M. le Maire :** « Entendu. Pas d'autres demandes de parole ? Je vous propose de passer un vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Il est adopté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### Communications sur le Plan Climat, la transition écologique du bâti parisien, et la Stratégie de résilience de Paris

**M. le Maire :** « Nous avons un gros morceau qui arrive. Je propose que ce Conseil soit ouvert par plusieurs communications sur des plans de programmes qui sont très importants, à commencer par la nouvelle version du Plan Climat de la Ville de Paris, Chloé SAGASPE va le présenter. Étant donné que le prochain Conseil de Paris va débattre d'autres plans de programmes en lien avec ce Plan Climat, nous vous proposons une discussion d'ensemble sur la politique de la Ville sur le Plan Climat, bien évidemment, pour 2024-2030, sur la transition écologique du bâti parisien, les logements et les équipements publics en particulier, et enfin le prochain Conseil de Paris va débattre aussi de la résilience qui est évidemment un sujet en lien aussi avec la crise climatique.

Je vais d'abord demander à Chloé SAGASPE de présenter le Plan Climat, à Adrien TIBERTI ensuite de présenter la transition écologique du bâti parisien et ensuite à Jean-Pierre CORSIA la communication de la stratégie de résilience de Paris. Nous aurons ensuite un débat groupé sur l'ensemble pour pouvoir avoir cette vision globale, sachant que le seul document sur lequel nous avons à voter est le Plan Climat. Sans plus de propos introductifs, je vais donner la parole à Chloé SAGASPE pour la présentation de ce document essentiel. »

**Mme SAGASPE :** « Merci, M. le Maire. Mes chers collègues.

Vous le savez, ce n'est pas la première fois que nous abordons le sujet du Plan Climat, puisque j'ai eu l'occasion de vous le présenter aux différentes étapes, tant dans la phase de consultation qu'à l'adoption aux précédents conseils. Nous arrivons maintenant à la version finale et nous sommes très fiers, aujourd'hui, de vous présenter l'ambition de ce plan et notamment le volet local de

notre Arrondissement, puisque nous sommes au Conseil d'arrondissement du 11<sup>e</sup> et je pense – nous aurons les débats la semaine prochaine en Conseil de Paris – que l'essentiel est de se focaliser sur les mesures qui nous concernent directement et qui concernent les habitantes et habitants du 11<sup>e</sup>.

Comme propos introductif, je vais revenir sur l'ouverture de la COP29 en Azerbaïdjan. Comment ne pas l'évoquer lorsque cet événement est organisé dans un État pétrogazier où les droits humains sont bafoués, ou encore quand nous venons d'avoir la triste réélection d'un climatocéptique à la tête de la première puissance mondiale, qui est certainement la pire nouvelle climatique de l'année, mes chers collègues, ou encore, malheureusement, quand le gouvernement sacrifie une fois de plus la transition énergétique sur l'autel de la dette dans ce nouveau projet de loi de finances ?

Je vous dirais, mes chers collègues, que la tentation serait très grande de baisser les bras, mais l'heure n'est certainement pas à la résignation, ni à l'abdication ou encore moins à celle de la politique des petits pas qui est menée malheureusement par ce gouvernement, mais bel et bien à l'action.

J'ai pour habitude de dire : cela devrait être une évidence pour tout le monde, mais malheureusement, cela ne l'est pas, nous ne négocions pas avec le climat.

Vous le savez, vous lisez la presse comme moi, l'année 2024 est considérée comme la plus chaude jamais enregistrée. Nous avons déjà dépassé, à Paris, le seuil fatidique des 2°C. Alors que s'enchaînent les catastrophes naturelles un peu partout, notre nouveau Premier ministre a annoncé cinq grands chantiers prioritaires et tenez-vous bien, le climat n'y figure pas alors que cela devrait être le chantier prioritaire que nous devons mener.

Que les choses soient claires, mais cela va mieux en le disant, nous ne nous adapterons pas dans un monde à +3°C. C'est bel et bien deux visions du monde qui s'affrontent ici. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en Conseil de Paris, celle, d'un côté, des défenseurs d'un Ancien Monde qui serait biberonné aux énergies fossiles et de l'autre, les bâtisseurs d'un monde d'après, qui serait décarboné et qui ferait de la lutte contre les inégalités sociales la boussole de notre action. Je vous laisse deviner aisément de quel côté nous nous situons, nous à Paris, et nous, les écologistes. Car, effectivement, l'arbre de la communication gouvernementale ne saurait cacher la forêt des renoncements de ce gouvernement en matière d'action ou plutôt d'inaction climatique.

Comme en témoigne – je pense que c'est important de le rappeler pour les personnes qui nous écoutent ici – la baisse du Fonds vert dans le budget de l'État alors que les Collectivités sont en première ligne pour faire face au changement climatique. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons lancé – avec plus de 600 élus locaux de tous horizons dans la France métropolitaine, mais aussi d'outre-mer – un appel à l'initiative d'Oxfam pour demander des moyens concrets à l'État pour pouvoir agir et adapter nos territoires. Nous nous sommes élevés d'une seule et même voix contre la coupe budgétaire du Fonds vert qui va directement impacter nos Collectivités et nous savons qu'à Paris les sommes que nous devons mettre sur la table pour pouvoir agir et agir vite sont colossales.

Vous le savez, le Plan Climat est révisé tous les six ans. C'est une obligation légale. Je ne reviendrai pas sur les procédures. Nous nous sommes focalisés sur trois axes structurants : faire plus vite, plus juste et plus local.

Je l'ai déjà dit, l'accélération et la mobilisation sont des axes essentiels. C'est un plan de rupture, c'est un plan résolument écologiste, qui traduit notre volonté à la fois de rafraîchir la ville, de

végétaliser, de protéger les populations les plus vulnérables qui sont les premières touchées par le dérèglement climatique et notre volonté de passer à ce que nous appelons une « ville radiateur » à une « ville oasis », j'y reviendrai.

Je vais vous citer quelques mesures emblématiques au niveau parisien, mais j'ai déjà eu l'occasion de revenir sur les principales mesures. Je vais me consacrer ensuite sur les mesures locales, puisque c'est tout l'enjeu aujourd'hui. Il y a des mesures d'ailleurs qui sont reprises dans le Plan Résilience que Jean-Pierre CORSIA vous présentera ensuite, je pense en particulier au plan Grand Chaud qui est une mesure très importante qui permettra de mettre à l'abri les personnes qui vivent à la rue en cas de canicule extrême, puisque vous savez que nous mourons autant de la chaleur que du froid et ce sont souvent les personnes à la rue et les personnes les plus vulnérables qui sont les plus touchées par le dérèglement climatique et nous allons également renforcer le Plan canicule pour tous les Parisiennes et Parisiens.

Ensuite, le « zéro reste à charge » qui fait écho à ce que va présenter mon collègue Adrien TIBERTI pour aider les propriétaires très modestes à pouvoir isoler leurs logements, puisque, nous le savons, ce sont souvent les publics précaires qui sont touchés, qui n'ont pas les moyens de se chauffer et nous avons souhaité mettre l'accent là-dessus dans ce plan.

Nous avons également augmenté les moyens dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire et énergétique, mais nous avons aussi tout un volet « alimentation de qualité renforcée » que nous avons déjà eu l'occasion de présenter au précédent Conseil d'arrondissement, donc je ne reviendrais pas dessus et nous avons une grande nouveauté – Jérôme MEYER n'est pas là, c'est dommage – le grand plan de rénovation de toutes nos écoles et nos crèches d'ici 2050 pour protéger les enfants de la chaleur, puisque nous savons que ce sont aussi des publics qui sont très touchés. Nous avons observé des températures pouvant aller jusqu'à 45°C dans des classes, ce qui est énorme. D'ailleurs, nous avons besoin des moyens de l'État et nous avons voté au précédent budget à l'initiative des écologistes une première tranche de 100 millions d'euros. Vous imaginez que c'est conséquent. Nous mettons les moyens, nous Collectivités, quand l'État ne le fait pas.

Enfin, le Plan Volets qui est très important puisque cela permet de s'isoler en cas de forte chaleur et de se protéger et nous allons mettre la priorité sur les équipements municipaux et les logements sociaux qui sont situés en quartiers populaires.

Je le disais, ce plan, c'est la première fois qu'il comporte des volets locaux, donc 17 volets locaux qui ont été élaborés par les Mairies d'arrondissement à la suite d'une concertation qui a été menée.

Je ne reviendrai pas sur les autres grandes mesures, mais comme j'ai la conviction profonde que la transition se mène à l'échelle de chaque quartier, de chaque territoire, au plus près des territoires, j'ai mené, l'année dernière, une longue phase de concertation de trois mois où j'ai organisé pas mal d'ateliers de sensibilisation, des conférences sur les canicules, des ateliers sur la cuisine végétarienne, des balades pour découvrir les lieux de fraîcheur dans l'arrondissement. À la suite de cela, nous avons dégagé les priorités locales pour le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Concrètement, quelles actions allons-nous mettre en place, puisque c'est l'intérêt ? D'abord, sur l'alimentation durable, nous l'avons déjà évoquée, la création d'une halle alimentaire durable et solidaire qui est si chère à nos camarades communistes, rue de l'Orillon, dans un ancien local de Paris Habitat qui est situé en plein quartier populaire et quartier Politique de la Ville qui va favoriser un accès à toutes et à tous à des produits issus de l'agriculture biologique et locale, et ce à des tarifs très accessibles. En parallèle, nous allons poursuivre le travail de végétalisation de nos

assiettes, notamment en promouvant l'alternative végétarienne quotidienne dans les cantines et en augmentant le nombre de repas non carnés.

Enfin, sur la question de l'adaptation et des rafraîchissements qui est au cœur de notre action. Il y a le déploiement de Cours Oasis. Vous savez, nous en avons déjà 14 dans l'arrondissement, ce qui est conséquent. Nous allons installer de nouvelles solutions d'ombrage et d'ombrière dans l'arrondissement dans le cadre de « Paris s'adapte » qui est un plan complémentaire au Plan Climat. C'est dans ce cadre qu'il y a déjà eu des travaux qui ont commencé, qui ont été réalisés cet été dans les écoles. Je pense en particulier à la cour oasis à l'école Belleville-Présentation, ou encore à l'école Godefroy Cavaignac où nous avons posé un auvent pour améliorer l'existant.

Il y a de nouvelles écoles et crèches qui vont bien sûr bénéficier de ces travaux d'ici à 2026 pour créer des îlots de fraîcheur et j'espère que nous aurons la première école oasis dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

En parallèle, nous installons, pour rafraîchir l'espace public, des brumisateurs, des fontaines à eau que nous déployons un petit peu partout dans l'arrondissement. Au total, ce sont 57 fontaines tous types confondus installés dans notre arrondissement, dont neuf brumisantes dans l'espace public et nous avons installé des fontaines depuis le début de l'année, je pense notamment au boulevard de Belleville, à la rue Jean-Pierre Timbaud ou encore place Ternaux-Jacquard.

Bien sûr, il y a également la rénovation du bâti. Je laisserai mon collègue Adrien TIBERTI revenir dessus après, mais nous sensibilisons les copropriétaires pour rénover les bâtiments privés, puisque le parc privé, malheureusement, reste encore insuffisamment rénové et c'est là où le bât blesse. Nous travaillons étroitement avec l'Agence Parisienne du Climat et les rencontres que nous avons organisées sur la question énergétique ont connu un fort succès dans le 11<sup>e</sup>, nous pouvons nous en réjouir.

Enfin, je terminerai là-dessus : la végétalisation, les mobilités douces et les déchets. Dans le 11<sup>e</sup>, nous avons fait de la végétalisation et la débitumisation, c'est le cas un peu partout à Paris, un des axes majeurs. Nous voulons favoriser les mobilités douces, je tiens à souligner et saluer le travail de Luc LEBON et de David BELLARD pour augmenter le nombre de pistes cyclables un peu partout dans Paris et dans nos arrondissements, mais aussi les rues aux enfants et les rues piétonnes et puis mettre enfin l'accent sur la collecte et le tri des déchets, en continuant à améliorer et à multiplier les points de collecte, notamment les stations 'Trilib' qui sont désormais plus d'une quarantaine dans l'arrondissement et le déploiement de deux territoires zéro déchet, à Fontaine-au-Roi et à Popincourt et je tiens à saluer le travail mené par mon collègue Alexandre VISCONTINI sur ce sujet.

Vous le constatez – j'en terminerais par-là, puisque je suis bien trop longue et nous n'allons pas vous endormir en ce début de Conseil d'arrondissement – mais c'est un sujet essentiel et qui me tient particulièrement à cœur en tant qu'écologiste, mais qui doit nous tenir toutes et tous à cœur.

Vous le voyez, ce Plan Climat est vaste, il est à 360 degrés et embrasse l'ensemble des politiques publiques, il est très transversal. En six ans, nous n'aurons pas de solutions miracles pour réussir à tout faire trop vite et dès maintenant. Mais, en tout cas, nous nous attaquons au cœur du problème et nous avons déjà commencé à le faire. Vous pouvez compter sur ma détermination, la détermination de notre majorité, pour mener à bien les chantiers que nous avons déjà commencé à mener pour faire de Paris un territoire plus résilient et, surtout, préserver l'habitabilité de Paris et protéger les habitantes et habitants de notre arrondissement en commençant par les plus vulnérables. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette présentation à la fois dynamique et compréhensible. C'est un plan très complexe et très riche et, en quelques mots, vous avez réussi à en faire saisir la substantifique moelle sur ses différents volets que ce soient les transports, tout ce qui est déplacement, tout ce qui est habitation, bâtiment et alimentation bien évidemment sans oublier le contexte national et international dans lequel nous sommes qui peut être un facteur d'accélération ou, au contraire, un frein. En l'occurrence, il va falloir redoubler de volonté pour arriver à nos objectifs.

Comme annoncé, je propose de passer la parole à Adrien TIBERTI pour un *focus* sur le bâtiment. »

**M. TIBERTI :** « Merci, M. le maire. Merci à ma collègue qui a pris la parole juste avant. Je vais essayer de ne pas la répéter, d'apporter quelques éléments un peu plus précis.

Quand nous parlons des bâtiments pour Paris, il s'agit d'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. Effectivement, dans notre ville, il n'y a pas d'industrie massive. Les transports individuels et notamment les transports motorisés régressent grâce à d'autres aspects de notre politique et il reste comme un producteur important de gaz à effet de serre : le bâtiment. De quoi nous parlons ? Nous parlons des logements publics, des logements privés et des bâtiments municipaux.

Je vais essayer de dire quelques mots sur ces trois aspects : à l'heure où je vous parle, vous le savez, il y a 270.000 logements publics dans la capitale, de logements sociaux, et d'ores et déjà, 70.000 d'entre eux sont engagés, voire achevé leur transition écologique, c'est-à-dire leur rénovation thermique. Nous en rajoutons 5.000 par an et je ne rentre pas dans les exemples, car nous les vivons et peut-être que nous les vivrons un peu plus tard dans le Conseil d'arrondissement et nous les vivons tout au long de l'année dans les projets de rénovation que nous votons adresse par adresse.

Un petit mot de politique pour vous dire que l'État n'intervient que dans 2,5 % des sommes engagées pour la rénovation énergétique du parc social de la Ville. Cela traduit le manque d'investissement de ce dernier sur ce sujet comme sur plein d'autres.

Pour vous dire aussi que l'Atelier Parisien d'URbanisme (APUR) a publié une étude où il peut confirmer la réalité de l'intérêt de la politique que nous menons pour la rénovation thermique des logements. Son étude a permis de prouver que, après travaux, la baisse réelle constatée des consommations thermiques est de l'ordre de 28 % en moyenne sur les opérations. Cette étude est fondée sur le constat des consommations réelles avant travaux et sur le constat des consommations réelles après travaux, c'est possible et cela l'est de plus en plus avec le déploiement des compteurs numériques, que ce soit ceux de l'électricité ou du gaz, qui permettent d'avoir la vérité des prix.

Avant travaux, après travaux, nous avons une baisse réelle des consommations d'énergie de 28 % sur le parc rénové et c'est très important.

Pour ce qui est du secteur privé, là aussi, je vais faire référence à des choses dont nous avons déjà parlé ici : le plan « Éco-rénovons Paris ». Pour vous dire que là, essentiellement, la Ville intervient comme guichet pour le compte de l'État. Ce sont des financements d'État dans une majeure partie, pas seulement évidemment, mais que l'État est incapable puisqu'il n'a plus de service public décentralisé local, il est incapable de mettre en œuvre, la Ville fait tout le travail. En réalité, elle met en place un service public, c'est l'Agence Parisienne du Climat, avec des agents formés et

spécialisés qui vont aider les copropriétés à monter des projets de rénovation et à récupérer les subventions d'État. Un petit mot là-dessus.

Cette politique a nécessité la mise en place d'un véritable service public supplémentaire, l'Agence Parisienne du Climat, animé par un certain nombre d'agents, et tout cela pour dire qu'il n'y a pas de politique publique sans agents publics, cela n'existe pas. Quand l'État met des sommes importantes sur la table et que derrière il n'y a personne pour animer ces budgets, c'est-à-dire pour permettre leurs dépenses effectives et leurs dépenses au bon endroit, en l'occurrence là, il s'agit de la rénovation thermique des logements privés, cela ne marche pas. L'État intervient comme producteur de normes. Donc, il va interdire à terme la location des passoires thermiques, ce qui va sortir énormément de logements du parc locatif à disposition des habitants. Mais si la Ville ne met pas les moyens, en l'occurrence les moyens humains, pour accompagner les copropriétés à rénover les logements et à réintégrer des logements dans le marché locatif, il ne se passe rien. Le système est encore plus bloqué.

Je dis cela pour tous ceux qui disent en permanence qu'il y a trop d'agents dans le service public. En tout cas, là, il y en a plus qu'avant, pour une politique nécessaire et qui porte ses fruits.

Enfin, sur la rénovation des bâtiments publics. Vous le savez, la Ville de Paris est le premier propriétaire foncier de cette ville et elle utilise énormément de bâtiments pour le service public au quotidien. Là, nous décidons de continuer, Mme SAGASPE l'a dit, la rénovation thermique de nos bâtiments. Nous parlons de neuf collèges supplémentaires, de six piscines supplémentaires, de sommes plus importantes allouées pour la rénovation des écoles maternelles et élémentaires, pour la rénovation des crèches.

Tout cela est très important, tout cela va se poursuivre, mais là, je reviens sur ce que Mme SAGASPE a dit, c'est-à-dire le souci d'avoir une approche de plus en plus globale, non seulement la rénovation thermique du bâti, mais aussi la création de cours oasis pour intervenir sur la température globale des sites.

Je voudrais intervenir aussi sur le fait que toutes ces politiques sont pensées et réfléchies pour diminuer leur impact sur l'environnement. Je vais vous donner un exemple. La Ville de Paris et ses principaux bailleurs – Paris Habitat, RIVP et Elogie Siemp – qui ont développé un partenariat très important avec Saint-Gobain, l'entreprise qui fabrique des fenêtres.

Vous savez que dans la rénovation interne et thermique du bâti, une des voies de la rénovation énergétique du bâti est de changer les fenêtres, tout cela produit énormément de déchets et travailler avec Saint-Gobain permet de transformer ces déchets en futures fenêtres par le réemploi. Il y a aujourd'hui une filière de réemploi des fenêtres qui sont changées dans Paris et qui sont récupérées par Saint-Gobain et réutilisées, et notamment la partie la plus facile à réutiliser qui est le verre, mais qui ne l'était pas jusqu'à présent, car le verre plat, le verre des fenêtres n'est pas les bouteilles qui sont réutilisées, etc. Le verre est réutilisable à l'infini et permettre la réutilisation du verre des fenêtres changées, c'est diminuer l'impact carbone, l'émission de gaz à effet de serre au moment même des travaux de rénovation.

Cet exemple pour vous dire que nous menons une politique qui est pensée globalement que nous la menons envers et contre tout, y compris quand nous apprenons que l'État, que le gouvernement, aux abois financièrement après avoir fait des centaines de milliards de cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises dans ce pays, a décidé unilatéralement – pour l'instant, nous ne savons pas ce que cela va donner au final – de diviser par deux les fonds pour la rénovation énergétique du bâti. Évidemment, c'est un très mauvais signal, car l'urgence est là,

l'urgence pour diminuer nos consommations de gaz à effet de serre, pour diminuer les factures d'énergie des habitants et pour rendre la ville plus résiliente face au dérèglement climatique et à cet aspect particulier du dérèglement climatique qui est la multiplication des canicules en ville.

Beaucoup de chantiers donc, cette présentation a pour but de donner un peu de sens à tout ce que nous pouvons voter par petits bouts au fur et à mesure des délibérations précises. Elle est là pour permettre évidemment à chacun et à chacune de constater que nous avons un tout petit peu de suite dans les idées. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est effectivement nécessaire la suite dans les idées sur ces sujets, comme sur le Plan Climat étant donné que nous sommes sur des politiques de temps long, voire très long, et qui ne peuvent pas s'accommoder de « *stop and go* », comme il est dit, qui viennent changer les objectifs.

En tout cas, depuis le premier Plan Climat qui date de 2007 à Paris, c'est le même cap qui a été réaffirmé, maintenu et qu'il l'est à nouveau cette fois-ci.

Dans la logique que j'annonçais tout à l'heure, une troisième communication, cette fois-ci sur la résilience, puisque nous savons très bien et comme Chloé SAGASPE l'a évoqué au moment où la nouvelle COP s'ouvre, que la planète est désormais sur une trajectoire de +3,1°C, ce qui va induire des conséquences majeures en termes de phénomènes climatiques et nécessite de nous adapter, nous organiser pour que notre ville soit plus résiliente et c'est cette stratégie que Jean-Pierre CORSIA va nous présenter. »

**M. CORSIA :** « Merci, M. le Maire. La notion de résilience a déjà été en partie abordée par mes deux collègues. Donc, je vais continuer en essayant de vous présenter assez rapidement la stratégie de résilience de la Ville de Paris.

La Ville de Paris a été pionnière, comme d'habitude bien sûr, en prenant en compte, dès 2014, le sujet de la résilience urbaine. Elle faisait alors le constat d'une multiplication des crises, mais aussi du besoin d'y apporter des réponses à la hauteur des défis écologiques, économiques et sociaux du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle a été ainsi la première ville française, et une des premières dans le monde, à se doter d'une stratégie de résilience dans l'objectif d'améliorer durablement la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

L'élaboration de cette stratégie visait à anticiper les possibles chocs et crises à venir, à adapter le fonctionnement et les infrastructures de la Ville aux enjeux de résilience et à inventer des solutions faisant le pari de la solidarité et de la mobilisation des acteurs locaux.

Adopté en septembre 2017, pour une période de cinq ans par le Conseil de Paris, la stratégie de résilience se compose d'un diagnostic des enjeux auxquels la capitale est confrontée et d'un plan d'action. Elle est le fruit d'un travail collectif de deux ans ayant impliqué toutes les directions de la Ville et plus de 800 partenaires.

Au cours des cinq dernières années, l'ampleur et la multiplicité des crises que nous avons traversées, par exemple l'incendie de Notre-Dame, la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine, les canicules, les inondations, les mouvements sociaux ont été tels qu'une refonte de la stratégie de résilience de Paris a été nécessaire.

La nouvelle stratégie de résilience a vocation à s'inscrire dans la continuité de la précédente, mais aussi à en tirer des leçons pour en rehausser le niveau d'ambition et initier de nouvelles actions.

Dans la perspective de cette refonte, la Ville de Paris a réalisé un bilan de la mise en œuvre des 35 actions de la Stratégie de résilience 2017, le chemin parcouru est considérable. Le lancement de la refonte de la Stratégie de résilience a été organisé à l'Hôtel de Ville le 19 octobre 2022. Près de 300 participants d'horizons variés ont participé à cette journée, avec plusieurs ateliers de travail. Cette nouvelle stratégie de résilience doit permettre de mieux anticiper, se préparer, se transformer et rebondir face aux crises. Elle projette également de sortir collectivement renforcée des crises.

Les principaux objectifs de cette stratégie :

- D'abord, éclairer l'action publique en prenant en compte les leçons tirées des crises actuelles.
- Ensuite, mieux intégrer les interdépendances entre les crises et les enjeux. C'est le cas des dispositifs qui répondent à plusieurs champs de l'action publique et produisent des « co-bénéfices » : illustration avec les cours oasis dont nous avons déjà parlé, qui permettent à la fois l'adaptation au changement climatique, mais favorisent également le lien social et les espaces non genrés, des aménagements adaptés aux besoins diversifiés des enfants, une ouverture en dehors des horaires scolaires. Le 11<sup>e</sup> arrondissement compte aujourd'hui 14 cours oasis.
- Ensuite, encourager l'innovation publique par la prospective, la création et la mise en récit du territoire, en associant les Parisiens et les Parisiennes avec des expériences concrètes comme par exemple l'exercice de simulation « Paris 50°C ».
- Accélérer le changement grâce à un plan d'action à fort impact construit en complémentarité et en cohérence entre les plans existants ou en cours de révision : PLU bioclimatique, Plan Climat, Plan Biodiversité, Plan Alimentation Durable, Plan Pluie, Plan de Santé environnementale.
- Enfin, renouveler et ouvrir la gouvernance, renforcer le suivi scientifique, la participation citoyenne au processus, l'implication des acteurs et des coopérations aux différentes échelles territoriales, avec les Mairies d'arrondissement, les territoires voisins et métropolitains.

Puisque les Arrondissements constituent une échelle de proximité, des réunions publiques ont été organisées entre avril et septembre 2023 dans le cadre de la refonte de la Stratégie de résilience de Paris.

Ouvertes à toutes et à tous, elles avaient vocation à faire connaître les objectifs de la refonte de la Stratégie de résilience et à permettre aux Parisiennes et Parisiens d'exprimer leurs idées. Elles se sont déroulées en deux temps :

- une présentation de la refonte de la Stratégie de résilience de Paris ;
- un atelier en intelligence collective afin de faire émerger des idées d'actions à inscrire dans la nouvelle stratégie.

Chaque atelier portait sur l'une des thématiques suivantes :

- les solidarités de proximité : mettre en place un maillage de relais humains dans les quartiers ;
- la culture du risque, avec la conception d'un kit de secours pour les Parisiens et les Parisiennes ;

- la santé mentale : répondre aux enjeux d'éco-anxiété ;
- l'érosion de la biodiversité : comprendre les enjeux et se projeter dans des futurs résilients.

La Mairie du 11<sup>e</sup> a organisé, le 9 mai 2023, un atelier sur les thèmes des solidarités de proximité. Nous avons été le premier Arrondissement à organiser cette réunion. L'atelier a été animé par un cabinet de conseil retenu par la Ville et a réuni environ 80 personnes en salle des fêtes. À l'issue de la réunion, des propositions formulées par les participants ont été reprises et soumises au vote sur la plateforme « Décider.Paris ». Les participants ont proposé des actions concrètes au niveau de la Ville, de l'Arrondissement, du quartier, de la rue et même de l'immeuble. Ils ont notamment évoqué :

- la création d'un kit de survie ;
- l'hébergement des personnes évacuées de leur logement en cas de crise ;
- la tenue des permanences au niveau des microquartiers.

Ces initiatives placent la convivialité au centre pour :

- permettre l'entraide et la lutte contre l'isolement au niveau local ;
- mobiliser des acteurs clés, des habitants moteurs et des facilitateurs ;
- organiser des moments et des actes festifs créateurs de liens et de sens qui placent au centre le « faire ensemble », par exemple – vous en avez entendu certainement parler – des apéros citoyens organisés chaque mois par les Conseils de quartier.

Suite à cet atelier, un groupe de travail s'est constitué pour poursuivre la réflexion et proposer des initiatives au niveau de l'Arrondissement. Par ailleurs, la programmation de la semaine de la démocratie locale intègre chaque année la thématique résilience avec des films et des conférences-débats.

Également, une formation aux « gestes qui sauvent » a été proposée aux habitants du 11<sup>e</sup> par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, 127 personnes ont été formées aux dernières séances d'octobre.

Dans le cadre de la refonte de la stratégie de résilience, la Ville de Paris a sollicité l'avis des Parisiens et des Parisiennes sur les actions à mener pour renforcer la résilience du territoire parisien. Dans la continuité des ateliers thématiques qui ont été l'occasion de faire émerger de nombreuses pistes d'action, une consultation numérique a été ouverte du 27 novembre au 20 janvier 2024 sur la plateforme numérique « Décider.Paris » :

- 470 Parisiennes et Parisiens ont donné leur avis sur la vingtaine de pistes d'action qui leur étaient soumises ;
- 2.325 observations et idées d'action en matière de résilience urbaine ont été recueillies grâce à cette consultation.

Ces suggestions sont étudiées par la Ville de Paris afin d'enrichir sa nouvelle stratégie de résilience, présentée au prochain Conseil de Paris.

Le 13 octobre 2023, Journée nationale de la résilience, la Ville a organisé un exercice de crise intitulé « Paris à 50°C ». Cet exercice s'est appuyé sur un scénario de canicule d'une longueur et d'une intensité inédite, avec un dôme de chaleur à 50°C. Nous y arriverons bientôt, n'est-ce pas ? Une simulation *in situ* a été organisée dans deux quartiers parisiens : dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, place de Rungis, et dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, quartier Danube. Il s'agissait d'un jeu de rôle en conditions quasi réelles, avec des résidents des EHPAD, des classes d'écoles élémentaires et de collèges, des acteurs comme les associations de protection civile, les opérateurs de réseaux, la Préfecture de police ou la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Dans un second temps, le 17 octobre, un exercice de crise sur table s'est tenu dans la salle de crise de la Ville de Paris. Il a permis de tester la capacité de la Ville et de ses partenaires à faire face à un dôme de chaleur à l'échelle du territoire parisien et à déployer des dispositifs adéquats. Le retour d'expérience de cet exercice a permis d'inscrire de nouvelles actions dans la Stratégie de résilience de Paris pour mieux faire face aux vagues de chaleur à l'avenir.

Le processus de refonte a été ouvert, participatif et collaboratif. Il a mobilisé des méthodes d'intelligence collective (organisation d'ateliers, démarches de *design*) ainsi que les outils de la résilience urbaine proposée par le Réseau international des villes résilientes.

Son objectif réside aussi dans la construction d'un récit commun. Il faut faire appel aux imaginaires. Pour cela, la démarche prospective créative « Vers Paris 2050, affronter ensemble les défis de notre siècle » a permis de collecter auprès des Parisiens différentes visions du futur de la capitale à travers quatre dispositifs :

- un concours d'étudiant ;
- un appel à projets artistiques ;
- des ateliers écriture et de cycles d'ateliers pédagogiques dans les écoles.

L'ensemble de ces productions a été présenté dans une exposition au Pavillon de l'Arsenal du 6 février au 17 mars 2024.

Les 6 et 7 octobre 2024, une trentaine de jeunes de 18 à 25 ans ont été invités à constituer des équipes pour imaginer, en 24 heures, une solution concrète à l'un des quatre scénarios de crise envisagés :

- Paris face à une rupture des approvisionnements alimentaires ;
- Paris face à un épisode de sécheresse sévère ;
- Paris face à une coupure électrique de longue durée ;
- Paris face à un épisode caniculaire intense.

L'événement s'est tenu à l'Académie du climat et a été animé par le CAUE de Paris. Les équipes pluridisciplinaires ont présenté leur solution devant un collège d'élus de Paris et d'experts. Leurs propositions sont étudiées dans le cadre de la refonte de la Stratégie de résilience de la Ville afin d'alimenter la future stratégie.

En résumé, nous avons une démarche de co-élaboration de la stratégie de novembre 2022 à début 2024 à travers des ateliers thématiques en associant les Mairies d'arrondissement et ensuite une construction de la nouvelle stratégie au premier semestre 2023, avec une priorisation des propositions d'actions issues de la phase précédente sur la base de 14 thématiques prioritaires et enfin, une présentation au Conseil de Paris en novembre 2024. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour cette présentation. Elle est aussi très claire et exhaustive.

Chers collègues, je vous propose de passer au débat. Alexandre VISCONTINI s'est inscrit. »

**M. VISCONTINI :** « Après Chloé SAGASPE qui a présenté les orientations et actions du Plan Climat au niveau parisien, je voudrais faire un *focus* sur les actions engagées dans l'arrondissement qui contribuent justement au déploiement du Plan Climat.

Il y a plusieurs axes que je ne vais pas aborder, notamment le développement des mobilités douces. Nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque nous avons déposé un vœu relatif à la lutte

contre les violences motorisées. Il y a un autre axe sur la promotion de l'alimentation durable et là aussi, nous y reviendrons plus tard, à l'occasion d'une délibération relative au financement de la halle alimentaire et puis un troisième axe sur la rénovation thermique des logements, mais qui a été abordé par Adrien TIBERTI.

Je voudrais insister sur quelques actions que la Mairie du 11<sup>e</sup> a mené localement pour produire et consommer autrement, qui participe à la préservation des ressources de la planète et au renforcement de la solidarité de proximité. Il se trouve que, pour atteindre ses objectifs, c'est le plus souvent des acteurs de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui agissent dans notre arrondissement. Il se trouve que, au mois de novembre, nous célébrons le mois de l'ESS. Je vous invite à vous rendre sur la plateforme « mois-ess.org » pour découvrir tout le programme.

Avec ces structures de l'ESS de l'arrondissement, que je vais citer une à une, à la Mairie, nous menons des actions à la fois en direction des habitants, des scolaires et des entreprises. Des actions en direction des habitants, tout d'abord, pour réemployer et prolonger la durée de vie des objets et ainsi éviter leur obsolescence programmée. Ce sont des actions que nous avons pu valoriser à l'occasion des dernières Journées nationales de la réparation en octobre. Au-delà des ressourceries que nous connaissons bien dans l'arrondissement, je voudrais citer les trois *Repair* café mensuel de l'arrondissement qui sont organisés par Le Picoulet, le *Repair* Café Paris et La Petite Rockette. Je dois également citer la bricothèque animée par la Régie de Quartier rue de la Fontaine-au-Roi, dans le cadre du « territoire zéro-déchet » de Belleville. Je voudrais citer les collectes et gratuiteries en pied d'immeuble qui sont organisées deux fois par an dans le Quartier de la Politique de la Ville à Belleville par la Régie de Quartier, La Petite Rockette, la Cyclette et d'autres associations locales en lien avec des bailleurs sociaux.

Mais en direction des habitants – Mme SAGASPE l'a rappelé tout à l'heure – nous menons des actions pour les inciter à mieux trier et en particulier à mieux trier les déchets alimentaires. Nous avons déployé ainsi, en mars dernier, 43 bornes de déchets alimentaires dans les Trilib' de l'arrondissement qui ont permis de collecter plus de 30 tonnes sur les deux premiers mois de mise en service, 30 tonnes de déchets alimentaires qui sont partis en méthanisation pour produire du biogaz et ainsi faire rouler les engins de la Ville.

Nous collectons également, depuis le début de l'année, les écoles, les collèges, les crèches, qui ont été toutes équipées de tables de tri, ce qui correspond à plus de 40 tonnes sur les six premiers mois 2024 et puis, enfin, nous animons un réseau « compost 11 » comprenant 78 sites de compostage, dont 12 composteurs de quartier, le plus gros à Paris étant celui de la TEP Ménilmontant et 48 en pied d'immeuble, qui créent du lien social en plus de récupérer les déchets alimentaires.

Je voudrais faire noter que pour nourrir les sols des 30 ha de végétalisation que nous souhaitons créer pour le « Paris à 50°C », il va en falloir du compost.

Nous menons des actions en direction du public scolaire. Depuis 2021, nous avons mobilisé les collèges de l'arrondissement pour les engager à mener des actions en faveur du climat et de la réduction des déchets. L'année dernière, accompagnés de l'association Crok Ciné, quatre collèges ont participé au Prix de l'action des éco-délégués du ministère de l'Éducation nationale, les collèges Alain Fournier, Anne Frank, Aubrac et Beaumarchais auxquels vient se joindre cette année, certainement, le collège Pilâtre de Rozier, qui est par ailleurs un site lauréat de « Parisculteurs, » avec une ferme aromatique sur son toit géré par hydropousse.

Les actions en direction des écoles et centres de loisirs sont aussi accompagnées dans leur projet grâce à la mise à disposition d'un catalogue Action Climat que nous avons créé l'année dernière et qui recense les partenariats possibles avec l'Académie du Climat, mais aussi avec d'autres partenaires de l'arrondissement et une rencontre est programmée dans quelques jours pour valoriser les actions de ces écoles à l'occasion de la prochaine semaine européenne de réduction des déchets, le 22 novembre prochain.

Enfin, nous menons des actions en direction des acteurs économiques, des entreprises et les commerçants de proximité. Avec une trentaine d'acteurs à ce jour, nous avons engagé le 11<sup>e</sup> dans une démarche d'arrondissement circulaire. Cette démarche, qui est labellisée « Écologie industrielle et territoriale » par l'ADEME, consiste à créer des coopérations territoriales entre acteurs économiques pour que les déchets des uns deviennent les ressources des autres ou pour mutualiser des services ou des locaux, le tout dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone de ces acteurs qui sera bénéfique à tout le monde.

Pilotée par la Mairie du 11<sup>e</sup> et coordonnée par « Villette Makerz », cette démarche est menée autour de trois enjeux :

- L'alimentation d'abord, pour accompagner les restaurateurs dans une démarche de bas carbone qui les invite et qui les accompagne à la réduction de l'énergie, réduction des déchets, promotion des circuits courts et des produits de saison ;
- Un deuxième enjeu autour du textile pour promouvoir l'écoconception, la réparation, la collecte, le réemploi, *l'upcycling* des vêtements, mais surtout aller vers la réduction de la production et de la consommation et lutter contre le gaspillage vestimentaire ;
- Un enjeu autour du bois pour organiser une collecte sélective des mobiliers chez les particuliers ou les entreprises et réduire le nombre d'encombrants dans nos rues. Plus de 8.000 dépôts d'encombrants ramassés par mois dans le 11<sup>e</sup>, mais aussi pour réemployer le parquet de nos immeubles et éviter qu'ils finissent à l'incinération.

Comme vous le voyez, de nombreuses actions sont en cours dans l'arrondissement qui participent au déploiement du plan climat et, au nom du groupe des élus écologistes, je tiens à remercier vivement tous ces acteurs : commerçants, habitants, enseignants, agents de la Ville, bénévoles, associations qui les font vivre. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Voilà une quatrième communication. En tout cas, c'est la preuve d'une chose, c'est la pluralité des politiques publiques qui sont menées, toutes convergentes dans la même direction.

Je propose à Jean-Christophe MARTIN de s'exprimer. »

**M. MARTIN :** « Merci, M. le Maire.

En guise d'introduction, je vais peut-être vous surprendre, mais je voulais vous dire que le Plan Climat est une bonne chose.

Plus sérieusement, le réchauffement climatique est une réalité que nous appréhendons tous à l'échelle de notre propre vie. Quand j'étais enfant, il y avait des semaines entières de neige. J'étais dans le Sud-Ouest, il n'y avait pas 45°C ou alors un jour dans l'année. C'est palpable, c'est du concret.

Agir sur le bâti, cela a été dit – sur l'infrastructure, sur l'espace public et ses usages, sur l'énergie – ce n'est jamais en vain et c'est plutôt une bonne chose et la Ville de Paris a fait des choses, dont de très bonnes choses, que j'ai pu souligner lors de Conseils précédents, lors de délibérations

disparates, l'idée de mettre tout cela dans la même communication n'est pas idiote. Conscient de l'intérêt général, notre groupe a apporté à la majorité municipale son soutien, voire ses encouragements dès lors que vos actions entraînent dans le cadre de cet intérêt général.

Pour en revenir au Plan Climat proprement dit, le groupe Changer Paris a choisi de décortiquer en profondeur et de passer cette communication municipale au travers du filtre de la réalité et des faits. Si je peux lui faire un premier reproche, c'est un peu trop de superlatifs. D'ailleurs, première réalité, ce n'est pas de la volonté de la Ville, puisque c'est une obligation légale, mais c'est accessoire, soit.

Comme à son habitude, l'exécutif a fait un document un peu fourre-tout incluant la promotion de leurs actions passées ou en cours, des annonces déjà faites pour 2024-2025, des objectifs à long terme, des attaques à peine voilées contre d'autres collectivités et de grands plaidoyers. Là c'est l'ingénieur qui va parler, là où nous attendions du concret, des faits, des chiffres, du pratique – si je peux légèrement caricaturer – celui-ci est noyé dans les fioritures générales et dans votre volonté de transformer la question climatique en combat sociétal pour faire converger de nombreuses luttes.

Insidieusement, cette écologie punitive vise à attaquer nos modes de vie pour les déconstruire et vous décrédibiliser par là même l'objectif que vous prétendez défendre. Le Plan Climat fixe de nombreux objectifs dans de nombreux domaines, cela a été rapporté, sur lesquels l'exécutif base sa communication pour présenter son action environnementale vertueuse et, pour une fois, il y a quelques chiffres, c'est bien. Il y a même une litanie de chiffres par endroits et c'est un peu trop pour être honnête, certes, sur certains éléments. Mais vous allez encore nous sortir en réponse l'éternel *match* de la gentille gauche contre la méchante droite, comme attendu, vous êtes tellement prévisibles.

Mais la question n'est pas de savoir si ces objectifs sont louables ou non, et sur le fond nous sommes d'accord, ils le sont, ils sont louables, mais bien de savoir s'il est possible de les réaliser et ce que nous pouvons, nous, ensemble, mettre en place pour y arriver. Alors pêle-mêle de façon vraiment pas exhaustive parmi l'inventaire à la Prévert des 396 pistes d'actions en fin de texte – je vous rassure, je ne les fais pas toutes – il y a quand même deux ou trois qui sont assez gratinées.

Nous allons commencer par la première, les 300 ha d'espaces verts supplémentaires, je ne vois pas comment vous les atteignez avec le PLU. Nous allons en reparler un petit peu après. Les 170.000 arbres plantés en privilégiant la pleine terre. Ce n'est pas vraiment crédible, puisque vous en coupez plus que vous en plantez. En tout cas, 170.000 net, vous ne pouvez pas y arriver, c'est impossible. Les corridors, c'est compliqué en densifiant. Les ombrières, nous avons eu ce débat au Budget participatif. L'intérêt de l'ombrière sur l'arbre : vous pouvez la mettre en place tout de suite. Est-ce des dispositifs pérennes, d'ombrières pérennes, d'ombrières escamotables couplées à des plantations d'arbres ? Cela aurait pu être précisé, vraiment pour faire du concret. Je vous passe l'alimentation végétarienne. Quelle est la place du choix de l'utilisateur ? Le choix est important, c'est la liberté, c'est au fronton de nos écoles.

Le travail sur la gratuité des musées et des cinémas pour les plus précaires en période de canicule. C'est bête, car le début de la phrase partait bien, mais les autres restent cuire dehors. Ce n'était même pas dans la MIE « Paris à 50°C ». Il ne ciblait pas ces publics, il prenait tout le monde. Effectivement, tout le monde, c'est une bonne idée, dont les plus précaires évidemment.

Reconduire la « Nuit de la solidarité », c'est une ligne pour une ligne, évidemment qu'elle va être conduite. C'est déjà en place depuis plusieurs années et personne n'a remis en cause ce dispositif.

Qu'avons-nous d'autres d'intéressant ? Augmenter la production d'énergie renouvelable de 500 GWh. Déjà, c'est plus un objectif qu'une action concrète, puisque là, nous sommes dans les pistes d'action fournies par la Ville et cela se heurte à un autre sujet sur lequel nous avons déjà échangé. Une des pistes, c'est le solaire. Une des pistes pour le solaire, ce sont les toits, mais ce dispositif-là entre en concurrence avec le dispositif des végétalisations des toits et il y a un moment, il va falloir que la Ville choisisse entre l'un ou l'autre et actuellement à la DCPA, nous sommes plutôt sur de la végétalisation, ce qui est dommage, car des surfaces de toitures exploitables, avec les contraintes techniques, d'étanchéité, de structure, de portance, nous en avons, il faut choisir. Nous ne pouvons pas mettre de la végétation et des panneaux solaires, ce n'est pas possible.

Beaucoup, sur le *quick* commerce et le e-commerce, j'ai du mal à voir l'intérêt pour le climat à Paris. Sur tout ce qui est agricole, c'est un peu flou. À nouveau, nous retombons sur des grandes considérations : « Signer un bail rural environnemental préservé permettant de préserver le foncier agricole », c'est un peu flou quand même. Nous ne voyons pas trop ce qu'il y a concrètement derrière.

La 340, un budget climat pour la période 2024-2030, c'est très bien et cela devrait être l'objectif du Plan Climat : les objectifs, les moyens, les coûts, les bénéfices.

Enfin, je vous fais grâce des 389 à 395. Là, vous faites des plaidoyers, vous faites de l'action internationale. Vous faites des actions en justice contre TotalEnergies, je pense que leurs 25.000 salariés en France vous remercieront. Mais allez-y à fond, attaquez l'Allemagne qui, à cause des Verts allemands, ont fermé leurs centrales nucléaires pour rouvrir leurs centrales au charbon. Devinez, avec le vent, qui se prend la pollution ? C'est nous. Allez-y à fond, mettez-en une 395 bis, attaquez l'Allemagne, tant que vous y êtes.

Donc, je vous en ai sorti quelques-unes. Plus sérieusement, loin du véritable arsenal d'actions, je vous l'ai dit : objectifs, nous les partageons, actions concrètes, voilà comment nous allons le faire, voilà ce que cela va nous coûter, nous Collectivités, vous Parisiens, nous tous, État, ainsi de suite et voilà ce que cela va nous rapporter derrière : démarche scientifique. Le nom a été prononcé tout à l'heure. La Ville nous propose ici un peu « *gloubi-boulga* » de plans et de communications tirés des missions d'évaluation sur la Seine, sur « Paris à 50°C », mais il n'y a rien sur les bois, ce qui est quand même bien dommage.

Nous ne pouvons qu'être dubitatifs en regardant les résultats des précédents Plans Climat, puisque de nombreux objectifs n'ont pas été atteints, à l'image de ce que présentait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui faisait objet de la délibération 2022 SG 36 et cela illustre un profond manque de planification, un profond manque de méthode dans la planification de l'action climatique de la Ville.

Les évaluations et les indicateurs proposés pour cela sont faibles, sont flous et l'absence d'un tableau recensant toutes les actions concrètes prévues dans le Plan Climat, indiquant leur coût puis détaillant toutes leurs étapes avec leur calendrier a de quoi interroger.

Notre groupe s'abstiendra en Conseil d'arrondissement sur cette délibération, du fait de nombreux défauts de ce texte et dans l'attente d'un débat au Conseil de Paris où les problématiques parisiennes globales seront abordées, nos amendements discutés.

Juste quelques mots sur le bâti qui faisait l'objet de la communication de M. TIBERTI. Je ne vais pas faire une redite de nos échanges précédents, mais là, l'action de la Ville mérite d'être saluée, cela a été fait. Je ne partage pas tous les termes de M. TIBERTI, mais cela a été fait. Le travail de l'Agence Parisienne pour le Climat mérite d'être salué, de l'agence en tant qu'institution et des agents en tant que personnes.

Quels que soient nos désaccords sur la rénovation des logements sociaux, du point de vue technique, nous n'avons jamais remis en cause les objectifs et nous les partageons et je vous redis à nouveau, ce que la Ville a mis en place sur le parc privé est une bonne idée, dans le bon sens et, à nouveau, brillamment exécuté par l'APC et merci à eux. »

**M. le Maire :** « Merci. Le débat continue avec Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci, M. le Maire. Merci, chers collègues.

Le plan climat 2024 2030 repasse devant notre conseil. Nous voterons à nouveau pour cette version consolidée définitive qui est présentée suite aux avis réglementaires.

Nous en avons donc déjà débattu et souligné les points saillants en décembre dernier. Cependant, depuis décembre dernier, le contexte a changé. Nous avons des raisons d'être préoccupées. Les difficultés qui se font jour à la COP qui se tient ces jours-ci sont très inquiétants.

A cela s'ajoute le retour de Donald Trump au pouvoir aux Etats Unis qui est définitivement une très mauvaise nouvelle pour les enjeux climatique et environnementaux.

Sur le plan national aussi, le contexte est très défavorable. Nous sommes particulièrement inquiets pour l'ensemble des politiques publiques environnementale et sociale en raison des orientations budgétaires fixées par le gouvernement minoritaire de Monsieur Barnier et de Madame Dati.

Le contexte national austéritaire évidemment vraiment très compliqué car le gouvernement prévoit d'énormes économies sur la question environnementale. Voici ce qui est prévu à ce stade, je vais donner quelques chiffres pour faire plaisir à Monsieur MARTIN :

- Le Plan Vélo 2023-2027 qui s'élevait à environ 2 milliards d'euros est intégralement annulé.
- Le montant alloué à MaPrimeRénov baisse et passe de 4.5 à 2.3 milliards d'€
- Environ 200 millions seront également enlevés au programme qui finance le service public de l'énergie (soutien aux énergies renouvelables, au gaz naturel et aides pour les clients en situation de précarité énergétique).
- 300 millions de coupes concernent les voitures électriques (Il ne reste que 700 millions sur 1,5 milliard d'euros initialement prévus) donc moins de leasing social et de prime à la conversion...
- 130 millions vont être ponctionnés dans les caisses des agences de l'eau qui œuvrent à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur les territoires.

Ce virage austéritaire est liée au 7 années de mauvaise gestion des différents gouvernements de droite qui se sont succédés au pouvoir, et qui ont fait le choix de baisser les impôts des grosses entreprises et des plus riches lors des sept dernières années, représentant une perte de recettes de 62 milliards d'euros par an, selon la Cour des comptes, soit une facture de 434 milliards d'euros. Des choix et des orientations inacceptables tant sur le plan environnemental que sur le plan social car on sait qu'en France, 63 milliardaires polluent autant que la moitié de la population.

A rebours des orientations budgétaires du gouvernement Barnier Dati, le plan climat de la majorité municipale permet de panifier des investissements à la hauteur des enjeux climatiques, avec une trajectoire d'investissement de 2 milliards d'euros de plus par an pour notre territoire, dont environ 500 millions investis par la ville.

Cet investissement nous permet de penser autant l'atténuation que l'adaptation aux effets de ce changement. Sur les chiffres de 2021, on observe une baisse de 35 % de l'empreinte carbone de la ville et 36 % hors Paris depuis 2004. Ce qui démontre que notre majorité agit et va dans le bon sens.

Un levier important en termes de politique climatique concerne l'isolation des bâtiments, les communistes ont fixé l'objectif d'atteindre 40 % de logements publics d'ici 2035, c'est permettre à toutes les classes sociales de vivre à Paris, mais aussi de maîtriser publiquement la transition écologique. La Ville, via ses bailleurs sociaux, va ainsi continuer à rénover 5.000 logements sociaux par an.

Paris est la seule collectivité à respecter la stratégie nationale bas carbone. Paris se fixe l'objectif de 40.000 logements rénovés par an à partir de 2030 et observe déjà une hausse des rénovations grâce aux aides actuelles de la Ville.

Notre collectivité possède près de 6.000 équipements municipaux qui vont tous être rénovés, en particulier les écoles et crèches, à un rythme de 30 écoles et 10 crèches par an.

Je ne développe pas davantage car mon collègue Adrien Tiberti et avant lui ma collègue Chloé Sagaspe ont déjà développé ce sujet.

Un mot cependant sur les questions énergétiques, pour lesquelles nous avons une divergence, notamment sur l'objectif du 100 % renouvelable. Nous préférons le 100 % décarboné, qui nous semble plus à même de répondre aux besoins énergétiques tout en permettant de sortir des combustibles fossiles.

Dans tous les cas, il nous faut un cadre, le service public de l'énergie qui permet autant des factures d'énergie moindres, un statut protecteur pour les agents, la lutte contre la précarité énergétique, et pour finir la construction d'une énergie définie comme un bien commun.

Malgré ce point de divergence, nous voterons pour le plan climat, pour lequel nous partageons le reste des orientations.

J'en citerai 3 en particulier, qui donnent à voir concrètement ce qui peut être déployé sur notre territoire.

- « Développer une plateforme « Acheter à Paris » pour encourager une consommation locale et soutenir les artisans du label « Fabriquer à Paris ». Cela fait écho bien sûr à toutes les politiques de soutien à la production locale et au tissu artisanal qui fait l'identité du 11<sup>e</sup> arrondissement.
- « Implanter des lieux qui permettent de distribuer une alimentation durable proposant des produits frais et locaux dans les QPV, nous sommes en train de le mettre en œuvre dans le 11<sup>e</sup> avec l'ouverture prochaine de la halle alimentaire de la rue de l'Orillon.
- Utiliser la commande publique pour développer les fermes proches de Paris et pérenniser leur activité via un bon de commande plein rendu possible par les lieux de restauration

collective, comme le fait déjà depuis plusieurs années la caisse des écoles du 11<sup>e</sup>, un axe de travail qui continue d'être approfondi.

Je termine avec un dernier point, celui qui concerne le confort d'été, un point qui a été soulevé dans beaucoup d'avis rendus lors de la consultation publique sur le plan climat. Plusieurs mesures prévoient par exemple d'adapter les bâtiments publics, avec le développement des cours oasis dans les écoles, les collèges mais aussi dans les crèches. Nous avons également souhaité introduire des mesures pour une adaptation structurelle du cadre du travail lors des périodes de forte chaleur, qui risquent de se multiplier. La Ville engagera avec ce plan Climat une réflexion dans la perspective d'adapter l'activité des agents et des agentes en matière d'horaires et d'organisation. Cette réflexion doit s'étendre également aux services en délégation de service public, et plaidera pour que des mesures puissent être prises également au niveau national et que le risque canicule puisse être inscrit dans le code du travail.

Le Plan Climat conjugue donc les enjeux écologiques et sociaux pour une écologie progressiste parce que contrairement à ce que pense Monsieur Martin, ce qui est punitif, ce qui remet en question nos libertés, c'est de ne rien faire sur les questions environnementales et climatiques. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. La parole est à Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « Merci, M. le Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne voudrais pas être trop long, surtout que je serai amené ensuite à rapporter sur le PLU bioclimatique. Mais à partir de ce qui a été déjà exprimé. Effectivement, restituer toute la logique et la cohérence des différents plans qui vont faire l'objet de débats et être adoptés lors de la séance du Conseil de Paris de la semaine prochaine, nous serons amenés, le mardi après-midi, à examiner à la fois la Stratégie de résilience, le Plan parisien de santé environnementale et la communication sur la transition écologique du bâti parisien, en ce qui concerne aussi bien les logements que les équipements, et le mercredi matin, nous aurons le Plan Climat et le PLU bioclimatique. Cela va être une séance extrêmement dense et je vous remercie, M. le Maire, d'avoir permis que ce débat puisse avoir lieu en séance du Conseil d'arrondissement de manière cohérente au-delà des avis que nous allons émettre, notamment sur le Plan Climat ou à travers le débat que nous avons sur la transition écologique du bâti parisien.

Je pense que nous avons toutes et tous compris qu'il s'agit, à travers l'adoption du Plan local d'urbanisme bioclimatique, du Plan Climat, de la Stratégie de résilience, du Plan parisien de santé environnementale, finalement, du renforcement de toutes les actions qui sont menées depuis plus de dix ans et même sans doute depuis près de 20 ans pour, plus que jamais, inscrire notre Ville dans la transition, non pas écologiste, mais écologique, afin de rassembler vraiment toute la majorité municipale. Un petit clin d'œil à ce qu'exprimait Mme SAGASPE tout à l'heure.

C'est vraiment une vision du Paris de demain sur une quinzaine d'années que nous portons collectivement à travers ces plans, pas avec des généralités, mais avec des actions très concrètes. Ce qui me frappe et m'a frappé en prenant connaissance comme vous de ces plans, c'est que cela débouche sur des actions très concrètes qui auront une application directe dans les arrondissements parisiens, notamment dans le 11<sup>e</sup>. Le fait que des actions concrètes soient déployées, il s'agit à travers cela de répondre de manière systémique à une urgence, celle de l'habitabilité pour toutes et tous de notre planète et plus particulièrement de notre ville. Et que dire dans le 11<sup>e</sup>, qui est l'arrondissement le plus dense de Paris ?

Deux objectifs prioritaires, alors que Paris pourrait atteindre les 50°C dans les prochaines décennies, cela a déjà été évoqué dans notre débat de ce soir. Évidemment, faire reculer cette échéance et surtout, car c'est tout aussi important, nous y préparer. Il faut à la fois éviter l'ingérable en prenant des mesures de long terme et gérer l'inévitable en adaptant la ville pour la rendre la plus habitable possible. Ces plans, en toute cohérence, constituent vraiment notre cadre commun pour les 15 prochaines années et ils doivent nous permettre de gagner la course contre la montre pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, puisque c'est l'objectif poursuivi.

Ces quatre plans s'articulent de manière cohérente pour apporter une réponse à la fois systémique et interconnectée aux enjeux. Le Plan Climat, cela a été très bien présenté par Mme SAGASPE, c'est vraiment une stratégie d'ensemble de lutte contre le changement climatique de Paris, ces 500 actions qui concernent vraiment toute l'action municipale dans les 17 arrondissements de Paris. Le PLUB, je vais y revenir, même si le débat de ce soir a quelque part eu déjà lieu au mois de juin 2023.

La Stratégie de résilience, car il faut vraiment que nous nous préparions de façon transversale à mieux affronter les potentielles crises à venir, quelles qu'elles soient, face à la perspective d'une ville à 50°C.

Jean-Pierre CORSIA évoquait ce qui a déjà été conduit à travers deux journées de mobilisation et de préfiguration, notamment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. J'ai participé, avec des écoliers, des collégiens, à l'action qui a été menée avec Pénélope KOMITÈS dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. C'est extraordinairement formateur et cela permet de se retrouver en situation, notamment quand vous vous retrouvez dans des salles aménagées, dans un tunnel de la coulée verte, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, vous prenez conscience de la nécessité qu'il y aura sans doute de créer des conditions climatiques permettant les apprentissages pour les plus jeunes, mais cela vaut tout autant, puisque nous étions amenés, ces journées, dans une résidence accueillant des seniors.

Quatrième plan et je terminerais là-dessus, mais qui fera l'objet d'une communication, m'indiquait M. le Maire à l'instant, de la part de notre collègue première adjointe, Rosalie LAMIN, lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mois de décembre, le Plan parisien de santé environnementale. Ne l'oublions pas, c'est un plan tout à fait essentiel. C'est le deuxième plan d'ailleurs, puisque nous avons jusqu'à présent un premier plan qui avait été adopté en 2015 et c'est vraiment l'harmonisation des efforts de la Ville pour protéger nos concitoyennes et concitoyens et surtout les plus défavorisés contre la pollution de leur environnement et pour l'améliorer durablement. Là aussi, ce sont 8 grands objectifs et 45 actions au total.

C'est vraiment du concret et à travers le débat que nous avons ce soir, à travers ce qui sera voté, c'est vraiment nous donner tous les moyens d'affronter les défis du dérèglement climatique et en lien avec d'autres plans, je pense au Plan Mobilités, nous permettent d'affronter dans les meilleures conditions ce qui nous est prédit, compte tenu du réchauffement climatique. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, cher M. BLOCHE. Pour répondre, Chloé SAGASPE. »

**Mme SAGASPE :** « Bonjour. Je souhaitais intervenir également sur le Plan Résilience, mais je vais d'abord répondre à mes chers collègues de droite. Je m'étonne puisque vous ne devez pas vous coordonner entre arrondissements, puisque le Plan Climat a été voté dans le 19<sup>e</sup> arrondissement par vos collègues. Mais vu qu'il y a trois groupes maintenant, peut-être, nous nous perdons un peu, sur quel groupe vote quoi, excusez-moi. Effectivement, vous ne devez pas être très coordonnés entre vous puisque cela a été voté à l'unanimité et je le regrette puisque tous les précédents Plans Climat avaient été votés à l'unanimité des Conseils de Paris. J'espère que

votre vote évoluera d'ici le prochain Conseil de Paris. Mais cela dépend dans quel groupe vous siégez.

Je m'étonne également puisque vous n'avez eu qu'un propos sur les grands objectifs parisiens et non pas sur le volet local qui nous occupe aujourd'hui, puisque vous vous abstenez, vous n'avez probablement pas lu ou écouté mon intervention sur les mesures très concrètes qui sont proposées pour l'arrondissement. Si je peux revenir sur quelques erreurs que vous avez essaimées, il y aurait beaucoup de choses. Vous parlez de litanie de chiffres et d'inventaire à la Prévert, mais vous dites beaucoup de bêtises, si je puis me permettre, déjà, sur le nombre d'arbres coupés. Je vous invite, et c'est public, demain, Christophe NAJDOVSKI présentera le bilan annuel du Plan Arbres en 8<sup>e</sup> commission, puisque maintenant, il est désormais possible de suivre les débats publiquement à 14h30. Je vous invite à vous connecter, vous verrez que nous avons planté près de 48.000 arbres durant l'hiver précédent, que nous sommes déjà à plus de 100.000 arbres plantés. Donc, dire que nous coupons plus d'arbres que nous en plantons, c'est complètement faux.

Vous parlez ensuite des ombrières. Effectivement, elles ne remplaceront jamais des arbres. Nous n'avons jamais dit l'inverse. Elles ne sont posées qu'au cas où nous ne pourrions pas planter d'arbres. Nous privilégions d'abord la plantation d'arbres. Nous les mettons sur l'espace public lorsque nous ne pouvons pas faire autrement. Cela va de soi.

Ensuite, sur l'alternative végétarienne. Que vous dire ? Nous n'allons jamais interdire aux enfants de manger de la viande, contrairement à ce que Nelly GARNIER pourrait penser. Nous laissons aussi le choix, c'est ce que nous appelons le choix végétarien. Mais Grégory MOREAU pourrait revenir dessus.

Vous parlez d'écologie punitive, mais j'ai envie de dire, c'est plutôt l'absence d'écologie qui est punitive. Quand le Premier ministre, qui est de votre obédience politique, si je ne m'abuse, ne met pas dans ses chantiers prioritaires, comme je l'ai dit, le climat en chantier n° 1, je trouve que vous êtes mal venu de venir nous donner des leçons à Paris quand le compte n'y est pas et cela a été souligné par mon collègue Adrien TIBERTI, notamment sur les moyens financiers et budgétaires qui sont conséquents, quand vous baissez de 1,5 milliard d'euros le Fonds vert qui va directement aider et donner les moyens concrets aux Collectivités d'agir sur le terrain. Je me demande : que feriez-vous si vous étiez à la Ville de Paris ? Certainement pas mieux, puisque vous n'avez pas de contre-proposition très efficace et vous ne mettez pas l'argent quand vous êtes au gouvernement.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais je remercie l'intervention des communistes. Nous avons toujours eu une divergence historique sur la question du nucléaire et nous n'allons pas y revenir ici, puisque, de toute façon, nous n'avons pas de centrale à Paris. Je pense que le débat pourrait être très long.

Enfin, cher Patrick BLOCHE, si vous aviez écouté la fin de mon propos, je parlais de la majorité dans son ensemble qui porte un plan très ambitieux et je saluais l'ambition générale de notre majorité et des nombreux adjointes et adjoints ici présents que j'ai pris la peine de citer, M. MEYER n'était pas là, mais sur les cours oasis ou autres, pour leurs actions concrètes qui sont menées dans notre Arrondissement. Mais visiblement, la droite se fiche un peu de l'aspect local de ce Plan Climat et nous ne sommes pas en Conseil de Paris, je vous le rappelle. Merci. »

**M. le Maire :** « Je crois que M. BLOCHE avait bien entendu cette partie de votre intervention.

C'est un débat qui ne saurait se conclure, étant donné qu'il s'agit d'une politique de très long terme. Néanmoins, je suis surpris moi aussi de la teneur et du vote de l'opposition, y compris les arguments utilisés, autant les contresens sur les arbres. Chloé SAGASPE vient d'y faire un sort, mais sur d'autres sujets comme l'alimentation. Quand vous dites : « Nous ne pouvons pas laisser le choix à l'utilisateur », c'est la même chose que pour la voiture, par exemple. Nous décidons de réduire la part carnée, de réduire la place de la voiture en ville. Oui, ce sont des politiques publiques qui produisent des effets. Vous ressortez toujours ce vieil argument de la liberté, comme quoi ces politiques publiques seraient contraires à la liberté individuelle.

La liberté individuelle n'est pas de détruire la planète. Un moment donné, le rôle des responsables politiques est de mettre des barrières, des garde-fous, des orientations pour faire en sorte que les comportements individuels changent, car s'il n'y a pas de changement de comportement individuel, il n'y a pas de politique climatique. Oui, c'est la responsabilité de chacune et de chacun, et vous ne pouvez pas en permanence dire : « Bien sûr, les grands objectifs, nous y adhérons. En revanche, nous ne voulons pas que les gens fassent des efforts », car cela ne marche pas et c'est du *greenwashing*, et c'est vraiment exactement l'inverse de ce que propose ce document. Aussi sur l'alimentation, c'est un tiers des émissions de gaz à effet de serre à Paris. Si nous ne faisons rien sur l'alimentation, nous n'y arriverons pas non plus. C'est ce que nous faisons avec la halle alimentaire, cela a été évoqué, la halle bio, puisque le bio est moins carboné. C'est aussi ce que nous faisons avec le changement des menus dans les cantines avec une alternative végétarienne qui permet aux élèves de choisir des repas non carbonés ou moins carbonés. C'est aussi avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Bref, c'est toute cette politique de l'alimentation qui a été trop longtemps le parent pauvre des politiques climatiques.

Enfin, dernier point, car nous pourrions énumérer longuement, mais dire que le Bail Réel Environnemental pour préserver le foncier, c'est un projet flou. Ce n'est pas du tout un projet flou, c'est un des rares instruments concrets et efficaces qui permet d'agir sur l'agriculture. Les agriculteurs savent se faire entendre et tant mieux, c'est une profession qui souffre, mais qui induit aussi de nombreuses incidences environnementales négatives. Peut-être que nous pouvons laisser l'agriculture intensive d'Île-de-France de côté dans cette catégorisation, car là, c'est bien de cela dont nous parlons, notamment avec Eau de Paris. Ce sont des instruments juridiques qui existent aujourd'hui, dont le Bail Réel Environnemental qui permet enfin d'imposer aux agriculteurs des modalités d'exploitation qui sont plus respectueuses de l'environnement.

Vous savez peut-être que si nous ne rentrons pas dans ces dispositifs juridiques, le propriétaire d'un terrain n'a aucun moyen d'imposer à l'agriculteur auquel il loue son terrain des changements de pratiques. L'exemple que vous prenez en disant que c'est flou, je pense que c'est peut-être flou dans votre tête, mais en pratique, c'est extrêmement concret, extrêmement efficace et c'est le cas de toutes les mesures de Plan Climat, de ce Plan Résilience et de ce plan pour le bâtiment.

Nous aurons – comme Patrick BLOCHE l'a évoqué, mais nous ne voulons pas surcharger ces communications déjà bien copieuses – au prochain Conseil d'arrondissement une communication de Rosalie LAMIN sur le Plan Santé environnement, car *in fine* c'est un peu la conséquence de tout cela et des retards qui sont pris. Il y a une certaine logique à faire cela dans ces deux temps.

En tout cas, je remercie vraiment très chaleureusement l'ensemble des collègues qui se sont inscrits, ceux qui l'ont fait en soutien à ce Plan Climat et je vous propose ainsi de passer au vote sur le Plan Climat 2024-2030.

Qui est pour ? La majorité ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. »

### Résultat du vote – 2024 DTEC 1 :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### Communication sur le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique

#### 2024 DU 142 – Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

V11202430 Vœu n°1 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202431 Vœu n°2 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202432 Vœu n°3 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202433 Vœu n°4 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

V11202434 Vœu n°5 rattaché à la délibération 2024 DU 142 [groupe Changer Paris]

**M. le Maire :** « **M. le Maire :** « Nous n'avons pas de vote sur les deux autres communications. En revanche, je vous propose d'enchaîner sans transition sur une autre communication et avec un vote, c'est l'approbation du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. Là, nous passons aux travaux pratiques de manière extrêmement précise sur l'urbanisme de cette ville et la parole et Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « Merci, M. le Maire.

Je dirais quelque part, nous n'allons pas refaire le débat sur le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, puisque nous l'avons collectivement arrêté en juin 2023 en ce qui concerne le Conseil de Paris et un peu avant, en mai 2023 en Conseil d'arrondissement. Je vous le rappelle, mais c'est un rappel que le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique poursuit trois objectifs principaux :

- d'abord, réduire l'impact carbone et adapter notre ville au changement climatique en privilégiant systématiquement la réhabilitation et la rénovation pour ne pas artificialiser des terrains nus ;
- sanctuariser tous les espaces verts protégés ;
- protéger les 265 arbres remarquables et les 100.000 arbres d'alignement ;
- créer environ 55 ha de nouveaux espaces verts dans 10 parcs créés ou agrandis et créer 300 ha de nouveaux espaces verts ouverts au public ;
- désimperméabiliser 40 % d'espaces publics d'ici 2050 ;
- doubler la surface des locaux vélo dans les immeubles ;
- renforcer la préservation du patrimoine parisien avec 700 protections supplémentaires.

C'est le premier chapitre.

Second chapitre :

- des logements abordables pour toutes et tous à travers un dispositif inédit pour transformer les bureaux en logements. Tout immeuble de bureaux de plus de 5.000 m<sup>2</sup> devra consacrer 10 % de sa surface à la création de logements, c'est la réservation d'environ 800 emplacements pour du logement social. C'est l'interdiction de la transformation des locaux commerciaux et des bureaux en meublé touristique dans les secteurs en tension avec d'ailleurs, à l'Assemblée nationale, l'adoption d'une proposition de loi qui va renforcer la législation en ce domaine ;
- faire vivre la Ville du quart d'heure, en luttant contre l'économie de prédation, avec l'interdiction définitive des *dark stores* et des *dark kitchens*. C'est la généralisation des projets intégrant une mixité d'usage. Ce sont des services publics plus forts et plus nombreux, avec des emplacements réservés pour des centres de santé, des équipements sportifs, des équipements culturels. C'est évidemment une ceinture ouverte et sportive autour du périurbain qui est en train d'ores et déjà de s'étendre.

Puisque nous y sommes particulièrement sensibles dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est faciliter l'implantation et protéger les commerces et les locaux artisanaux de proximité, avec 257 km de linéaires protégés. Avouons-le, nous avons pris un temps d'avance dans le 11<sup>e</sup> arrondissement puisque, en termes de protection de linéaire, le PLU actuel était déjà très protecteur et je n'évoquerais que pour mémoire le nombre impressionnant de clés à molette qui illustrent joliment ce PLU, mais c'est la protection de linéaires d'équipements culturels ou c'est le développement de la logistique urbaine pour des raisons évidemment écologiques, avec 54 nouveaux sites ou 47 sites prévus pour l'économie sociale et solidaire.

Je me suis permis de faire ce bref rappel en allant à l'essentiel, puisque là, nous nous retrouvons aujourd'hui avec le règlement et les sept orientations d'aménagement et de programmation OAP, orientations thématiques intégrées au PLU, dont une consacrée à la santé publique et environnementale que nous évoquions à l'instant.

Tout cela, et l'équilibre général du PLU que nous avons adoptée en juin 2023, n'a pas été remis en cause par cette phase de concertation que nous venons de vivre et que nous avons vécue, finalement, depuis juin 2023. L'approbation à laquelle vous êtes amenés à faire aujourd'hui va vraiment parachever quatre années de travail et de concertation avec le public et les acteurs du territoire et, de ce fait, c'est tout ce qui s'est passé depuis juin 2023 qui est rappelé dans l'exposé des motifs du projet de délibération. Phase de consultation évidemment prévue par le Code de l'urbanisme, en l'occurrence, évidemment avis de l'Autorité environnementale régionale, de l'État, d'un ensemble de personnes publiques désignées par le Code de l'urbanisme, que ce soit la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris ou les Collectivités limitrophes. La collecte de ces avis s'est poursuivie par la tenue d'une enquête publique qui a eu lieu donc au début de cette année entre le 8 janvier et le 29 février 2024 sous l'autorité d'une commission d'enquête indépendante composée de neuf membres.

À l'arrivée, 14.000 contributions émanant d'habitantes et d'habitants. Nous pouvons voir le produit de cette concertation, mais des professionnels ou des acteurs de l'urbanisme ont pu également apporter leur contribution. De fait, il a été signalé dans le rapport de la Commission d'enquête les conditions tout à fait exemplaires de la concertation et de l'enquête publique, tel qu'elles ont été organisées par le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Je ne devrais pas faire rougir le Maire et la Direction générale des services du 11<sup>e</sup> arrondissement en séance, mais j'en ai pris connaissance et nous sommes félicités. Vous êtes félicités, M. le Maire,

avec la Direction générale des services, pour avoir vraiment permis d'excellentes conditions en termes d'enquête publique.

La Commission d'enquête a remis son rapport en juillet 2024, accompagné évidemment de conclusions motivées et c'est surtout ce que nous devons retenir, il en est ressorti un avis favorable sur le projet de PLU bioclimatique à l'unanimité des neuf membres composant cette commission d'enquête indépendante.

Dès lors, le projet de PLU a été amendé et enrichi en cohérence avec ses orientations fondamentales qui n'ont pas été remises en cause et, de ce fait, il s'agissait de prendre en compte les retours issus des consultations menées depuis l'arrêt du projet en juin 2023. Conformément au Code de l'urbanisme, ces modifications proviennent exclusivement du rapport d'enquête publique et des avis formulés durant la procédure, et ce, sans remettre en question l'équilibre général du projet.

L'approbation du projet de PLU sera alors transmise au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité, ce qui lui confèrera *in fine* son caractère exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Je dis tout cela, car – et je terminerais là mon propos liminaire – il ne s'agit pas de refaire le débat puisqu'il a eu lieu et j'ai retrouvé le compte rendu du Conseil d'arrondissement du mois de mai où j'avais d'ailleurs déjà répondu à un certain nombre de vœux ou peut-être d'amendements qui avaient été déposés à l'époque. En fin de compte, nous étions dans un cadre très contraint, c'est-à-dire que nous avons pu amender le document du PLU qu'à partir du moment où la Commission d'enquête, dans son rapport, avait fait part d'un certain nombre d'observations et lorsque nous avons voulu d'ailleurs, depuis, protéger certains sites, nous nous sommes heurtés à l'impossibilité de le faire, sinon, à attendre la prochaine, non pas révision, mais modification du PLUB pour le faire.

Je dis tout cela non pas pour empêcher le débat, mais pour le placer dans un cadre contraint, qui est celui du Code de l'urbanisme qui vaut autant pour ceux qui l'ont élaboré que pour ceux qui en débattent et qui sont amenés à l'adopter ou à ne pas l'adopter. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, cher collègue.

Pour la discussion, il y a un certain nombre d'inscrits. Je crois que c'est Jean-Christophe MARTIN, en tout cas les groupes d'opposition qui ont déposé des vœux.

Je vous propose que dans la discussion vous présentiez en même temps vos vœux pour globaliser l'ensemble.

Juste une précision, formellement, ces éléments avaient été déposés comme des amendements. Nous vous avons proposé de les qualifier de vœux, étant donné que nous ne faisons que rendre un avis sur le PLU. Nous ne pouvons pas amender un texte que nous approuvons politiquement, mais que nous n'adoptons pas.

En revanche, un vœu est toujours possible et cela permet de transmettre le message.

Justement, Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Merci, M. le Maire.

C'est à nouveau non sans une certaine émotion que je prends la parole sur ce texte clé qu'est le Plan Local d'Urbanisme. Comme le dossier de synthèse le souligne et comme Patrick BLOCHE l'a rappelé, ce sont plusieurs années de travail sur ce texte qui s'achèveront lors du prochain Conseil de Paris. Nos échanges en mai 2023, lors de l'arrêt du projet de PLU avaient été nombreux et profonds. Si nos désaccords dans le 11<sup>e</sup> et à Paris avaient été nombreux, nous avons été capables de débattre de fond, arguments contre arguments, et je remercie à nouveau Patrick BLOCHE pour la qualité de nos échanges lors de ce Conseil précédent.

La perspective du groupe Changer Paris lors de ce nouveau et dernier *round* n'a pas changé d'un *iota*. Nous avons analysé ce texte en profondeur pour le fléchir, l'enrichir, l'amender au service d'un urbanisme pour les Parisiens et leur quotidien. C'est pour cela que notre groupe présentera plus de 100 amendements sur des sujets très diversifiés à portée parisienne ou localisée au prochain Conseil de Paris, que j'emporterai cinq par vœu rattaché – vous l'avez souligné, M. le Maire – pour notre seul 11<sup>e</sup> arrondissement.

Je vais essayer, dans l'intervention qui va suivre, de limiter les redites par rapport à mai 2023, puisqu'une partie du débat, nous l'avons déjà eue. Mais je vais quand même commencer par une redite de méthode puisque, à nouveau, les documents nous ont été adressés le 30 octobre, les vœux devaient être déposés pour le 6 novembre. Cela fait 8 jours pour plus de 3.000 pages. Toujours pas de plan de synthèse et c'est dommage puisque nous devons jongler avec 10 plans et il manque un plan de synthèse qui nous faciliterait la vie.

À mon humble avis, et il vaut ce qu'il vaut, l'examen de cette délibération aurait pu attendre le Conseil de Paris suivant d'autant plus qu'il s'est passé un an et demi entre l'arrêt du projet et le vote du PLU final. Il est vrai qu'il y a eu quelques soucis logistiques, puisque Emmanuel GRÉGOIRE, qui le pilotait à Paris est devenu depuis député France Insoumise, mais nous avons tout de même du mal à saisir l'urgence de ce vote, à rebours de la sérénité que requiert cet exercice pour réaliser une étude en profondeur.

Ces considérations générales passées, parlons vraiment de ce projet de PLU, de son impact sur le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il ne diffère que peu de sa version de mai 2023, avec quelques effets de bord, une vingtaine de protections patrimoniales supplémentaires, mais cela vaut le coup d'être souligné et je rappelle, comme je l'avais fait il y a un an et demi, l'excellent travail des services sur l'identification et le recensement des protections patrimoniales :

- un espace vert de moins ;
- cinq réserves pour le logement social en moins ;
- deux réserves pour équipement en plus.

PVP exclus, puisque les PVP protègent mais nous ne transforment pas notre cadre urbain, l'ensemble des réserves réelles de votre PLU est écrasé par les réserves pour les logements sociaux à 73 % contre 3 % pour les espaces verts, dont l'hypothétique démolition du magasin Cobra rue Léchevin. J'espère que vous pourrez récupérer la maîtrise de cette parcelle pour faire cet espace vert.

Ce n'est pas tout à fait l'idée du siècle d'avoir mis le vote du PLU après le Plan Climat, puisque là-dessus, concrètement, votre position dans le PLU va un petit peu à rebours de ce que vous défendiez dans le Plan Climat.

De façon très synthétique : je ne vais pas vous faire adresse par adresse, évidemment, mais de façon très synthétique. Sur l'annexe III du Tome 2, sur les espaces verts et les espaces à vocation

sociale. Tout était là en version préliminaire, nous maintenons notre vigilance sur la réserve V11-3 qui est le TEP Ménilmontant sur le caractère non constructible, y compris en temporaire.

Nous proposons dans le vœu rattaché n° 1 la création d'une nouvelle réserve pour espace vert protégé V11-4 au 11 rue des Trois Couronnes. C'était déjà l'objet d'un vœu en version préliminaire que vous nous aviez refusé. Là, je reprends quand même la liste des actions annexées au Plan Climat :

- ouvrir au public 300 ha d'espaces verts supplémentaires ;
- végétaliser principalement les secteurs déficitaires, ce sont les objectifs 1 et 2.

Là, je vous en donne une occasion concrète, car dans le Bas Belleville, des espaces verts, il n'y en a quand même pas beaucoup et actuellement, c'est une friche, cela viendrait un peu entériner un état de fait.

Sur les réserves pour équipement, pas vraiment de sujet. Nous avons eu le débat sur les équipements de santé rue Léon Frot. Nous avons eu le débat sur l'impasse des Trois Sœurs et je continue à penser que c'est un acte manqué, mais soit.

J'attire votre attention sur la réserve P11-14, c'est l'objet du vœu rattaché n° 2. Je vous l'avais déjà dit il y a un an et demi. La station d'avitaillement en énergie propre, je vous le redis, nous n'avitailons que les avions et les bateaux, nous ravitaillons en énergie propre. Je vous propose, par le vœu rattaché n° 2, de corriger cette faute d'orthographe, puisque je ne doute pas un seul instant que vous n'avez pas idée d'avitailer un avion ou un bateau avenue Philippe Auguste, du moins je l'espère. Pourquoi pas ? Cela peut se tenter.

Sur les équipements, il y a un nouvel équipement de santé qui arrive au 66 rue Léon Frot, c'est à 20 m de la clinique Mont-Louis, mais soit, cela peut donner l'occasion de créer un pôle de santé diversifié. Je ne doute pas un seul instant que vous trouverez des professionnels prêts à s'engager 66 rue Léon Frot dans un équipement de santé et y exercer leur beau métier.

Je passe au Tome 5, je vous rassure, je ne vais pas tous vous les faire. Appliquer une grille d'analyse, nous avons regardé les réserves proposées, les données de l'APUR et, à nouveau, c'est dommage qu'elles datent de 2015, il serait bon de les réactualiser. Nous proposons un certain nombre de suppressions en vœu rattaché n° 4. À noter que, et là ce sont des félicitations, là-dessus, je félicite la majorité d'avoir reculé sur le 127 rue du Chemin Vert, pour laquelle nous demandions la suppression de la réserve en mai 2023, c'était le vœu rattaché n° 9 et qui, finalement, est supprimé dans le PLU. Comme quoi, nous sommes capables de nous retrouver de temps en temps. Pareil pour le 18 rue Guénot. C'était le vœu rattaché n° 14 en mai 2023 que vous avez refusé, mais vous l'avez quand même supprimé.

C'est plus qu'un point de vigilance, par le vœu rattaché n° 3, je vous transporte au 63 rue de la Roquette, dans le CMP enfants adolescents. Vous le *flaggez* comme réserve de logement social. Je vous avais proposé en mai 2023 de le *flagger* vers des équipements de santé. C'était le vœu rattaché n° 18 que j'avais mis en type P. Ce coup-ci, je le mets en type S qui le ferait remonter à l'annexe III, mais pour garder la vocation de santé de cet espace et *a fortiori* de santé psychiatrique des enfants et des adolescents. Sans refaire le débat de la dernière fois, nous connaissons tous la fragilité que nous pouvons éprouver à cet âge et je tenais à rendre hommage au personnel de ce CMP.

Ensuite, sur l'annexe VI, je vous l'avais déjà dit, vous intégrez dans les espaces verts protégés les espaces verts des copropriétés privées. À nouveau, nous n'avons pas besoin de vous pour nous

dire qu'il ne faut pas construire dessus et puis c'est un petit peu de l'escroquerie statistique, mais soit.

Annexe IX, je dépose en vœu rattaché n° 5, à nouveau, la suppression de quelques espèces d'arbres *flaggées* par le ministère de la Santé, pas par moi, dont c'est le métier, comme très allergisants. Les allergies sont une affection qui se répand de génération en génération. La sensibilité à l'allergie devient de plus en plus importante, ce qui n'est pas d'ailleurs sans être à rapprocher du dérèglement climatique. Tout est lié. Je comprends, et Florent HUBERT les avait expliqués avec beaucoup de pédagogie la dernière fois, les intérêts phytosanitaires d'une grande diversité d'arbres. Évidemment, quand vous en avez un qui tombe malade, vous avez toute la rue qui tombe malade. Mais en en retirant 7, de mémoire, sur 32, il en reste 25. C'est à peu près ces ordres de grandeur là. Cela permet à la fois de satisfaire aux objectifs phytosanitaires, de satisfaire aux objectifs ornementaux, puisque les arbres ont aussi cet intérêt-là et si cela peut aider les personnes sensibles au rhume des foins et aux allergies plus ou moins graves, cela ne peut être que meilleur.

C'est une version très synthétique, je ne voulais pas faire durer le débat sur des redites. Vous l'aurez compris, nous trouvons ce PLU imparfait, avec plusieurs contradictions internes qui traduisent celles de la majorité municipale et qui ne répond pas aux attentes des Parisiennes et Parisiens, vision claire pour un Paris meilleur à vivre, c'est pourquoi notre groupe votera contre la délibération. »

**M. le Maire :** « Merci. Adrien TIBERTI a la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci, M. le Maire.

Pour donner la position du groupe communiste sur le PLUB que tout le monde attend évidemment.

Le PLU, vous le savez, est un outil de planification foncière, de maîtrise de l'espace par la Collectivité locale. C'est donc en soi un outil que nous pouvons qualifier de communiste, puisqu'il a vocation à ne pas laisser le marché libre décider de ce qu'est la ville et de ce que sont ses habitants.

J'insiste un peu là-dessus, car si nous laissons faire le marché et les acteurs économiques qui sont derrière, l'avenir de Paris est tout tracé : une ville-musée, une ville du sur-tourisme, une ville réservée à une toute petite minorité de la population. Je n'invente rien, c'est ce qu'est devenue la partie centrale de Londres, ce qui est en train de devenir le centre de New York, ce sont les effets de la spéculation, les effets de l'immense disponibilité d'argent pour une toute petite minorité de la population.

À travers le PLU, notamment dans sa traduction foncière, à travers l'ensemble des politiques que nous menons, nous sommes en train de réaliser quelque chose de radicalement différent, c'est-à-dire de permettre que Paris reste la ville accessible à tous. Nous défendons le droit à la ville, qui est une notion qui a été inventée et développée par des géographes de grand renom, en nous appuyant sur ces travaux. Je pense à ceux de David HARVEY, le droit à la ville. L'idée qu'il est très important de permettre à chaque citoyen d'habiter là où il le veut, y compris d'habiter dans les grands centres urbains et dans la capitale de ce pays.

Je me permettrais de rajouter que c'est très important, y compris sur le plan historique et politique, c'est-à-dire que l'histoire de notre pays et en grande partie l'histoire de ses révolutions,

c'est-à-dire l'histoire du contrôle direct par le peuple de l'évolution politique du pays et que si nous laissons faire le marché et que nous virons le peuple de Paris, la France n'est pas tout à fait la même. Le contrôle politique qui s'exerce sur le pouvoir n'est pas exactement le même.

Quand nous rentrons dans le détail, un PLU permet de développer le logement public et le logement social. Nous affirmons nos objectifs élevés : 30 % de logements sociaux, 40 % de logements publics. Cela se traduit par une augmentation du nombre de pastilles bleues sur le PLU, c'est-à-dire de parcelles que nous destinons au logement social, c'est-à-dire que nous rechargeons les pastilles, puisque toute une partie d'entre elles ont été utilisées, ont permis la transformation d'espace en logement social. Nous prenons des dispositions très fermes contre la prolifération des bureaux, notamment dans l'Ouest parisien et nous donnons les moyens de rendre possible la transformation de bureaux en logements et nous développons une véritable politique de surélévation, puisque la surélévation permet de construire les logements nécessaires à la vie de notre ville sans consommer d'espaces supplémentaires au sol.

Ce Plan Local d'Urbanisme comprend de très nombreuses réserves supplémentaires pour des équipements publics, car une ville est riche de ses habitants et de ses services publics. En tout cas, c'est notre conception de la ville, c'est notre conception même de la République.

La République n'a pas de sens si elle n'a pas des services publics nombreux pour la faire vivre. Vous avez énormément de réserves supplémentaires pour des équipements de santé, sportifs et culturels, et nous en avons beaucoup, y compris dans l'ancienne. Nous rajoutons beaucoup de réserves pour des équipements de santé, car c'est un objectif très important. Enfin, nous rajoutons des réserves pour les espaces verts. Vous pensez à la parcelle qui, aujourd'hui, est consacrée à un commerce de matériel *HI-FI*.

J'en profite pour rappeler ce que sont, malgré tout, un PLU et une réserve foncière sur PLU. Cela ne change rien à ce qui se passe à l'heure actuelle. Par contre, cela donne une orientation obligatoire, si jamais, à un moment ou à un autre, le propriétaire de la parcelle en fait évoluer l'usage. C'est tout.

Du coup, par exemple dans une parcelle qui est détenue par les hôpitaux parisiens, par l'AP-HP, comme celle de la rue de la Roquette, mettre une réserve de logement social, c'est très précisément faire perdre une partie de la valeur de la parcelle et éviter que cette administration, qui est coutumière du fait, ne cherche à faire une plus-value importante, à gagner beaucoup d'argent en vendant son patrimoine, ce qu'elle fait beaucoup trop régulièrement. Donc, c'est une mesure de préservation, en réalité, de l'équipement actuel en faisant perdre l'intérêt qu'il y aurait pour l'administration de récupérer la parcelle en la vendant à un promoteur pour beaucoup plus cher.

Sur vos remarques, vous dites : « Oui, il y a des endroits où il y a trop de logements sociaux, etc. ». Je continue à penser que cette remarque n'a pas réellement de sens dans un arrondissement comme le nôtre qui est marqué, au global, par 15 % de logements sociaux seulement, c'est-à-dire que beaucoup moins que le plancher légal. Évidemment, quand nous descendons à une échelle aussi fine que celle des IRIS, c'est-à-dire les bouts de territoires, le découpage de l'INSEE pour les statistiques, nous pouvons arriver à des chiffres importants. Mais si je prends l'adresse que vous relevez, nous sommes au 32 rue de la Folie-Regnault, vous dites – je pense que c'est le record dans l'arrondissement – nous sommes à 67 % de logements sociaux.

Sur ces 67 % de logements sociaux, justement, la moitié d'entre eux, c'est le quadrilatère Folie-Regnault, Gerbier, Félix Voisin qui est une adresse possédée par l'AP-AH, ce sont des immeubles qui sont encore conventionnés. Or, l'AP-HP a une politique maintenant affirmée de

déconventionnement de ces logements. Du jour au lendemain, cette parcelle peut passer de 67 à 30 % de logements sociaux sans qu'à aucun moment, la population ne change. C'est un pur effet statistique, c'est-à-dire que si l'AP-HP récupère en régie directe et déconventionne les logements, ce sera les mêmes personnes et sur le temps long, puisque les logements continueront à être attribués à des salariés de l'AP.

Pour autant, du point de vue statistique, la parcelle aura radicalement changé. Il faut faire attention avec le vertige des statistiques, même à une échelle aussi grande, les choses peuvent évoluer très vite pour de pures raisons administratives. Ne perdez pas de vue non plus ce qui nous pousse à mettre à telle adresse ou à telle adresse plutôt qu'à une autre, une pastille de logement social. Car différents critères apparaissent sans être toujours cumulés d'ailleurs. Par exemple, le fait qu'il y ait un propriétaire unique, car si c'est une copropriété, il est compliqué après de faire du logement social, la parcelle ne va pas évoluer comme cela, etc., un propriétaire unique.

C'est aussi un bâti, qui peut être fréquent dans notre arrondissement, en pas très bon état ou loin encore de l'insalubrité, bien sûr, mais parfois pas si loin que cela où des travaux, *a priori*, à moyen ou à court terme vont devoir être engagés pour rendre ces pastilles un peu opérantes à court ou moyen terme et permettre de produire du logement social. Vous savez, nous nous sommes déjà dit plein de fois, quand nous transformons un immeuble de faubourg en logement social, des fois, nous faisons des restructurations lourdes et nous divisons par deux le nombre de logements, car nous ne nous retrouvons qu'avec des immeubles avec des studios et des deux pièces et nous, nous allons faire du logement familial. Nous ne nous retrouvons qu'avec des logements qui sont du logement social de fait, car en mauvais état et avec des loyers relativement faibles ou, à défaut, des familles très pauvres, avec des loyers élevés. Quand nous diminuons le nombre de logements par la restructuration, quand nous mettons du PLAS par exemple, des familles qui ne sont pas les plus pauvres, nous diminuons la pauvreté à l'échelle de l'adresse, en réalité.

Je vous l'ai déjà dit plein de fois, un certain nombre de gauchistes passent leur temps à dire que notre politique de logement social gentrifie la ville. C'est une folie, mais à certaines adresses, quand nous remplaçons un hôtel meublé rempli de familles très pauvres par un immeuble de logement social avec essentiellement du logement familial, à cette adresse, oui, cela gentrifie un peu. Donc, il faut faire attention.

En tout cas, j'invite mes collègues qui sont ici conseillers de Paris et qui voteront le PLU et ce qui sera, à ce moment-là, des amendements à rejeter vos amendements qui tendraient à diminuer le nombre de logements sociaux. Je vous invite tous ici à voter ce PLU, car il permet de continuer notre politique publique et il permet d'affirmer surtout ce que nous voulons pour Paris, une ville pour toutes et tous, une ville où les Parisiennes et les Parisiens, quelle que soit leur classe sociale, peuvent vivre et s'épanouir par le service public, une ville à rebours de ce que le capital voudrait comme avenir pour cette cité. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci, M. le Maire. »

Le PLU bioclimatique porté par la Ville est très ambitieux et moi, à la manière de mon collègue, ce PLU est écologiste. Je rappelle que les écologistes ont joué un rôle important et en particulier grâce au travail d'Émile MEUNIER, au travail de Dan LERT avec le Plan Climat et celui d'Anne-Claire BOUX à travers le Plan Santé environnementale.

« Paris à 50°C » est une réalité qui va malheureusement arriver trop vite. Il faut adapter la ville à marche forcée. L'urbanisme du XX<sup>e</sup> siècle et des dernières années a fait le contraire en favorisant la surdensification et nous connaissons bien cette question dans le 11<sup>e</sup>. C'est donc un véritable virage à 180° proposé par ce PLU bioclimatique qui allie environnement et social.

Je rappelle très vite les thématiques de rupture obtenues de haute lutte par les écologistes :

- la fin des tours ;
- la fin de la construction au sol et au cœur des îlots sur la quasi-totalité des parcelles ;
- la préservation des abords du périphérique ;
- la fin des immeubles-ponts ;
- la fin des nouveaux bureaux à l'Ouest et au centre, pour rééquilibrer vraiment la densité urbaine.

Je fais un premier focus, tout ce qui favorise le vert. J'insiste sur la fin de l'hyper densification, la fin des tours, la protection des dents creuses, moins de droits à construire à la parcelle. C'est un changement historique, puisque depuis 200 ans, toutes les modifications du règlement d'urbanisme visaient à permettre de toujours construire davantage et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, le plus dense de Paris, c'est véritablement une grande avancée. Je pense particulièrement à la TEP de Ménilmontant qui permet ainsi de sauvegarder la dernière parcelle non construite dans le 11<sup>e</sup>.

Je pense également au secteur de renforcement du végétal, à la multiplication des espaces verts protégés et des adresses pointées en espace libre protégée et à végétaliser comme le :

- 54 ou le 62 rue de Montreuil ;
- 41, 55 rue de la Roquette ;
- 3 rue Omer Talon ;
- 40 rue Sedaine ;
- 17 rue Saint-Bernard.

Autre avancée, c'est celle de la préservation des surfaces au sol et au cœur des îlots, et je veux parler par exemple du 127 rue du Chemin Vert, le projet imaginé par les anciennes équipes est annulé. Un nouveau projet devra être proposé en concertation avec les riverains.

Je pense aussi aux liaisons et aux aménagements piétonniers végétalisés, comme le passage de Lhomme à un passage Saint-Ambroise, rue des Rentiers, rue Merlin, impasse Morlet, impasse Carrière Mainguet.

Enfin, je fais un deuxième focus sur l'idée de reprendre la main sur la ville libérale. Alors, finis les tours de Missika et les « Réinventer Paris » qui bradent le patrimoine de la Ville au profit du projet des privés. La multiplication du logement social, grâce à l'obligation de faire du logement en cas de restructuration de bureaux, et la liste est longue, dans le 11<sup>e</sup>, sur les immeubles pointés pour installer du logement social dans le diffus.

Le développement et le renforcement des linéaires commerciaux pour protéger les commerces de proximité se sont aussi élargis. Je pense particulièrement à l'avenue de la République, entre Servan et place Métiévier. Pour ceux qui ne savent pas, une nouvelle agence de la Caisse d'épargne vient d'ailleurs de s'installer dans le haut de l'avenue de la République. Je pense aussi à la rue Louis Bonnet qui est aussi ajoutée maintenant au linéaire.

Évidemment, la régulation des Airbnb et l'interdiction des *dark stores*. Le Airbnb mieux encadré est une avancée. La protection de notre patrimoine historique est renforcée dans le 11<sup>e</sup> et c'est

une bonne chose. Le développement et la création de la protection d'espace pour développer l'économie sociale et solidaire.

Enfin, je mets aussi un accent tout particulier sur les équipements de santé qui seront développés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement sur au moins deux adresses.

Pour conclure, je souhaite rappeler le rôle indispensable des mobilisations citoyennes qui permettent de bousculer les projets urbains, comme par exemple la création de la Terre d'Écologie Populaire, mais je pense que certaines adresses mentionnées par les écologistes n'ont pas été retenues et ne nous ne manquerons pas d'être vigilants pour les faire évoluer, telles que la cité Souzy ou la rue de Chanzy.

Nous pensons réellement qu'il faut donner la possibilité aux habitants de connaître mieux le PLU. Ils ont bien participé à l'enquête publique, ils ont été nombreux à faire des propositions et nous leur devons un retour. Nous devons les informer des permis de construire beaucoup plus et non pas de mettre des affichages qui ne sont pas lisibles au sein du hall de la Mairie. Nous pouvons aussi imaginer de faire une exposition pédagogique avec les cartes par arrondissement, faire des ateliers pour donner la possibilité de s'approprier réellement le Plan Local d'Urbanisme.

Enfin, je voulais continuer à dire que les Conseils de quartier pouvaient être des relais dans la construction des décisions d'urbanisme. Il fallait essayer de mieux utiliser et mieux favoriser ces conseils de quartier sur ces questions-là.

Enfin, intégrer avec Bruitparif au Plan Bruit les nuisances liées aux activités commerciales et au règlement des terrasses.

Pour finir, rappeler que tout cela ne pourra se faire que grâce à la volonté politique pour le mettre en œuvre et, bien évidemment, se battre pour avoir les budgets pour mettre tout cela en œuvre.

Enfin, ne pas oublier que le PLU doit être pensé aussi au niveau de la Métropole et que le périph reste encore une frontière et c'est un combat que nous devons continuer à mener pour que le périph nous ouvre sur la métropole. »

**M. le Maire :** « Merci. Nous avons compris que le PLU n'était pas libéral, qu'il était communiste, qu'il était écologiste. Jean-Pierre CORSIA va peut-être nous dire qu'il est socialiste. »

**M. CORSIA :** « Ce PLU n'est ni libéral ni écologiste, il appartient à tout le monde et justement, je voudrais en profiter pour faire un *focus* sur cette fabuleuse mobilisation citoyenne, dont nous parlons tant, mais nous ne savons pas de quoi nous parlons.

La Ville de Paris, avec une volonté politique importante, a mis en place des concertations exemplaires et je voudrais vous dire quelques mots sur cette concertation.

Pour accompagner chaque étape de la révision de ce document stratégique, Paris a mis en œuvre une démarche de concertation exemplaire, ambitieuse et sans précédent. Je souhaite insister sur cette démarche qui a permis une réelle appropriation des enjeux du PLU par les Parisiennes et les Parisiens ainsi que par les acteurs locaux.

Ainsi, dès 2020, la Ville de Paris a mis en œuvre des actions de participation citoyenne en amont de la phase de concertation réglementaire du PLU. Nous n'étions pas obligés, mais nous l'avons fait.

Une conférence citoyenne était organisée du 26 septembre au 17 octobre 2020, composée d'un panel de 100 habitantes et habitants de Paris et du Grand Paris afin de formuler leurs attentes sur ce que devrait être l'urbanisme parisien de demain. Au cours de quatre réunions, 30 propositions ont été émises pour alimenter le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Les thèmes de la mobilité, du cadre bâti et de la nature sont des thèmes qui ont suscité le plus de discussions chez les participants. Certaines de ces propositions sont innovantes, d'autres ambitieuses. Quelques exemples :

- réaménager des parcs avec des espaces protégés par des préaux et des pergolas en bois, des points, d'eau, des tables de jeux, des poubelles fermées, des passages PMR, des toilettes plus nombreuses ;
- dans les *parkings* souterrains, prévoir des espaces sécurisés pour les vélos à proximité des stations des RER et des métros et des emplacements pour les véhicules des travailleurs de nuit avec des tarifs préférentiels ;
- développer des programmes neufs ou en réhabilitation incluant mixité urbaine, sociale et fonctionnelle, avec des locaux partagés, de la mixité d'habitat social et privé, de l'habitat temporaire des entreprises, crèches, écoles, bibliothèques. Voilà les immeubles du futur présentés par les habitants ;
- contraindre à l'utilisation de matériaux écoresponsables dans l'infrastructure urbaine afin de réduire la pollution sonore, visuelle, environnementale et lumineuse.

En parallèle de la Conférence citoyenne, s'est tenue également une consultation citoyenne sur la plateforme numérique « Idee.paris », 2.500 personnes ont rédigé plus de 1.000 contributions soumises au vote. La concertation s'est ensuite poursuivie entre janvier 2021 et novembre 2022. Au total, 288 rencontres ont été organisées sur le territoire parisien et au-delà, offrant différents formats d'échanges à destination de tous les publics. Les habitantes et les habitants ont pu participer à une grande réflexion sur le futur de leur ville, grâce à :

- 51 réunions publiques ;
- 78 maisons du PLU ;
- 34 marches exploratoires organisées par le CAUE ;
- 26 ateliers pour les Conseils de quartier ;
- 10 rencontres de proximité dans les Quartiers Politique de la Ville ;
- 3 temps forts et 6 ateliers thématiques en phase PADD ;
- 25 ateliers participatifs en phase OAP et règlement.
- des registres dans chaque Mairie d'arrondissement ou de secteur ;
- une plateforme numérique à chaque étape ;
- plus de 600 cahiers d'acteurs de 161 contributeurs ;
- 50 ateliers du PLU des enfants organisés par le CAUE ;
- 4 controverses urbaines avec les étudiants en urbanisme, architecture et sciences politiques ;
- ce sont près de 60.000 avis qui ont été collectés et analysés sur l'ensemble des étapes de concertation.

Début 2024, l'avis des Parisiennes et des Parisiens a été de nouveau sollicité dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de PLU. Elle a connu un retentissement inédit pour une consultation de cette nature, puisqu'elle a donné lieu, comme nous l'avons déjà dit, à plus de 14.000 contributions émanant d'habitants et d'habitantes ainsi que de professionnels et d'acteurs de l'urbanisme.

Cette démarche de concertation hors du commun pour un sujet réglementaire a ainsi pu se démarquer des dispositifs généralement mis en œuvre pour accompagner les révisions des PLU.

Nous pouvons être fiers de la Ville de Paris qui a reçu, en 2023, le « Prix Bonne pratique en participation citoyenne » décerné chaque année par l'Observatoire international de la démocratie participative pour récompenser les politiques publiques mises en œuvre par les gouvernements locaux et régionaux.

Il faut souligner la diversité des moyens qui ont été mis en œuvre pour assurer la participation de tous les publics. Des réunions publiques, des ateliers participatifs, une plateforme numérique ont été déployés pour que chacune et chacun puisse s'informer, contribuer et suivre les avancées du projet en temps réel. Cette complémentarité a permis de toucher des populations variées, y compris celles qui ne participent pas habituellement à ce type de démarche et dans le 11<sup>e</sup>, nous avons pris toute notre part pour associer les habitants et les habitants ainsi que l'ensemble des acteurs locaux. Et pour toutes ces raisons, le groupe Paris En Commun portera un avis favorable à ce PLU. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes de parole à ce stade, je propose à Patrick BLOCHE de faire les réponses. »

**M. BLOCHE :** « Merci pour vos différentes interventions. Merci, à l'instant, à Jean-Pierre CORSIA, d'avoir rappelé la démarche éminemment démocratique d'élaboration de ce PLUB que nous voulions être partie prenante de cette élaboration en étant citoyens et citoyennes de Paris, notamment du 11<sup>e</sup> arrondissement et la possibilité vous en était offerte, ce qui rend évidemment l'exercice d'autant plus stimulant et enthousiasmant.

Nous allons adopter un PLU bioclimatique, un premier PLU, mais je ne veux pas non plus que nous jetions aux orties le PLU qui avait été adopté par notre majorité municipale en 2006 et qui comportait déjà, je dirais quelque part, la préfiguration de ce que nous sommes amenés à amplifier aujourd'hui, 18 ans après, notamment en ce qui concerne Mme MOREL, puisque c'est votre délégation, les protections commerciales. Je crois que c'est M. Jérôme MEYER qui est à l'artisanat maintenant mais déjà Georges SARRE en son temps et nous, ensuite, avons mis un nombre de clés à molette qui ont fait fuir nombre de promoteurs immobiliers rendant nombre de projets sinon irréalisables, tout du moins difficilement équilibrés sur le plan financier.

Je vous déconseille collectivement d'être dans une logique partisane d'appropriation du Plan Local d'Urbanisme. Je pense qu'il a été porté par la majorité municipale dans sa globalité. Je rends hommage, d'ailleurs, à celui qui l'a principalement porté, mon prédécesseur comme premier adjoint en charge de l'urbanisme, Emmanuel GRÉGOIRE, « qui est à la France Insoumise » (rires)... c'est finalement la seule information nouvelle que nous allons retenir de ce Conseil d'arrondissement, ce soir !

Vraiment, je vous dis cela là où je suis et d'autant plus aujourd'hui, depuis quatre mois, à travers tous les plans que nous avons examinés que ce soit aujourd'hui et xxx [02:03:51] sur le PLU bioclimatique, Dan LERT sur le Plan Climat, Anne-Claire BOUX sur le Plan de Santé environnementale ou Jacques BAUDRIER et Thomas CHEVANDIER sur la rénovation du bâti thermique et Pénélope KOMITÈS sur le Plan Résilience. J'ai complètement oublié qu'elles étaient les étiquettes, si j'ose dire, au sein de la majorité municipale. Je vois un effort global, une impulsion qui est donnée, qui nous rassemble et nous associe et j'en suis très heureux, tout du moins, c'est la vision qu'en ont les Parisiens et c'est cela l'essentiel.

Le PLU bioclimatique que nous allons adopter ce soir et en Conseil de Paris la semaine prochaine est le PLU bioclimatique des Parisiennes et des Parisiens et, en fin de compte, ce sont elles et eux qui en sont les seuls propriétaires.

Je ne reviens pas, en tout cas, sur toutes vos observations. Sur le 127, rue du Chemin Vert, un mot quand même : en juin 2023, lors de l'arrêté du PLUB, il y avait une opération de logements sociaux qui était la contrepartie, il y a une opération de logements et ce projet a été abandonné et nous en avons pris acte, le Maire et moi-même.

En l'occurrence, c'est la raison pour laquelle cette réserve pour les logements sociaux ne figure pas dans le PLU, compte tenu de l'abandon du projet en tant que tel. Nous pourrions beaucoup en dire, mais ce n'est pas l'objet ici, ce soir.

Sur les vœux déposés par l'opposition, ils ressemblent étrangement à ce qui avait été déposé en mai 2023. Mes réponses ne vont pas être d'une grande originalité, mais je pense que Jean-Christophe MARTIN n'en est, *a priori*, pas trop surpris, avec une seule question que je me pose : avez-vous été amenés comme citoyennes et citoyens du 11<sup>e</sup> arrondissement à apporter vos observations dans le cadre de l'enquête publique en début d'année ?

*Hors micro*

D'accord. Vos observations n'ont donc pas été retenues de fait par la Commission d'enquête. J'en suis désolé pour vous et je saurais vous consoler ultérieurement, mais je dis cela, car nous sommes dans un cadre très contraint, c'est-à-dire que nous avons modifié le PLU pour prendre en compte, justement, les observations de la Commission d'enquête. Donc, nous n'avions pas de marges de manœuvre et, évidemment, nous n'avions aucune marge de manœuvre pour réécrire, si j'ose dire, un PLU. Sinon, il eût fallu le resoumettre à enquête publique si les modifications avaient été trop conséquentes.

De ce fait, par rapport aux vœux que vous avez déposés, je donnerai un avis défavorable au vœu n° 1 qui concerne une adresse qui est celle des 9-11 rue des Trois Couronnes pour des raisons que je vous avais déjà indiquées, puisque nous ne souhaitons pas lever la réserve pour le logement social LS 100-100. Je pourrais vous relire ce que je vous ai déjà dit le 25 mai 2023, mais comme mes propos n'ont rien d'historique, mais comme je ne vais pas avoir l'outrecuidance de me citer, je vous renvoie à tous les arguments que j'avais énoncés à l'époque.

Sur avitaillement - ravitaillement, écoutez, le Maire dans sa grande mansuétude est d'accord pour donner un avis favorable. Il faudra que votre groupe... Vous, c'est Changer Paris ? D'accord. »

*Hors micro*

**M. BLOCHE** : « Je pose la question, j'en ai trois à gérer. »

*Hors micro*

**M. BLOCHE** : « Il faudra que votre groupe, au Conseil de Paris, le redépose comme amendement. Je pense que vous vous y emploierez. »

Sur le vœu n° 3, 63 rue de la Roquette, mais M. TIBERTI a très bien répondu. La meilleure façon de protéger ce centre médico-psychologique auquel nous tenons toutes et tous, qui dépend de l'hôpital Saint-Maurice, comme le centre de la rue Cité des Taillandiers, puisque ce sont deux centres spécialisés en soins psychologiques, c'est justement d'avoir une réserve de logement social pour le protéger, si jamais son propriétaire actuel avait la très mauvaise idée de vouloir s'en séparer. Cela dissuaderait de ce fait d'éventuels promoteurs croyant voir leur bonne affaire.

Si nous voulons protéger ce centre médico-psychologique, la meilleure façon, c'est d'avoir une réserve pour le logement social, donc je vais donner un avis défavorable à votre vœu.

Sur le vœu n° 4, là aussi, M. TIBERTI a largement répondu. L'IRIS de l'APUR est une très belle chose. Le problème, c'est qu'à l'arrivée, nous créons des logements sociaux là où nous le pouvons avec l'idée de vivre quand même, non pas au niveau de l'îlot ou même du quartier, mais surtout de l'arrondissement et nous sommes loin de la loi SRU. Quand nous pouvons créer des logements sociaux, nous le faisons et notamment aux adresses que vous citez. Donc, avis défavorable, j'imagine sans surprise pour vous, sur ce vœu n° 4.

En ce qui concerne le vœu n° 5, sur l'Aulne glutineux, le Bouleau pubescent et le Bouleau verruqueux, j'avoue qu'au-delà de ces adjectifs pas très appétissants, mon incompetence est totale et d'ailleurs, j'ai constaté que le 25 mai 2023, M. Arbre de notre Conseil d'arrondissement, à savoir Florent HUBERT, avait été amené à répondre.

M. HUBERT, je vous laisse répondre sur ce vœu n° 5, à partir du moment où M. le Maire t'aura donné la parole, si vous la voulez. »

**M. le Maire :** « Pour faire la même réponse qu'au précédent Conseil, j'imagine. »

**M. HUBERT :** « Absolument, sans reprendre l'ensemble de l'argumentaire. Juste vous préciser et cela a été rappelé par Mme SAGASPE, la mobilisation inédite de la Collectivité parisienne pour déployer des arbres. Maintenant, plus de 115.000 arbres plantés sur les 170.000 attendus. Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement et de soins auprès de nos arbres, là aussi inédit, avec l'objectif d'avoir un patrimoine arboré qui remplisse ces fonctions que vous évoquez : fonctions environnementale et ornementale.

Vous ne citez pas dans votre vœu la fonction écosystémique des arbres. Je pense qu'il serait quand même important de le souligner et je pense que c'est la première de leurs fonctions aujourd'hui et fonctions sanitaires. Comme je vous l'avais dit à l'époque, il se trouve que ce sujet-là est bien pris en compte, le sujet du potentiel allergène des espèces, face à l'enjeu de diversification sanitaire qui est le nôtre.

Il y a un Pollinarium sentinelle qui est mis en place et qui contrôle et surveille bien l'ensemble des phases de pollinisation de notre patrimoine arboré. En l'occurrence, de la même manière que M. BLOCHE indiquait qu'il n'est pas un expert de ces sujets-là, je ne le suis pas non plus, mais il se trouve qu'il y a des dizaines d'experts sylvicoles - arboricoles au sein de la Direction des espaces verts et de l'environnement et qu'ils ont la conviction que le panel d'espèces qu'ils ont préconisé est le bon, en enlevant les espèces les plus intelligentes, car il y en a et les plus allergisantes ne sont pas déployées dans les rues de notre ville.

Je considère que cela n'est pas la place d'un élu d'arrondissement ou d'un Conseil d'arrondissement d'avoir un avis qui prédominerait sur un avis scientifique concernant la richesse et la justesse de la palette végétale à déployer, c'est pour cela que je rejoindrai M. BLOCHE en donnant un avis défavorable à votre vœu. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Y a-t-il de nouvelles demandes de parole ? Je pense que nous pouvons passer au vote.

En rappelant, car au fond, c'est cela l'essentiel, que ce processus qui a été lancé en septembre 2020, il y a plus de quatre ans, a conduit à ce que les Parisiennes et les Parisiens – Jean-Pierre CORSIA l'a utilement rappelé ainsi que Patrick BLOCHE – se sont vraiment saisi de ce sujet. C'est un sujet qui est peut-être aride, car il y a, d'une part, un aspect un petit peu technique, mais au total, ils ont bien compris l'enjeu qui était présent.

Patrick BLOCHE a évoqué tout à l'heure les 14.000 contributions reçues au cours de l'enquête publique, au début de cette année, mais sur l'ensemble du processus, ce sont 68.000 propositions qui ont, chacune, été analysées par les services de la Ville pour en étudier la faisabilité et pour éventuellement la faire évoluer et la transformer en une modification de ce plan.

Je tiens d'ailleurs, à ce stade, à remercier Patrick BLOCHE, mon cabinet et en particulier Thierry MELONI, car il a été la cheville ouvrière dans notre arrondissement pour ce travail qui a été particulièrement laborieux. Il a été conduit en examinant, chez nous, des centaines si ce n'est des milliers d'adresses, des centaines, c'est sûr, et parfois en allant sur place, cela a été un gros travail qui s'est conduit aussi bien au niveau parisien par les services de l'urbanisme que localement avec les élus et les équipes de l'Arrondissement.

Merci à tous pour ce travail. C'est la conclusion, aujourd'hui, au Conseil d'arrondissement et au prochain Conseil de Paris, de ce processus.

Vous vous rappelez que le précédent date de 2007. Il s'agit bien d'écrire, à travers ce document, la ville de demain et c'est ce que nous faisons avec l'ambition que nous portons pour cette ville. Je vous propose de vous prononcer par un vote.

Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Qui est contre ? L'opposition. »

#### Résultat du vote - 2024 DU 142 :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire :** « Nous allons voter sur les vœux rattachés à cette délibération. Vœu n° 1, avec un avis défavorable de l'exécutif sur le 11 rue des trois couronnes. Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Qui s'abstient ? Il est repoussé. »

#### Résultat du vote - V11202430 vœu n°1

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**M. le Maire** : « Vœu n° 2 rattaché à la délibération : avitaillement, ravitaillement. C'est purement factuel et c'est purement de forme. Je vous propose de l'adopter. Nous ne sommes pas obligés de maltraiter le français. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci pour l'Académie française. »

**Résultat du vote - V11202431 vœu n°2**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**M. le Maire** : « Vœu n° 3, 63 rue de la Roquette. Sur le fond, nous partageons le même objectif. Néanmoins, l'avis est défavorable. Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Il est rejeté. »

**Résultat du vote - V11202432 vœu n°3:**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**M. le Maire** : « Vœu n° 4, sur un certain nombre de réserves, le logement social. Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

**Résultat du vote - V11202433 vœu n°4 :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**M. le Maire** : « Vœu n° 5, avec la liste des arbres et arbustes. Si la réponse était un avis défavorable de l'exécutif, je vous redis ce que je vous ai dit la dernière fois, c'est un sujet qui ne se traite pas forcément dans le PLU, mais dans le Plan bioclimatique, car c'est dans celui-ci, dans le Plan Santé environnement et le Plan Biodiversité de Paris, que cette liste est faite. Le PLU ne fait que la recopier et, en l'occurrence, cette liste évolue à chaque révision du Plan Biodiversité.

Oui, il y a les experts de la Ville qui disent une chose, par définition, nous trouverons toujours quelqu'un allergique à n'importe quelle espèce. Toutes les allergies existent.

En l'occurrence, il faut, un moment donné, s'arrêter quelque part. C'est le choix qui a été fait dans le Plan Biodiversité, mais les espèces que vous évoquez ne sont pas sans poser des difficultés pour certaines personnes. Néanmoins, à un moment donné, il faut trouver un compromis et c'est celui qui est proposé dans ce PLUB. C'est pourquoi l'avis est défavorable.

Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Il est rejeté. »

**Résultat du vote - V11202434 vœu n°5 :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL**

**2024 DLH 320 – Réalisation au 9-11 rue de la Petite Pierre (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 47 logements sociaux (22 PLA-I, 19 PLUS et 6 PLS) par la RIVP - Subvention (5.975.062 euros)**

**M. le Maire :** « Ensuite, il y a un certain nombre d'inscrits sur les délibérations, donc nous reprenons l'ordre du jour détaillé. La première de celles-ci est la DLH 320, Adrien TIBERTI va la présenter. Il s'agit de la réalisation au 9-11 rue de la Petite Pierre d'un programme d'acquisition-amélioration de 47 logements sociaux par la RIVP et Jean-Christophe MARTIN se prépare. »

**M. TIBERTI :** « Merci, M. le Maire. Comme d'habitude, un propriétaire mettait en vente un gros paquet de logements d'un coup, en l'occurrence 47 et il nous a semblé utile, pour préserver les locataires en place, de préempter, d'autant que, historiquement, cet immeuble avait déjà été dans sa totalité un immeuble de logement social, car c'était une construction à bail au moment de l'édification de l'immeuble en 1973 et que le propriétaire en avait récupéré la moitié, 30 ans plus tard.

Vous avez une moitié des logements de l'immeuble qui est déjà gérée par un bailleur social, Erigere de mémoire, et l'autre moitié qui le sera à nouveau grâce au rachat par la Ville et par la RIVP de cette adresse.

Les locataires que nous avons reçus sont bien contents et bien rassurés de savoir qu'ils vont pouvoir faire partie du parc public et ne sont pas en danger. C'est ce qui motive évidemment notre action, tout en permettant à court, moyen et long terme de mettre à disposition des logements pour les demandeurs de logements sociaux de l'Arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Merci, M. le Maire. Il n'aura échappé à personne, de nombreuses délibérations sur le logement nous sont proposées ce soir et parmi lesquelles les deux programmes d'acquisition 9-11, rue de la Petite Pierre et 81 rue du Chemin Vert. Ces deux programmes étant assez similaires, appelant des réponses semblables et pour faire plaisir à Adrien TIBERTI qui

adore les interventions communes, je ferais donc une intervention commune aux deux adresses pour éviter les redites.

Sur ces deux adresses, commençons par l'environnement immédiat. Dans un cas comme dans l'autre, je vais reparler statistique, en rapprochant les adresses des excellentes données de l'APUR sur la répartition des logements par typologie. Nous pouvons constater que ces deux IRIS présentent des taux de logements sociaux faibles, voire très faibles. L'introduction d'une part de logement social peut faire sens, puisqu'autant, quand il y en a trop dans l'IRIS, je le dis. Quand il n'y en a pas assez, je le dis aussi.

Les immeubles, quant à eux, années 70 dans un cas, faubouriens dans l'autre, ont fait l'objet d'un ravalement qui n'est pas trop ancien, et sont dans un état d'usage correct. Ils ont leurs âges, leurs défauts, mais rien de dramatique et je l'ai déjà dit entre ces murs. Dans un programme d'acquisition-amélioration, dès lors que la Ville propose d'engager des travaux importants pour remettre en état « un immeuble pourri », il est normal qu'elle en récupère la maîtrise foncière. Il ne semble pas être le cas ici.

Enfin, les programmes en tant que tels. Sur la première adresse : 22 PLAI, 19 PLUS, 6 PLS. Sur la seconde adresse : 12 PLAI – il y avait une faute de frappe dans le dossier de synthèse – 7 PLUS et 0 PLS. Nous sommes là dans une situation de déséquilibre manifeste et c'est pour ce déséquilibre, dont vous êtes assez coutumiers, que nous voterons contre les délibérations. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Adrien TIBERTI, un mot de réponse ? »

**M. TIBERTI :** « Oui, M. le Maire. Puisque je n'ai pas parlé de l'adresse du 81, rue du Chemin Vert, c'est du faubourien, zone de déficit en logement social et c'est aussi un immeuble dont la majorité des logements sont vides.

Là, à terme, ceci dit, il va falloir faire de gros travaux, car c'est un immeuble de faubourg et il y a des enjeux de rénovation thermique qui sont importants, mais c'est un immeuble où nous allons pouvoir loger de nouvelles personnes.

Sur le déséquilibre, je continue à ne pas comprendre ce que vous dites, c'est-à-dire que la Ville a une position qui est cohérente. Dans les zones de déficit en logements sociaux, nous mettons un peu plus de PLAI que dans les zones où il y a beaucoup de logements sociaux et dans tous les cas, la ventilation que nous choisissons ne correspond pas à la réalité de la demande.

La réalité de la demande, quand nous prenons le stock de demandeurs de logements sociaux de l'arrondissement, nous parlons de gens qui habitent déjà le 11<sup>e</sup>, nous avons une très forte majorité de gens qui relèvent des plafonds PLAI. Nous sommes au niveau des deux tiers des demandeurs de logement de l'Arrondissement qui relèvent des plafonds PLAI.

Ce que nous produisons à ces adresses en moyenne ne correspond pas à cette demande. Donc, nous faisons déjà un choix qui est un choix de mixité sociale et quand vous réprochez ce choix en lisant trop social, j'y vois la même logique que celle que vous avez quand vous refusez le logement social. Non seulement vous refusez le logement social en général, mais en plus, vous refusez dans le logement social le logement le plus social.

Là, j'y vois une haine des pauvres que je ne partage pas et c'est pour cela que j'invite mes collègues à voter ces délibérations. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. L'avis est favorable sur la délibération, mais sans donner suite aux demandes de Jean-Christophe MARTIN. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DLH 333 – Réalisation au 81 rue du Chemin Vert (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (12 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (969.150 euros)**

**M. le Maire :** « Vous voulez aussi que nous procédions à un vote sur la DLH 333, ce sera fait. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DEVE 86 – Appel à projets Paris Sème 3 – Subventions en investissement (174.264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole**

**M. le Maire :** « DEVE 86 : appel à projets Paris Sème n° 3 - subventions en investissement et conventions avec 12 structures qui interviennent dans le secteur agricole. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci, M. le Maire. Très brièvement, pour vous dire que Paris Sème est un appel à projets qui est complémentaire de l'appel à projets de « Parisculteurs », dont nous avons souvent discuté dans ce Conseil.

« Parisculteurs », c'est pour trouver des sites et retenir des porteurs de projets potentiels sur ces sites, notamment sur des toitures dans l'arrondissement et à Paris.

Paris Sème est un autre appel à projets qui vise à soutenir les acteurs de l'agriculture urbaine d'ores et déjà installés et implantés à Paris sur les sites « Parisculteurs » ou pas, pour les aider à investir et à améliorer leur matériel. Là, il s'agit de soutenir la pépinière que nous connaissons bien, la pépinière Chanzy de Pépins Production, qui est un acteur historique de l'arrondissement, très implanté.

Je vous invite d'ailleurs, si vous n'y êtes jamais allés, à aller visiter cet endroit. C'est une petite oasis dans l'arrondissement. Il est ouvert et accessible au public tous les samedis matin et ils ont une action de quartier importante en lien avec la QSB, ils participent à plusieurs actions de végétalisation du quartier.

Ils ont besoin d'un soutien pour pouvoir moderniser leurs installations, améliorer l'irrigation, remplacer certains bacs, notamment pour pouvoir y faire pousser des arbres et ils vont développer la vente directe. Cela pourrait être intéressant aussi pour les habitants de pouvoir acheter des plantes et des arbres qui ont poussé dans l'arrondissement et pour installer aussi sur l'ensemble de leurs trois sites, puisqu'ils sont sur trois sites, des panneaux photovoltaïques, puisque, contrairement à ce que nous avons entendu dans notre discussion sur le plan Climat tout à l'heure, il ne convient pas d'opposer la végétalisation du bâti et le déploiement de l'énergie photovoltaïque, puisque les projets biosolaires existent et que ce site en accueillera un. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND :** « Merci. Je serais brève également. Mon intervention vaut pour les DEVE 80 et 86, si cela vous va, comme cela, nous faisons d'une pierre deux coups.

Après avoir regardé le détail des structures concernées par la délibération de la DEVE 80, nous souhaiterions un vote disjoint pour l'attribution de la subvention à Pépins Production, membre du collectif les Fermiers généraux et lauréat du projet « Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad » qui a été un certain échec. Le projet a été mis en place en 2020 et a été détruit au bout de deux années, pour mémoire.

Nous voterons pour l'attribution de la subvention aux autres associations pour la DEVE 80 et contre l'attribution de subventions à Pépins Production si vous acceptez le vote disjoint.

Pour la DEVE 86, même constat concernant Pépins Production et notre vote sera contre. »

**M. le Maire :** « OK. Là, nous parlons de la DEVE 86 et 80 qui est la suivante. Très bien. Un mot de réponse ? »

**M. HUBERT :** « Brièvement, difficile pour moi de répondre puisque, si j'ai bien compris, vous faites référence à un projet qui n'est pas un projet du 11<sup>e</sup>. Je ne suis pas sûr de pouvoir me prononcer dessus, mais il se trouve que nous avons un avis très favorable sur l'activité de cette association dans votre arrondissement et nous sommes très heureux de la soutenir avec ces deux délibérations et je compte sur les collègues. Merci. »

**M. le Maire :** « Absolument, d'autant que c'est une pépinière qui fait un très chouette travail en lien avec le quartier et ses acteurs et que ce soit des scolaires qui sont reçus, que ce soit des professionnels aussi, puisque c'est une pépinière, qui peuvent bénéficier de ses productions et c'est vraiment du circuit court, puisque c'est juste derrière l'église Sainte-Marguerite.

Peut-être que la structure a eu des déboires ailleurs, je ne sais pas. Mais en tout cas, dans le 11<sup>e</sup>, vraiment aucune réserve de notre part.

Nous allons procéder au vote, d'abord le vote sur l'ensemble des lignes de subvention, hormis Pépins Production pour la DEVE 86. Qui est pour ? Unanimité. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire :** « Sur la ligne relative à Pépins Production, qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. L'avis global sur le projet de délibération est favorable. »

**Résultat du vote – Pépins Production :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DEVE 80 – Subventions (146.482 euros) et conventions avec des structures œuvrant en faveur de la contribution citoyenne à la Ville Jardin dans le cadre de l'appel à projets « Jardin Partagé - Jardin Relai »**

**M. le Maire :** « La DEVE 80 n'avait pas été présentée. Néanmoins, un vote disjoint est demandé, pareil, en sortant Pépins Production. »

Alexandre VISCONTINI ne prend pas part au vote. Vote sur l'ensemble des subventions, hormis Pépins Production, qui est pour ? Unanimité. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire :** « Sur la ligne spécifique – les 2.000 € – pour Pépins Production, qui est pour ? La majorité ? Qui s'oppose ? L'opposition. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote – Pépins Production :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DLH 234 – Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1<sup>ère</sup> concession avec la SOREQA et avenant n° 18**

**M. le Maire :** « Je suis informé que Joëlle MOREL s'était s'inscrite, mais l'inscription ne m'était pas parvenue. Je suis désolé.

Sur la DLH 234, je vous propose de faire un petit retour en arrière d'une délibération pour revenir sur la DLH 234, approbation des éléments financiers pour la 1<sup>ère</sup> concession de la SOREQA. C'est Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci, M. le Maire. J'en profite parce que je n'ai pas pu le dire tout à l'heure. Il ne vous a pas échappé que dans les autres délibérations DLH soumises à notre approbation ce soir, il y a au total 140 logements sociaux rénovés supplémentaires. Nous sommes dans le concret des grands discours que nous faisons tout à l'heure, 140 logements pour 4 adresses supplémentaires.

Le contrat de concession et son avenant n° 18 de la SOREQA, ce sont des choses dont nous avons déjà parlé. Tout le monde a bien en tête ici. La SOREQA est une société économique de la Ville qui s'occupe de la résorption de l'habitat insalubre. Chaque année, nous votons un avenant pour ajouter de nouvelles adresses ou pour en retirer. En l'occurrence, cette année et pour ce qui nous concerne, nous rajoutons le 127 rue Saint-Maur. C'est une adresse qui doit vous parler puisqu'elle a fait l'objet de plusieurs articles dans *Le Parisien* suite à un arrêté de péril en juin 2023, qui a conduit à évacuer totalement l'immeuble, depuis cette date, pour des risques d'effondrement majeur. Nous avons bien raison parce qu'il y a eu un effondrement partiel cet été. Celui-ci a même impacté la copropriété adjacente, ce qui, le temps de travaux de confortement d'urgence aux frais de la Ville, a empêché les locataires et les propriétaires de rejoindre leur logement.

La situation de cette copropriété étant irrémédiablement trop compliquée, les travaux à venir pour sécuriser la parcelle, avant même de la rendre à nouveau habitable, dépassant très largement les moyens de la copropriété, nous avons fait le choix politique, que nous avons présenté la semaine dernière aux propriétaires, de lancer le processus d'appropriation publique de cette adresse, ce que nous permet cet avenant à la concession de la SOREQA. Nous allons racheter à l'amiable, nous allons détruire ce qui doit l'être et nous allons transformer le reste en logements sociaux.

Nous l'avons – je l'ai dit – présentée cette information aux propriétaires. La SOREQA, dès que la délibération aura été votée en Conseil de Paris, va commencer une procédure de rachat amiable. Nous espérons qu'elle sera complète pour nous permettre de gagner beaucoup de temps. À défaut, comme nous allons pouvoir commencer avec un emploi, une déclaration d'utilité publique sera lancée pour arriver à une expropriation.

Nos objectifs sont simples :

- mettre fin à un péril qui existe ;
- régler un problème majeur d'habitat indigne d'insalubrité puisqu'une partie de l'immeuble est en train de tomber ;
- et une fois que nous aurons approprié la parcelle, pour régler ces problèmes, mener un projet d'utilité publique. Nous y sommes obligés et comme nous sommes très contents de le faire, en l'occurrence, un projet de logements sociaux.

Je vous demande d'approuver cet avenant. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci, M. le Maire. Oui, cette délibération qui présente la mise en péril, dans le 11<sup>e</sup>, d'un immeuble au 127 rue Saint-Maur est tellement exceptionnelle qu'il me semblait nécessaire que nous revenions dessus parce que c'est tellement inhabituel. Cela mérite que nous nous y attardions un peu.

Le combat contre le logement insalubre a été un dossier porté beaucoup par les écologistes, entre 2001 et 2009. La création de l'observatoire du logement insalubre à Paris et la SOREQA sont des outils, aujourd'hui, exemplaires. À Paris, nous avons ces 12 indicateurs qui définissent les immeubles qu'il est nécessaire de suivre. Nous savons, grâce au dossier de l'APUR, que parmi les 49.000 immeubles privés à Paris, 40 % des logements parisiens ont plus de 100 ans. C'est important aussi de le savoir.

Les indicateurs, c'est : la forte concentration de petits appartements, la mise en demeure, la sécurité du bâtiment, la salubrité, les interventions des sapeurs-pompiers, le nombre de demandeurs de logement social, dans ces immeubles, les factures impayées – en particulier l'eau –, le diagnostic plomb, parfois, des anciens hôtels meublés, la présence de termites, l'endettement des copropriétaires, la désignation d'un administrateur provisoire, le nombre d'appartements vacants. Tout cela, ce sont des indicateurs maintenant très bien suivis à la fois par l'observatoire du logement insalubre et par la SOREQA.

Nous avons ces deux adresses, le 19 boulevard de Belleville et le 127 rue Saint-Maur, dans le quartier Politique de la Ville ou en veille active, et ces deux adresses doivent nous interroger.

Le 127 rue Saint-Maur est suivi depuis plusieurs années. Suite à la procédure d'urgence décidée en 2023, suivi par l'évacuation des occupants des quatre bâtiments sans avoir le droit de récupérer leurs affaires personnelles, puis, en avril 24, l'effondrement partiel d'un pan de mur, qui a nécessité l'évacuation pendant un mois des habitants du passage de la Fonderie, nous interpelle. Plusieurs réunions ont eu lieu à la Mairie et la dernière a eu lieu le 4 octobre 2024. Les habitants sont encore sous le choc et en désarroi le plus total, comprenant que cette procédure concerne l'ensemble de la parcelle et qu'une expropriation est enclenchée même si les négociations sur une offre amiable seront menées par SOREQA envers chacun des propriétaires.

Ce type de mesure reste très exceptionnel, surtout dans le 11<sup>e</sup>. Au nom des écologistes, je souhaite que nous pensions à un accompagnement dans la procédure, un accompagnement psychologique soit également entrepris envers toutes les personnes qui vivaient au 127 rue Saint-Maur. Les habitants, à l'image du 11<sup>e</sup>, reflètent une grande mixité d'origine sociale, culturelle, d'âge, de statut professionnel, de ressources, donc ils méritent toute notre attention.

Si nous avons confiance, bien évidemment, dans l'action de SOREQA, qui gère depuis plusieurs années ce type de situation, il serait souhaitable que la Mairie du 11<sup>e</sup> engage aussi des initiatives de solidarité localement envers les personnes les plus fragiles de ces immeubles.

D'autre part, vu l'état des immeubles dans cette partie de l'arrondissement, au quartier Politique de la Ville, et vu la situation économique, sociale, environnementale qui se dégrade, nous pouvons craindre aussi un chiffre croissant des immeubles insalubres dans ce quartier. C'est la raison pour laquelle je souhaitais attirer votre attention. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Oui. Merci M. le Maire. Une réponse courte pour dire que la politique de lutte contre l'habitat indigne est une politique qui regroupe tous les groupes de la majorité depuis 2001. La SOREQA a été créée en partenariat avec Plaine Commune, dont vous savez très bien qu'elle était à l'époque dirigée par des élus communistes, qui ont prouvé, ces 60-70 dernières années, qu'ils étaient en pointe sur la question du logement social et de la lutte contre l'habitat insalubre.

Le désarroi des habitants était palpable à la réunion à laquelle vous avez visiblement assisté et à laquelle j'étais, mais ce désarroi a été quand même en partie contrebalancé par le soulagement de savoir que la Ville, à travers la SOREQA, allait proposer un rachat à l'amiable et permettre à toute une partie – je l'espère, à la totalité – des propriétaires de s'extirper de cette copropriété aux problèmes insolubles et – puisqu'ils sont toujours responsables de l'état de l'immeuble – aux risques financiers dépassant largement leurs moyens à tous. Donc, du désarroi à un peu de soulagement apporté par la Ville.

Sur la dégradation, c'est tout l'objet du travail des services de la DLH et de l'APUR d'exercer une veille active pour pouvoir empêcher que les immeubles tombent dans l'insalubrité. La SOREQA intervient comme filet de dernier recours, mais la Ville mène de nombreuses actions pour permettre aux copropriétés d'éviter de tomber dans une spirale de dégradation.

Il faut avoir en tête les chiffres. Quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2001, 1.000 immeubles de cette ville relevaient de l'insalubrité. Aujourd'hui, nous sommes à moins de 200 sur un stock qui évolue en permanence, c'est-à-dire que c'est 200 parce que chaque année, grâce à notre action et/ou à l'action des copropriétaires, des immeubles sortent de l'insalubrité et d'autres y tombent au fur à mesure, y compris que nos critères deviennent plus exigeants et c'est bien normal. Donc, le travail est fait.

Les services publics nouveaux que nous avons déployés, comme l'Agence parisienne du climat, constituent une aide supplémentaire pour éviter que des copropriétés tombent dans l'insalubrité. Nous travaillons et nous avançons. Je vous assure vraiment que les agents de la Ville, notamment du STH, travaillent d'arrache-pied pour suivre le plus possible les immeubles, pour permettre une prise de conscience des copropriétés quand c'est nécessaire.

Pour le 127, je ne sais pas si à un moment ou à un autre, certains et vous aurez le souci de rechercher les responsabilités. Des fois, oui, quand ce sont des copropriétés. Quand c'est géré par le privé, il y a des erreurs commises. Ils ont souffert évidemment d'erreurs au moment des travaux, des malfaçons, etc. qui leur ont fait beaucoup de mal. Ce sont des choses qui arrivent et qui sont, d'une certaine façon, relativement contingentes. Gardons à l'esprit l'essentiel du bilan. Il y avait 1.000 immeubles insalubres en 2001. Après 25 ans de gestion CHIRAC-TIBERI, il n'y en a plus que 200 et c'est un stock en évolution constante. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Merci beaucoup. Ces 200 sont 200 nouvelles adresses par rapport à celle de 2001 puisque le traitement des 1.000 adresses identifiées en 2001, cela avait été un des engagements très forts – je me rappelle des campagnes de Bertrand DELANOË à l'époque – de résoudre l'insalubrité à Paris et ces 1.000 adresses ont toutes été traitées depuis. Mais comme vous le disiez aussi, Joëlle MOREL, les bâtiments évoluent, vieillissent et l'insalubrité se renouvelle.

Peut-être, en complément, indiquer que les habitants les plus fragiles bénéficient d'ores et déjà d'accompagnement social. Pour certaines personnes dans des situations économiques compliquées, la SOREQA a indiqué, lors de cette réunion, qu'elle ferait tout ce qu'il était possible

dans le respect de la légalité pour tenir compte de leur situation particulière. Décision qui n'est ni facile ni réjouissante à prendre, mais vraiment, à un moment donné, c'est la prérogative de la puissance publique de faire respecter l'ordre qui veut qu'un bâtiment ne puisse pas s'écrouler sur ses habitants d'abord, et ensuite sur ses voisins.

Là, cette garantie fondamentale n'étant plus acquise, la copropriété était incapable de la porter ou corriger la situation. C'est après avoir attendu trop longtemps, après avoir mis de l'argent public sans que cela produise les résultats escomptés, que nous avons décidé de changer de braquet, mais j'ai ressenti, comme Adrien TIBERTI, un soulagement chez de nombreux propriétaires qui n'arrivent plus à assumer les charges de cet immeuble. C'est pourquoi il est important que le nombre d'accords à l'amiable soit le plus élevé possible pour raccourcir les délais de traitement. Il me semblait important que le Conseil ait cet échange pour en être pleinement informé.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### 2024 DSOL 54 – Subventions (148.500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires

**M. le Maire :** « Nous reprenons le cours normal. DSOL 54, conventions avec six associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci, M. le Maire. Oui, il s'agit d'un marronnier en l'occurrence puisque c'est une délibération qui passe chaque année dans notre Conseil d'arrondissement. D'habitude, c'était notre collègue M. KADDOUR-BEY qui la présentait, mais cette année, je m'y colle.

Il s'agit d'une petite subvention – puisque l'on parle d'un montant de 5.000 € – pour l'association Culture(s) en Herbe(s) qui gère le jardin solidaire Marcotte au sein du square Colbert, derrière le 155 rue de Charonne.

Ce sont des très beaux projets, les jardins solidaires. Vous le savez, jardiner, cela peut participer d'une stratégie de prise en charge, de prise en soin de personnes vulnérables, malades ou désinsérés socialement. En l'occurrence, ce sont des beaux projets organisés par l'association. On offre des temps de jardinage avec des personnes issues des établissements sociaux et médico-sociaux du quartier. On peut aussi profiter de ce qui est produit puisqu'il y a une partie de ce jardinage qui produit des choses comestibles, pour organiser des repas conviviaux qui permettent de mélanger, dans un beau projet de mixité, des habitants et des usagers accueillis par l'association sur le jardin.

D'où une belle subvention que je vous invite à voter. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI :** « Oui. Merci beaucoup. Comme nous sommes tous attentifs aux arbres, j'aime bien prendre soin du marronnier chaque année et de l'entretenir. Je suis toujours un peu partagé par cette délibération, comme vous le savez, en direction des jardins partagés solidaires, non pas pour m'y opposer, loin de là. Bien entendu, nous allons voter en faveur de cette délibération puisque, comme le rappelait M. HUBERT, les activités de jardinage sont vraiment très propices pour accompagner aussi des personnes en situation de vulnérabilité et de handicap, leur redonner du pouvoir d'agir, du pouvoir de faire, de se mettre les mains dans la terre. Souvent, on ne se demande pas d'où on vient, qui on est et chacun peut trouver sa place.

Néanmoins, il existe un seul jardin partagé dans le 11<sup>e</sup> alors que nous avons plusieurs jardins partagés qui travaillent déjà, pour une bonne partie d'entre eux, sur des projets qui permettent justement l'inclusion de tous, des personnes aussi qui en ont besoin.

J'ajoute par là même que des activités de compostage, aussi souvent animées par des jardins partagés, peuvent aussi devenir des supports d'insertion, tout en participant d'ailleurs à la promotion de métiers verts de demain. D'ailleurs, à cet égard, je rappelle qu'il y a des formations disponibles pour devenir référent de site, guide composteur et maître composteur. C'est autant de formations que nous avons pu valoriser dans le cadre de la fête des sols vivants en octobre 2024. Donc, je souhaitais vous proposer de travailler ensemble un plan de développement des jardins et composteurs solidaires dans le cadre du Plan parisien de lutte contre les exclusions. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Une réponse ? »

**M. HUBERT :** « Merci, M. le Maire. Juste, peut-être, pour préciser que nos collègues ont relevé, je pense, le fait que vous avez fait un lapsus... »

**M. le Maire :** Pardon, Florent HUBERT. Je suis désolé, je n'ai pas vu la demande de parole de Sofiane KADDOUR-BEY. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Oui, merci, M. le Maire. Ce sera assez bref. M. VISCONTINI a évoqué le pacte de lutte contre l'exclusion. En fait, ce que je voulais dire, c'est que le marronnier n'a pas vraiment lieu d'exister là en séance, parce que, comme toutes les associations, n'importe quelle association peut porter une demande, un projet et de le déposer au niveau de la Ville et ce sera étudié, voire les financements possibles. Le Pacte de lutte contre l'exclusion, le Plan parisien pour l'insertion et l'emploi que connaît aussi ma collègue Joëlle MOREL, tous ceux-ci seront des possibles vecteurs. Après, ce ne sont pas des jardins partagés, ce sont des jardins solidaires.

Là, le label « jardin solidaire », c'est quelque chose qui date d'il y a quelques années. La Ville n'a pas souhaité étendre le dispositif où des financements n'ont pas été trouvés, parce qu'il ne faut pas oublier aussi le contexte dans lequel on vit et les difficultés que rencontrent les associations pour obtenir des subventions. Ce que je tenais à dire, c'est que la procédure est la même pour toutes les associations, c'est-à-dire qu'il y a une procédure à respecter, un dossier solide à monter et il doit être encore plus solide que les années précédentes compte tenu de l'austérité budgétaire qui se prépare.

Personnellement, je n'ai pas vu de demande précise d'une association pour porter un jardin solidaire. Je ne sais pas si mon collègue Florence HUBERT l'a vu, si ma collègue Joëlle MOREL l'a vu. En tout cas, le dossier doit être précis, solide, déposé sur Paris Asso et les services de la Ville pourront l'instruire. C'est aussi simple que ça. »

**M. le Maire :** « Merci aussi pour cet utile rappel. Il y a un certain nombre de procédures à respecter et si la Ville, ou ses élus, suscite fortement ou organise des gens pour monter une association et ensuite, lui attribuer une subvention, on est dans un problème de légalité. Donc, il faut bien respecter cette règle. D'ailleurs, les associations – j'en profite pour rappeler à tous les élus – dans ce type de démarche peuvent bénéficier des services de la Maison des associations et de la vie citoyenne, afin que leur dossier soit bien carré.

Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci, M. le Maire. Dans la droite ligne de ce que vient de dire M. KADDOUR-BEY, je voulais juste vous repréciser parce que vous avez commis un lapsus, c'est-à-dire qu'il n'y a pas qu'un seul jardin partagé. Même s'il y en a un très certainement cher à votre cœur, il y en a 14 dans l'arrondissement, mais il n'y a qu'un seul jardin solidaire, c'est vrai.

En revanche, on peut peut-être se dire qu'on est dans un contexte un peu différent des années précédentes – et je pense que vous auriez pu le souligner – c'est que souvent, votre interpellation consistait à dire que les autres jardins partagés avaient besoin de soutien. C'est justement la première année qu'on vote une délibération sur les jardins relais qui soutient, dans notre Arrondissement, six jardins partagés. Je pense que même si la DSOL, en l'occurrence, fonctionne aujourd'hui avec une enveloppe restreinte – je n'en sais rien, ce n'est pas ma direction de référence – qui ne lui permet sans doute pas de financer d'autres jardins partagés, en revanche, cette année, on a trouvé des crédits pour les autres jardins partagés de l'arrondissement. Donc, c'est une bonne nouvelle. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Donc, vous proposer de voter pour cette bonne nouvelle. Qui est pour ? DSOL 54, unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DSOL 101 – Subvention d'investissement (45.353 euros) et convention avec VYV 3 Île-de-France pour la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD Bastille**

**M. le Maire :** « DSOL 101, convention avec VYV 3 Île-de-France pour la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD Bastille. C'est Aymeric DE TARLÉ qui va présenter et Alexandre VISCONTINI se prépare. »

**M. DE TARLÉ :** « Merci beaucoup, M. le Maire. Pour la DSOL n° 101, c'est une subvention de 45.000 € sur une somme globale de 57.000 €. C'est une subvention d'investissement où l'on aura la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD Bastille. C'est une salle commune qui permet aux résidents de l'EHPAD Bastille de se retrouver et qui permet aussi aux jeunes de l'association du quartier Saint-Bernard, tous les mercredis après-midi, de faire des activités. C'est une grande salle refaite de la cave au grenier. On a eu un nettoyage qui a été fait, des nouvelles

peintures, un nouveau sol plus souple qui permet plus de sécurité et une meilleure circulation pour les seniors qui sont dans cet EHPAD. On a aussi une nouvelle bibliothèque et du matériel créatif, toujours pour les activités qui y sont faites.

Je voulais aussi le mentionner, mais cela va être dit par la suite, le partenariat entre cet EHPAD et l'association du quartier Saint-Bernard qui permet de faire de l'intergénérationnel sur beaucoup d'activités qui vont être mentionnées, donc je ne vais pas être trop long.

Je voudrais aussi profiter de cette délibération pour remercier la directrice, Justine PARDIAC, qui vient de quitter l'EHPAD, et pour féliciter toute l'équipe de direction et les animateurs qui participent à bien vieillir dans cet EHPAD. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI :** « Oui. Merci beaucoup. Cette délibération était l'occasion de souligner ce beau partenariat que l'EHPAD Bastille entretient aujourd'hui avec plusieurs partenaires de l'arrondissement. Mon collègue a cité l'association du quartier Saint-Bernard, partenariat qu'avait initié Joëlle MOREL en son temps, mais aussi, aujourd'hui, avec l'association Amelot Durable, qui anime le composteur de la rue Amelot, installée juste devant, sur une place de parking qui a été dit « débitumisé » et qui fonctionne très bien, et notamment qui permet à un groupe d'habitants voisins de se réunir et de monter des projets collectifs pour le quartier.

Parmi ces projets, les habitants, justement, du composteur vont jardiner avec les résidents de l'EHPAD voisin, accueillent les enfants, accompagnés par l'association QSB, qui rendent visite aux résidents, jardinent et découvrent le *compost*. Toutes ces activités permettent de renforcer le lien de proximité auquel on tient tous et de participer au bien-être de tous, et en premier lieu, au bien-être des résidents de l'EHPAD.

Cette coopération – vous l'avez souligné – de quartier, entre habitants, résidents et enfants, est rendue possible grâce à la volonté de l'EHPAD de créer un établissement ouvert sur le quartier, qui se positionne comme un tiers-lieu dans l'optique de profiter à la vie sociale des résidents. Je souhaitais savoir – mais vous avez un peu répondu – si la rénovation de la salle commune aura bien vocation, justement, à accueillir ces habitants et ces associations voisines. »

**M. DE TARLÉ :** « À ce sujet, la réponse faite de la direction avant qu'elle parte, c'est que cette salle sera bien ouverte aux personnes de l'arrondissement. En revanche, il faut bien que ce soit intégré au tiers-lieu qui existe dans cet EHPAD, qu'il y ait une convention et que cela réponde au cahier des charges, mais en général, c'est ce qui est fait de la part de l'association Amelot ou de l'association du quartier Saint-Bernard. Donc, oui, la salle de rénovation sera ouverte. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 155 – Subventions (400.000 euros) et conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**

**M. le Maire :** « Délibération DAE 155, subventions avec des structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Sofiane KADDOUR-BEY et/ou Joëlle MOREL. C'est M. KADDOUR-BEY qui présente et Nelly GARNIER se prépare. »

**M. KADDOUR-BEY :** « La DAE 155 vise à mettre en valeur le dispositif Premières Heures, inclus dans le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion et qui permet aux personnes :

- de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif adapté à la personne, entre 1 et 16 h par semaine ;
- de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel ;
- d'être accompagné vers une sortie en emploi et en formation.

C'est des dispositifs indispensables puisqu'ils se situent en bout de chaîne. On parle de personnes en grande exclusion et grâce au travail des acteurs du champ social, on arrive à les amener vers des dispositifs d'insertion et en emploi. Donc, ces dispositifs ont plus que jamais besoin de soutien et la Ville de Paris y prend sa part.

C'est une délibération qu'on a vue aussi au printemps 2024 et cette délibération vise à compléter l'accompagnement et le financement du dispositif pour l'association Gaïa Paris. On la connaît. C'est implanté dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et son objet est de rencontrer et prendre en charge toutes personnes consommatrices de substances psychoactives dans ses dimensions médicales, sociales et psychologiques. Ils font vraiment un travail formidable parce que le public qu'ils encadrent est parfois très difficile.

Je vous invite à voter cette subvention qui permet d'accorder 32.000 € pour 1.400 h d'accompagnement en plus des 36.600 h d'accompagnement qu'on a financé au début de l'année et qui représentait un montant de 84.000 €. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. À moins, ajouter, Joëlle MOREL ? Non ? Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « Merci. Il s'agit d'une subvention qui va à la gestion d'un CSAPA et d'un CAARUD. Cela nous permet de redonner la position de notre groupe Changer Paris sur le sujet. Nous sommes favorables à ce type de centre.

En revanche, nous sommes défavorables aux salles de consommation à moindre risque que l'on appelle communément les « salles de *shoot* », et vous savez que Gaïa est gestionnaire de la salle de shoot du 10<sup>e</sup> arrondissement. Et vous parliez du parcours de réinsertion, on ne peut pas aller jusqu'au bout de la réinsertion quand on n'a pas permis aux gens de sortir de la dépendance à la drogue.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas parce que nous refusons de soutenir les associations engagées, mais parce que nous rejetons votre politique de lutte contre la toxicomanie qui est, en réalité, plus une politique d'accompagnement de la toxicomanie qu'une politique qui vise à aider les gens à sortir de l'addiction. »

**M. le Maire :** « Merci. Je pense que vous tentez de rallumer la guerre qui avait prévalu au moment de l'ouverture de ce centre, qui avait généré une certaine inquiétude dans le quartier. Je me permets, cher M. KADDOUR-BEY de l'évoquer puisque cela date de la précédente

mandature. À l'époque, votre groupe avait appuyé sur ces craintes des riverains, de la peur que les usagers de ce service viendraient rendre leur vie très compliquée, dégrader le profil de leur rue et même faire perdre de la valeur à leur logement.

Je rappelle la nature du débat de l'époque et les termes de ce débat. Je dis simplement que votre intervention me rappelait cet épisode vraiment compliqué. Les équipes de Gaïa avaient été absolument admirables dans la défense de ce projet malheureusement nécessaire. Je ne voudrais pas que votre intervention puisse être comprise comme étant une tentative de rallumer cette petite guerre locale qui avait opposé certains habitants – pas tous – et cette association qui fait un travail vraiment pas facile et indispensable.

Et la prévention dans le cadre des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ou en CAARUD, c'est un travail irremplaçable. Face aux addictions dures que la drogue provoque, je considère que tout élu devrait soutenir ce type de projet dès lors qu'il permet à certaines personnes de sortir d'une misère dans laquelle ils sont enfermés chimiquement par la dépendance à la drogue.

En tout cas, c'est notre conception de notre rôle et c'est pourquoi, depuis le début, nous avons soutenu cette association. Nous avons essayé de répondre aux craintes des riverains. Je dois dire que tant que le centre n'était pas ouvert et qu'ils n'ont pas pu voir par eux-mêmes qu'il ne générerait en réalité aucune nuisance particulière – il y a eu quelques ajustements au début, mais il y a eu des journées portes ouvertes – les habitants ont pu venir rencontrer les équipes. Et ils ont vu des gens qui étaient très à l'écoute de ce qui se passait dans cette rue et des craintes des habitants.

Je tiens à profiter de cette délibération pour leur tirer un grand coup de chapeau. Leur travail est très ingrat et très efficace. Ils sont parfois aussi face à des habitants compliqués, mais, en l'occurrence, depuis l'ouverture, nous n'avons quasiment, à l'exception d'une ou deux lettres que j'ai reçues depuis, c'est vraiment la guerre ancienne. Donc, ce dispositif est essentiel et je suis très heureux qu'on ait une délibération pour pouvoir le soutenir cette fois-ci.

M. KADDOUR-BEY, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose. Les positions, je pense, de tous sont sans surprise. Je vous propose de passer un vote. Qui est pour ? Unanimité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### **2024 DAE 22 – Subventions (200.000 euros) et conventions avec 5 structures d'insertion par l'activité économique et 3 réseaux de l'insertion par l'activité économique**

**M. le Maire :** « Nous avançons à la délibération suivante, DAE 22, convention avec cinq structures d'insertion par l'activité économique et trois réseaux de l'insertion économique par l'emploi. Joëlle MOREL ou Sofiane KADDOUR-BEY, comme vous voulez ? »

**M. KADDOUR-BEY :** « Merci, M. le Maire. Merci Mme MOREL. Chers collègues, il s'agit encore de soutenir des associations qui participent à l'insertion par l'emploi, associations que nous connaissons bien dans l'arrondissement. Ils ont répondu à l'appel à projets « Dynamiques insertion par l'activité économique » qui a été renouvelé en 2024. Il s'agit de l'association La Petite Rockette qui, en lien avec Carton Plein, propose un parcours d'insertion à destination de 10 bénéficiaires sur des métiers d'agents de valorisation en ressourceries et d'agents de caisse.

La Petite Rockette a été lauréate des appels à projets 2022 et 2023. Il est proposé de la soutenir au titre de 2024 pour un montant de subvention de fonctionnement de 10.000 €. Ils avaient touché 15.000 € en 2023.

La deuxième association est une association que nous connaissons également très bien. C'est le Palais de la Femme, la Fondation de l'Armée du Salut, qui a mis en place un chantier d'insertion à destination des femmes réfugiées, qui s'appuie sur des activités de second œuvre du bâtiment et sur des activités de nettoyage. Pour l'avoir vu, c'est un chantier remarquable et il fait énormément de bien aux résidentes du palais. Je trouve que ce projet est comme le projet de La Petite Rockette, mais je tenais à souligner aussi le projet que l'on connaît moins du Palais de la Femme, mais remarquable. Le montant de la subvention de fonctionnement est de 20.000 € pour 2024. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « Merci. Je vous dis, on va la voter, cette délibération, mais je me permets, comme à chaque fois, d'avoir ce point de vigilance sur La Petite Rockette. D'ailleurs, nous voterons les deux délibérations. C'est pour cela que je me suis inscrite une seule fois. Vous mentionnez un montant de 10.000 €, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire par le passé et je pense que c'est intéressant de le faire, un bilan chiffré du montant global des subventions données 10.000 € par 10.000 € à La Petite Rockette, on est sur 2024 à 210.220 € de subventions votées. Depuis 2013, on est à 2.480.213 € votés, ce qui nous paraît quand même extrêmement important. Cela ne veut pas dire que ces subventions ne sont pas justifiées, mais cela veut dire que si à un moment où on s'interroge sur la pertinence des dépenses publiques, on est sur des montants qui sont quasiment une délégation de service public. Il y a d'autres manières de monter les financements et qui serait plus contraignant qu'une association. Nous aimerions avoir un rapport de gestion sur ce que fait La Petite Rockette, activité par activité.

Par ailleurs, nous remettons cette question de savoir si, à chaque fois, finalement, cette manière de faire passer des subventions au compte-gouttes se justifie pour atteindre des montants si importants parce qu'à chaque fois, vous allez nous redire que c'est bien au global. Mais on a aujourd'hui, encore plus qu'auparavant, une exigence de justifier auprès des Parisiens les montants que nous dépensons en termes de subventions aux associations. Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Je voudrais bien répondre là-dessus. En fait, nous avons ce débat sur la Petite Rockette assez régulièrement, mais je trouve que c'est assez difficile ce que vous dites sur la manière dont les subventions sont accordées, parce que ce n'est pas rendre justice au travail des services de la Mairie qui, justement, expertisent les demandes. La Petite Rockette perçoit des subventions parce qu'elle porte des projets et ces projets ont des justifications. Les dossiers sont solides. Tout à l'heure, j'ai rappelé, à l'occasion des jardins solidaires, une procédure à respecter. La Petite Rockette a respecté cette procédure.

Je pense que ce que vous dites sur les financements qui viennent un peu des directions, oui, chaque direction peut accorder des subventions, mais on peut le faire aussi sur des associations de maraudes, on les vote chaque année. Les subventions sont accordées aux associations, mais derrière, il y a de vrais projets, un vrai travail. On le voit sur le terrain. Allez visiter ses associations, vous le verrez. Ce que je dis, ce n'est pas une incantation en disant : « Non, regardez, ils travaillent ». Non, je pense que ce n'est pas rendre justice aux services de la Mairie qui expertisent ces dossiers et qui accordent des subventions en connaissance de cause, parce qu'il y a une réglementation à respecter.

Donc, je trouve que c'est quand même délicat de faire le procès de certaines associations et pas d'autres alors qu'encore hier, le Premier ministre, issu de vos rangs, fait un discours lors des commémorations, en disant : « La jeunesse, engagez-vous ! Engagez-vous contre la précarité. Engagez-vous contre la pauvreté. Engagez-vous contre l'isolement. » Comment la jeunesse peut s'engager dans des associations si les associations ne sont pas soutenues et si elles périssent d'ici deux trois ans, compte tenu de la politique qu'il va mener ? Je pense que le soutien aux associations est primordial et il est plus que jamais primordial. »

**M. le Maire :** « Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « Écoutez, vous nous demandez d'avoir une confiance aveugle dans les services de la Ville de Paris. Quand on voit que Lucie CASTETS était directrice des Finances et des Achats, permettez-nous de ne pas avoir une confiance aveugle dans ce type de personnalité. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Hors sujet. »

**M. le Maire :** « Je ne vois pas très bien le rapport avec La Petite Rockette. C'est un peu gratuit, oui. »

**M. BLOCHE :** « C'est une directrice LFI ». »

[Rires]

**M. le Maire :** « C'est ça. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Oui. Merci, M. le Maire. Juste pour répondre à notre collègue. Je vais reprendre ma casquette d'expert-comptable. Nous n'avons jamais, au cours de ce Conseil, au cours de l'intervention qui vient d'avoir lieu, dénigré, fait le procès de La Petite Rockette. Nous n'avons pas non plus fait le procès du monde associatif. Nous faisons valoir qu'au vu des montants conséquents – c'est un fait, 2.480.213 €, pour être précis, c'est conséquent – au vu de la multiplicité des subventions – et nous ne sommes pas en train de dire qu'elles ne sont pas justifiées, nous ne sommes pas en train de dire que les services de la Ville n'ont pas fait leur travail – nous sommes en train de dire : les contraintes réglementaires – on a déjà échangé sur ce sujet – font qu'on ne peut plus faire de subvention globale, il faut faire une subvention fléchée par projet. Très bien. On dit juste qu'au vu des montants substantiels significatifs, nous aimerions, pour l'année 2025, que, par exemple, sur la base des comptes 2024 ou 2023 – ce n'est pas là la question – on obtienne de la part de l'association un document de synthèse disant : voilà ce que nous avons touché, voilà ce que nous en avons fait. Ce n'est pas un manque de confiance, ce n'est pas un procès. C'est juste éclairer, nous, autres élus, mais aussi le public, sur voilà ce qu'on fait de l'argent des Parisiens et ça coupe le débat.

À partir de là, on sait précisément : la Ville subventionne à hauteur de tant, voilà ce qui est fait derrière, voilà le nombre d'emplois que cela a généré, voilà le nombre d'actions que cela a généré, etc. Un rapport de gestion prend trois pages. À nouveau, je garde ma casquette d'expert-comptable, cela prend une heure à écrire et cela permet de lever la question : pourquoi 2.480.000 ? Je ne demande pas de remonter sur les 10 ans, mais pourquoi 220.000, si on prend l'exemple de l'année 2024, en supposant qu'il n'y ait pas d'autres depuis ? Parce que. Point. On n'a blessé personne. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Vous savez que la Ville, comme toute collectivité publique, est aussi soumise à un contrôle comptable. Là, vous improvisez expert-comptable. Je parle là en séance, on a tous des métiers, mais je ne parle pas, à chaque séance du Conseil, de mon métier. Bref. Ce que je veux dire, c'est : pourquoi certaines associations ? Les chambres régionales des comptes s'intéressent à toutes les associations. Si vous faites un contrôle, vous le faites sur toutes les associations. On pourrait le faire aussi dans certaines collectivités de Droite où les contrôles sont moins poussés. Par exemple, Stanislas.

**Mme GARNIER :** « On a eu l'occasion de demander des audits sur les subventions aux associations. On a déjà soulevé la question du montant global. Quand on a repris la Région, vous savez très bien qu'on a fait un audit des subventions données. On a changé complètement les arbitrages de subventions aux associations. Donc, il n'y a pas une bonne manière d'évaluer et on a le droit de remettre en cause la manière dont vous pouvez aujourd'hui évaluer et considérer les dépenses à engager. »

**M. le Maire :** « Ce que vous venez d'indiquer illustre bien, je pense, ce que vous avez en tête, c'est de mener une politique différente de la nôtre. Il n'y a pas de surprise, mais je ne vois pas l'intérêt, ou je trouve que c'est une politique de petit bras – si vous me passez le mot – de demander des contrôles ciblés sur telle ou telle structure qui jette la suspicion et qui répond simplement au fait que vous ne souhaitez pas mener la politique que nous menons. Nous souhaitons mener cette politique parce que nous considérons, déjà, en général, le monde associatif est là pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits et l'exemple de La Petite Rockette est une très belle illustration. Nous souhaitons soutenir ce type de projet associatif parce que la puissance publique et le monde privé ne sont pas capables de le faire.

Après, vous pouvez dire : « Il faut une DSP pour faire de la concurrence », et certainement, il va y avoir des grands groupes qui vont développer une économie autour de la ressource, etc. Je ne suis pas sûr qu'au point de vue social et au point de vue environnemental, on soit gagnant, mais c'est une conviction politique aussi. Que vous n'ayez pas les mêmes, c'est normal et légitime. Ce que je trouve gênant, c'est qu'à chacune de vos interventions sur La Petite Rockette, vous cherchez un angle différent d'ailleurs qui change d'un Conseil à l'autre, pour essayer de mettre en cause son travail, voire la probité, en disant : « Il faut la contrôler, il y a de l'obscurité dans les comptes, etc. »

C'était le sens de ce que vous disait Sofiane KADDOUR-BEY tout à l'heure. Chaque année, les services de la Ville récupèrent l'ensemble de l'activité comptable. Le bilan d'activités et le bilan financier, tous ces éléments-là sont passés au crible pour vérifier si les engagements pris par l'association, quand elle a signé sa convention, ont été tenus.

Vous êtes conseillère de Paris, vous avez accès au compte administratif et vous disiez : « On n'a pas le montant chaque année ». Le montant total des subventions chaque année est joint au compte administratif qui vous est transmis au moment du vote sur le compte administratif de la Ville de Paris, autour du mois de juin.

Bref, dites clairement que vous ne souhaitez pas que nous aidions des ressourceries telles que La Petite Rockette et politiquement, ce sera plus simple et plus clair plutôt que de tourner autour du pot. »

**Mme GARNIER :** « On dit clairement qu'on aimerait de la transparence pour les citoyens sur la manière dont est dépensé leur argent et chaque fois, vous détournez. »

**M. le Maire :** « Voilà, vous continuez à jeter une forme de suspicion parce qu'il n'y aura pas de transparence. »

**Mme GARNIER :** « Vous savez, nous-mêmes, nous mettons de la transparence avec la HATVP, s'il n'y a pas de la suspicion à nous demander cela. On est dans un exercice de transparence. »

**M. le Maire :** « Mais elle existe, cette transparence. Ces rapports annuels d'activités comptables, financiers et économiques sont transmis aux services. Demandez-les, si vous les voulez. »

*Intervention hors micro.*

**M. le Maire :** « Très bien. Sofiane KADDOUR-BEY se rapprochera des dirigeants de La Petite Rockette pour voir ce qui est communicable. J'imagine d'ailleurs que ça se trouve qu'un certain nombre soient en ligne sur leur site. On vous donnera les liens.

Nous allons procéder à nouveau au vote sur une subvention pour La Petite Rockette et autre. Qui est pour ? Unanimité. Formidable. Tout cela pour ça. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DAE 143 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions d'occupation du domaine public**

**M. le Maire :** « Bien. Nous progressons à la DAE 143, activité commerciale sur le domaine public, signature de convention d'occupation du domaine public. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Cette délibération a pour objet l'activité commerciale sur les emplacements durables du domaine public. Un appel à propositions a été publié pour l'attribution de trois emplacements dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Cela a été publié le 19 août 2024. Deux emplacements ont été attribués et un emplacement, pour lequel aucune candidature n'a été déposée, a été déclaré infructueux. Ces deux emplacements sont :

- Le premier, la place du Père Chaillet, pour une activité de manège/carrousel attribué à la SARL Belle Histoire, pour une période de cinq ans et pour une redevance annuelle de 14.000 €.
- Et le deuxième emplacement, le 128 boulevard Voltaire. C'est un kiosque pour une activité alimentaire. C'est la société *New's and Coffee* qui est lauréate pour une période aussi de cinq ans et pour une redevance annuelle de 3.528 €. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Oui. Merci, M. le Maire. Une intervention très courte et favorable sur cette délibération. Je voulais juste mettre en avant deux points.

La première, pour vous remercier, vous et les services, pour la place du Père Chaillet. Notre groupe avait amené plusieurs fois ce sujet dans le Conseil. Il est vrai que les enfants du 11<sup>e</sup> sont attachés à la présence d'un manège. Leur souhait a été exaucé avec ce manège pour le moins très original, mais au vu de sa fréquentation, très appréciée.

D'autre part, juste, je voulais revenir sur la place de la Bastille, pour laquelle aucune candidature n'a été déposée. Est-ce que vous avez une analyse quant aux causes de cet appel infructueux ? Est-ce à cause de la place de la Bastille et de son environnement pour le moins compliqué ? Ou est-ce parce que l'activité éco-citoyenne n'a pas trouvé d'intérêt ? Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Je pense que c'est un manque d'intérêt et un manque, sans doute, de communication, pour que cet appel à projets soit encore plus connu par les personnes qui pourraient répondre. »

**M. le Maire :** « Merci. Je me permettrai d'ajouter que le positionnement du kiosque y était aussi probablement pour quelque chose. Il est à mon sens trop proche de la circulation. Il avait été positionné ainsi pour que l'arrière du kiosque serve d'affichage, puisque vous savez que l'exploitant des kiosques se paye sur la vente de panneaux d'affichage et il avait été positionné comme ça pourrait être à l'endroit où les voitures sont au feu rouge. Comme la chalandise, le passage des piétons est plutôt proche de l'axe central du terre-plein, ils sont un peu invisibilisés par ce positionnement. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu des services que le kiosque soit déplacé. Il sera positionné symétriquement opposé par rapport à l'axe central du boulevard, le long du passage le plus passant sur le côté de la partie centrale de ce terre-plein. J'espère que cela lui rendra une meilleure attractivité.

J'ajouterais aussi qu'il y a un sujet au niveau de la redevance, étant donné que la place de la Bastille a été évaluée très chère par les services de la DAE pour rentabiliser l'espace public. C'est normal quand vous avez une terrasse sur la place de la Bastille, elle est vite rentabilisée. Par contre, quand il s'agit d'un kiosque, évidemment, le chiffre d'affaires ne peut pas être le même. Là, je pense qu'il y a un petit ajustement qui reste à faire pour que le kiosque puisse être économiquement viable.

Je vous propose de le passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 140 – Conventions et subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable solidaire**

**M. le Maire** : « Nous progressons lentement mais sûrement. DAE 140, conventions avec 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire. Grégory MOREAU. »

**M. MOREAU** : « Merci, M. le Maire. L'association de coopération territoriale AgriParis Seine et le projet « Seine nourricière » ont pour objectif de structurer dans le bassin de la Seine des filières alimentaires durables et accessibles à tous. C'est dans cette dynamique qu'a été lancée la quatrième édition de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire », qui vise justement à développer un maillage dans notre capitale d'associations de commerces et restaurants, tous engagés dans une alimentation durable, végétale et solidaire.

Donc, c'est dans ce cadre que la présente délibération propose, d'abord, d'attribuer une subvention d'investissement de 22.000 € au Zingam, société – je vous le rappelle – qui a un carnet d'une centaine de fournisseurs français en circuit court, notamment en fruits, légumes et légumes secs. L'entreprise approvisionne plus de 120 restaurants ou commerces alimentaires, en plus de la vente en direct aux consommateurs.

Il s'agit par ailleurs d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 20.000 € à l'épicerie Les Glaneuses, dans un local de la RIVP d'ailleurs, offrant une alimentation durable, majoritairement issue de l'agriculture biologique et vendue en vrac dans des contenants réutilisables. Depuis son ouverture, l'entreprise estime avoir évité plus de 6t de déchets.

La subvention proposée suivante, à hauteur de 50.000 € en investissement, bénéficierait aux restaurateurs et commerçants qui s'appellent "Tout Day", créés plus récemment, en 2023, dans un local de Paris Habitat, et proposant des services très variés : offres alimentaires issues principalement de l'agriculture biologique, mais également produits d'hygiène, d'entretien, habillement, mobiliers, etc.

Une autre subvention, dans cette délibération, de fonctionnement de 5.000 €, proposé par la Communauté Écotope, association qu'on connaît bien, qui fédère des professionnels et citoyens engagés autour de pratiques vertueuses.

Également, ce sera l'avant-dernière, une subvention de fonctionnement de 20.000 € à la Structure connexe Écotope qui propose des services d'audit visant à réduire l'impact environnemental de restaurants.

En complément, cette délibération propose de continuer à soutenir de manière notable le projet de halle alimentaire durable déjà présenté à ce Conseil d'arrondissement en juin 2024 et dont l'investisseur sera la société Pribon Belleville, la subvention d'investissement demandée s'élevant à 330.000 € permettra de financer les travaux d'aménagement et l'achat d'équipements nécessaires à

l'ouverture du supermarché et de l'espace restauration. Voilà pour la présentation de cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI :** « Oui. Merci. Je voudrais profiter de cette délibération pour féliciter, d'abord, les structures subventionnées pour leur action en faveur de l'alimentation durable et solidaire dans l'arrondissement. Parmi elles, ça a été dit, nous souhaitons la bienvenue à *Tout Day* qui va ouvrir ses portes au 213 boulevard Voltaire et qui a vocation à créer un nouveau modèle de commerce du quotidien fondé sur l'économie circulaire et une offre de restauration écoresponsable.

Je voudrais aussi saluer l'activité des Glaneuses, qui reste l'un des derniers commerces à proposer une offre 100 % vrac dans l'arrondissement après la fermeture, ces dernières semaines, de deux autres boutiques vrac, *The Naked Shop* rue Oberkampf et *Day by day* rue de la Roquette, toutes deux, en raison de difficultés financières.

Je tenais à souligner l'engagement des personnes qui ont fait vivre ces commerces de proximité, à la fois les gestionnaires, mais aussi les clients. Pour soutenir ces commerces de vrac, nous pouvons parler d'eux, les faire connaître, leur offre aux habitants, afin que leur clientèle se développe. Voilà qui est fait.

Par ailleurs, nous allons voter une subvention d'investissement pour Pribon Belleville, qui animera, comme cela a été dit, la future halle alimentaire, rue de l'Orillon. Nous savons que pour réussir ce type de lieu, qui doit être ouvert et accessible à tous, nous avons besoin de partenariats forts de la structure gestionnaire avec les autres partenaires du quartier et souhaité savoir quels partenariats Pribon Belleville a noués dans le quartier en vue de son ouverture prochaine.

Enfin, plus globalement, je voulais vous inviter à participer le 21 novembre prochain à la soirée que nous organisons au Palais de la Femme, à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, dédiée à l'alimentation durable. Nous aurons l'occasion de valoriser des initiatives locales du 11<sup>e</sup> en concourant à l'alimentation durable et à avoir un débat sur la sécurité sociale alimentaire. À ce sujet, je voulais également vous proposer d'engager dans notre Arrondissement une expérimentation de sécurité sociale alimentaire. »

**M. le Maire :** « Merci. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Oui. Merci, M. le Maire. À nouveau, une intervention qui sera brève et positive, puisque nous n'avons pas de sujets de fond concernant ces subventions. Je voulais néanmoins attirer l'attention de l'exécutif sur la situation financière fragile des Glaneuses. Selon l'état de synthèse sommaire transmis sur ODS, les résultats de la société sont fortement déficitaires, ce qui n'augure à chaque fois rien de bon. Nous voulions savoir si l'exécutif possède d'autres éléments pour asseoir cette solidité financière. Est-ce qu'il y a des mesures d'accompagnement en discussion ou à l'étude ou qui vont être mises à l'étude pour, justement, accompagner cette société qui porte un beau projet et qui porte une belle activité, pour desserrer – on va dire – l'étau financier qu'elle peut ressentir sur ses épaules ? »

**M. le Maire :** « Merci. J'imagine que la réponse est dans la question, puisque la délibération est justement l'apport d'une aide qui lui permettra de redynamiser son activité avec un soutien à de nouvelles vitrines réfrigérées, un vélo cargo, l'élargissement de son offre en produits frais, des livraisons à domicile. Bref, c'est un soutien qui va dans ce sens-là. Grégory MOREAU. »

**M. MOREAU :** « Oui. Je peux répondre sur le point rapide que soulève M. VISCONTINI, et puis sur sa question plus générale. À ce jour, le seul investisseur de la halle alimentaire durable est en effet la société Pribon Belleville, comme je l'ai déjà mentionné. L'association Les Petites Cantines qui proposait une restauration participative à prix libre, afin de créer du lien entre les habitants du quartier, est sortie à ce jour du projet. Voilà pour les dernières nouvelles.

Et je m'étendrai, sur la question d'Alexandre VISCONTINI, un peu plus sur le fond, on va dire. On peut se rappeler que c'était – si on remonte un peu plus loin dans le passé – dans l'esprit des jours heureux du programme ambitieux du Conseil national de la résistance d'après-guerre, qu'était née la sécurité sociale, de manière empirique, émanant de débats contradictoires. La question de créer une sécurité sociale alimentaire – cette fois, l'acronyme SSA – sur un modèle similaire est apparue dans la société civile actuelle. Les modèles économiques conceptualisés pour cette sécurité sociale alimentaire se basent, en général, sur des cotisations sociales des ménages et/ou des employeurs, mais toujours en fonction des revenus, de manière analogue également. On le sait bien au système des retraites.

Le principe est qu'ensuite une carte mensuelle de bons alimentaires d'une valeur unique est remise à chaque cotisant. Ce qui revient à une répartition plus équitable des denrées alimentaires de base. La motivation forte de ce système est que tout un chacun puisse se nourrir. À une époque où l'on estime à 8 millions le nombre de Français en insécurité alimentaire, ce qui est évidemment considérable.

La caisse d'intérêt commun, ainsi constituée par les cotisations alimentaires et gérée démocratiquement par des citoyens échappant à une éventuelle mainmise de l'État, sera également protégée de toute spéculation financière et s'extraîrait plus généralement du système libéral. Notre intérêt de taille serait bien sûr d'utiliser ce système de SSA pour privilégier les produits de l'alimentation durable.

Néanmoins, il faut juste réaliser, je crois, que ce type d'aide alimentaire citoyenne ou d'impôts sécurisés, mais déguisés ne devrait pas, déontologiquement, puiser dans le portefeuille du contribuable en plus d'un impôt similaire au format habituel. Ainsi, la cotisation alimentaire devrait idéalement être déduite des impôts ou taxes standards. Ce procédé de SSA, qui ferait surtout sens au niveau national, est aujourd'hui déjà décliné et expérimenté à l'échelle locale dans un esprit de solidarité dans de nombreuses communes – on pourrait citer Montpellier, très actif sur ce sujet – ou bien se décliner à l'échelle encore plus petite de réseaux de commerçants.

Il est vrai – et j'en viens à la question de M. VISCONTINI –, on pourrait imaginer tester ce système innovant de la SSA dans le 11<sup>e</sup>. Pourquoi pas à l'occasion, par exemple, de l'ouverture de la halle alimentaire durable et/ou en y invitant d'autres structures participantes ? Disons qu'il s'agit là d'une éventualité en tout cas intéressante si un projet d'une telle ampleur mûrissait, et ce, d'une manière collective.

En tout cas – et ce sera mes derniers mots – la Mairie de Paris s'est engagée à lancer l'expérimentation d'une politique de sécurité sociale alimentaire, en priorité dans les quartiers Politique de la Ville, suite à un vœu adopté en ce sens au Conseil de Paris. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DAE 83 – Subvention de fonctionnement (19.500 euros) à l'association Fontaine O Livres**

**M. le Maire :** « Oui, l'ordre du jour défile à une vitesse qui est la vôtre, chers collègues. Subvention de fonctionnement de 19.500 € à l'association Fontaine O Livres, DAE 83. Nadine BLANCHARD. »

**Mme BLANCHARD :** « Nous connaissons très bien l'association Fontaine O Livres, qui s'engage pour la défense de la diversité culturelle et littéraire grâce à l'accompagnement des professionnels du livre et de l'écrit, est très active dans notre 11<sup>e</sup> arrondissement, et en particulier dans le quartier Belleville-Fontaine au Roi. L'association a plusieurs axes d'activités.

Grâce à l'animation d'une pépinière d'entreprises de 350 m<sup>2</sup> située à Paris 11<sup>e</sup>, qui réunit de jeunes entreprises du livre, elle permet aux entreprises adhérentes de se rencontrer, d'échanger sur leurs activités et de développer des projets collectifs. Actuellement, elle compte plus de 160 structures adhérentes, dont environ 20 % de maisons d'édition, et cela permet le soutien de près de 200 emplois directs et 350 emplois indirects.

Nous avons d'ailleurs rencontré récemment la directrice de cette association qui dit que le réseau Fontaine O Livres est vraiment très actif à la fois dans le 11<sup>e</sup>, mais également sur toute la France.

Par ailleurs, Fontaine O Livres a aussi une fonction de formation professionnelle très importante aux maisons d'édition et a mis en place le tour d'Europe de l'édition indépendante.

Nous voulons aussi rappeler qu'elle organise chaque année le festival « Lire en Délire » qui vient de commencer, qui se déroule du 4 au 23 novembre, avec un événement phare au gymnase Japy lors de l'après-midi du 23 novembre.

L'ensemble des initiatives portées par Fontaine O Livres sont vraiment très importantes et rayonnent particulièrement autour du quartier Belleville puisque d'ailleurs, nous avons aussi discuté avec le référent, une personne en charge de l'action locale dans ce quartier.

Dans ce contexte, nous proposons une subvention de 19.500 € à Fontaine O Livres. »

**M. le Maire :** « Merci. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci, Mme BLANCHARD. C'est vrai que cette association est ancrée dans le 11<sup>e</sup> depuis un grand nombre d'années qu'elle s'est vraiment bien développée à un niveau national et elle garde cette particularité d'être très ancrée dans le local, et à la fois, elle organise, comme vous venez de le dire là, le festival « Lire en Délire ». J'espère que nous serons très nombreux le 23 novembre pour participer au forum, qui est dans ce quartier et qui est très apprécié par les habitants, les écoles, les enfants.

Je voulais aussi mettre un focus sur le fait que l'année dernière, nous avons organisé avec eux ce forum qui s'appelait « Emplois et métiers du livre », puisque le livre est de plus en plus présent dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et qu'ils ont vraiment une bonne image de ce qui se passe dans tout 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce forum « Emplois et métiers du livre » avait une identité forte pour le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous espérons fortement que nous puissions renouveler cette opération autour de l'emploi et des métiers du livre, qui donne une nouvelle identité au 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme BLANCHARD :** « Merci, Mme MOREL. Nous sommes tous convaincus par Fontaine O Livres et nous vous demandons donc de voter pour la subvention. »

**M. le Maire :** « Tout est dit. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DDCT 171 – Subventions (205.150 euros) à 42 associations pour le financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens**

**M. le Maire :** « Délibération DDCT 171, subventions et financement d'emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens, Christophe HARNOIS. »

**M. HARNOIS :** « Cette délibération a pour objet l'octroi de subventions à 42 associations au niveau parisien, pour financer 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires. L'engagement de la Ville de Paris pour les quartiers populaires passe notamment par le soutien au dispositif des adultes-relais, dont bénéficie un certain nombre de structures associatives pour conduire leurs actions.

Ces contrats adultes-relais visent notamment à améliorer les relations entre les habitants de certains quartiers et les services publics, mais aussi à soutenir la parentalité et mettre en place des actions de prévention pour les jeunes.

Le salarié doit être sans emploi ou bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. La Ville de Paris intervient en complément de l'État pour financer ces contrats à hauteur de 5.100 € par an ou sinon au prorata du nombre de mois réellement occupé par le salarié.

Concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé de financer ou d'aider au financement de postes d'adultes-relais pour les associations suivantes :

- tout d'abord, Le Picoulet-Mission Populaire 11<sup>e</sup>, avec une subvention de 3.825 €, au prorata de l'occupation des missions par le salarié de janvier à septembre ;
- Paris Est Mouvement, 5.100 € ;
- La régie de quartier Fontaine au Roi, une subvention de 3.400 € au prorata de janvier à août ;
- et enfin, l'association Tatane avec une subvention de 4.250 €.

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER :** « Oui. Merci beaucoup. Nous l'avons déjà évoqué ici, les emplois adultes-relais ont vu leur subvention disparaître au niveau de l'État au tout début de l'été, ce qui met des associations très en difficulté. Nous sommes évidemment très contents pour Paris Est Mouv', par exemple. En fait, Paris Est Mouv' avait déjà renouvelé son contrat adulte-relais à ce moment-là, il était pérennisé.

Par contre, un centre social qui nous est cher et qui œuvre au cœur de l'arrondissement s'est retrouvé à la fin de l'été avec un poste en moins. C'est pour cela que cette délibération est extrêmement importante. C'est parce qu'il est important de soutenir nos associations de cœur de quartier qui servent à transformer notre quartier, que c'est un travail de long terme, ça a été dit sur un autre sujet tout à l'heure. En fait, une politique qui change en permanence et sans prévenir et qui empêche de faire un travail de long terme est une politique qui nous empêche de faire un travail de bonne qualité. Le fait d'avoir des incertitudes pour les associations, pour les collectifs, au niveau de ce qu'ils peuvent faire, est extrêmement compliqué et problématique.

Nous sommes évidemment contents qu'il y ait un prorata, mais la réalité, c'est que Le Picoulet est toujours en difficulté du fait de ce qui a été décidé cet été. Nous avons absolument besoin de continuer de les soutenir et de dénoncer un État qui ne fait pas son travail alors que les adultes-relais sont aujourd'hui, tel que ça fonctionne, essentiels à la vie de nos quartiers à travers l'insertion et le travail produit. Donc, j'invite à soutenir ces subventions, mais je signale encore une fois la fragilité d'association où souvent, des subventions qui n'ont pas l'air si importantes permettent de transformer un travail en local et nous qui sommes des élus locaux, nous le savons trop bien.

**M. le Maire :** « Mille fois d'accord, absolument. Oui. »

**M. HARNOIS :** « Ajouter quelques mots par rapport à ce que vous venez de dire, en rappelant le contexte actuel : un État qui se désengage des quartiers populaires. Il n'y a pas eu un mot pour les quartiers populaires dans les déclarations du Premier ministre lors de sa présentation de politique générale. Depuis 2017, on a un désengagement de l'État qui diminue les services publics, qui diminue les aides aux associations qui agissent dans ces quartiers et qui font un travail essentiel. Là, on le sait, les budgets qui s'annoncent vont soit être gelés, soit supprimer ces postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires.

La Ville de Paris n'est pas restée sans réagir et sans agir face à cette situation puisque – comme vous l'avez dit – il y a une incidence dans notre arrondissement. Pour l'association, Le Picoulet, c'est ce poste d'animatrice/famille qui est gelé. L'autre poste est maintenu, c'est celui qu'on a cité dans la délibération. Comment a réagi la Ville de Paris et comment la majorité municipale a réagi sur ce sujet ? Mme TONOLLI, adjointe en charge des quartiers populaires, a écrit au Préfet de Région pour dénoncer cette situation et demander le rétablissement des moyens pour les quartiers populaires, et en particulier pour la situation que nous connaissons dans le 11<sup>e</sup>.

Par ailleurs – ce fut l'action de notre Conseil – un vœu voté dans ce sens, pour rappeler la nécessité de soutenir ce dispositif qui – je le rappelle – est essentiel pour les quartiers populaires, pour les habitants. »

**M. le Maire :** « C'est vrai que la situation est à la fois triste et inquiétante vu les incidences de ce retrait à petits pas et avec des économies de bout de chandelle qui produisent des effets

dramatiques et en chaîne sur les associations et leurs actions dans ce quartier Politique de la Ville, Belleville. Donc, vous avez raison de le dénoncer avec virulence.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DASCO 139 – Collèges publics parisiens – Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94.905 euros)**

**M. le Maire :** « Délibération DASCO 139, dotations aux projets des collégiens, Jérôme MEYER. »

**M. MEYER :** « Je vous remercie M. le Maire. Cette délibération porte sur les dotations pour les actions éducatives. Je rappelle si tant est qu'il est nécessaire que la Ville de Paris accorde plusieurs dotations aux collèges, une dotation de fonctionnement, dont il n'est pas question ici, une dotation pédagogique dite « forfait élève », dont il n'est pas question ici, et une dotation pour les actions éducatives qui permettent de financer des sorties scolaires, des séjours pédagogiques, des ateliers pédagogiques, etc.

Cette dotation ou le calcul de cette dotation a évolué l'an dernier, à la fois en modifiant la clé de répartition entre les différents collèges, pour tenir compte de la sociologie des différents établissements, et en introduisant une part sur la base de projet porté par les établissements. Je tiens à préciser – parce que je devine la réaction de ma collègue Bénédicte DAGEVILLE – que ces modalités, sous forme d'une concertation, ont été élaborées et définies avec les principaux concernés et en l'occurrence les principaux des collèges, qui ont amené à cette modalité.

Elle se compose, cette dotation pour les actions éducatives, d'une part liée à un appel à projets pour les collégiens et les collégiennes. En l'occurrence, dans la délibération que nous avons ici, il s'agit d'une dotation de 1.500 € pour le collège Anne Frank. C'est l'objet de cette délibération DASCO 139.

Et puis, il y a, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, une autre part, un forfait élève de l'action éducative, calculé en fonction de l'IPS (Indice de positionnement social) du collège et de la note à l'écrit du brevet, en faisant une moyenne sur trois ans. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci, M. le Maire. Merci, cher collègue, pour la présentation de cette délibération. Effectivement, je n'interviendrai que sur la question du financement de la part variable pour des projets conçus par les collégiens ou par les collégiennes. C'est une introduction faite l'année dernière, nous avons bien voté contre cette délibération et nous persistons. Nous voterons encore contre cette année parce que nous sommes opposés au fait que le

fonctionnement d'un service public, et singulièrement le fonctionnement du service public d'éducation, ne repose pas sur des financements qui soient récurrents, mais sur des financements qui relèvent de projet.

Donc, on entre dans une logique de projet de jury qui n'existait pas auparavant et qui formate les élèves à un fonctionnement qui s'apparente à un fonctionnement managérial, qui est loin des objectifs d'émancipation de l'école publique et du fonctionnement récurrent d'un service public.

Dans la délibération inscrite à l'ordre du jour, le montant global des dotations pour cet appel à projets est de 94.905 €. Il me semble que l'an passé, la délibération qui introduisait le principe de ces dotations pédagogiques sur projet prévoyait un montant total de 171.000 €. Du coup, je vous interroge sur cet écart conséquent : est-ce que cet écart provient du fait que, comme nous l'avions souligné l'an passé, peut-être, les élèves qui ont présenté ces projets sont ceux qui ont déjà les codes de l'exercice et pas forcément ceux qui en auraient plus besoin ou qui auraient eu pu avoir le droit de bénéficier de ces financements pour les projets qui seraient menés par ailleurs ?

On remarque d'ailleurs – et vous l'avez dit – que dans l'annexe, il n'y a pas tous les collègues du 11<sup>e</sup> qui figurent. Par exemple, on voit seulement Anne Frank et Voltaire, il me semble. Qu'en est-il des autres collègues ? Ce sont des collègues où il y a des besoins de financement. J'étais la semaine dernière au collège Alain Fournier, avec d'autres collègues qui siègent dans cette assemblée, où il a été longtemps discuté du besoin de financement pour les actions pédagogiques. Je pense que l'équipe aurait bien besoin, pour boucler les projets, de ces financements-là et que leur travail serait sans doute plus simple avec des financements récurrents que des financements à aller chercher à chaque fois avec appel à projets.

Là, ce que je lis dans la délibération – mais peut-être vous démentirez et à ce moment-là, ce serait plutôt une bonne nouvelle – c'est que le fonctionnement par appel à projets semble faire économiser à la ville une économie de près de 80.000 € qui aurait pu servir pour des actions pédagogiques pour les collèges. Encore une fois, peut-être que vous m'expliquerez que je n'ai pas compris le delta entre ce qui avait été annoncé l'an dernier et ce qui est voté dans cette délibération, ce qui me rassurerait, bien sûr.

Par ailleurs, je regrette que dans la délibération, il n'y ait pas le bilan du nombre de projets déposés, de ceux qui ont été reçus ou de ceux qui n'ont pas été reçus, des critères d'attribution, des sommes versées et puis aussi de la composition du jury qui attribue ou pas ces subventions. Là, il est indiqué que ce sont des élus et des professionnels de l'éducation. Du coup, qui sont-ils ? Éducation nationale ou Ville ? S'ils sont uniquement de la Ville de Paris, cela a introduit une territorialisation des politiques éducatives, du jugement sur les contenus pédagogiques menés par les collèges, et une territorialisation à laquelle nous, élus communistes, nous sommes opposés parce que le service public d'éducation doit rester un service public national.

Donc, comme vous l'avez compris, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération, mais je suis tout ouïe si vous avez des réponses à mes questionnements. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Bien. Je vais donner la parole à Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « Peut-être que M. MEYER veut intervenir avant avec les informations qu'il a. Allez-y. »

**M. MEYER :** « Comme vous voulez. »

**M. BLOCHE** : « Du local au global. »

**M. le Maire** : « Du local au global. »

**M. MEYER** : « Je ne vais pas dire que je vais faire une réponse d'expert-comptable, mais peut-être qu'il le faudrait. Blague à part, effectivement, vous avez tout à fait raison. Le montant prévu l'année dernière était de 171.000 € pour les appels à projets et on est autour de 94.905 € cette année. Ce n'est pas que l'argent s'est volatilisé, c'est tout simplement que cela correspond aux projets déposés. Le delta, bien entendu, n'est pas perdu, il est réparti sur les collègues, mais au titre de la deuxième part, le forfait élève de l'action éducative. Rassurez-vous, chère collègue, cet argent n'est pas réutilisé à d'autres usages qu'à l'action éducative de nos collègues.

Vous avez évoqué la répartition entre les collègues. Je regarde dans la répartition sur l'ensemble de Paris, je vois que tous les arrondissements sont concernés. Il n'y a pas de privilège pour des arrondissements qui seraient plus aisés ou que d'autres qui le seraient moins. Je ne suis pas certain que là-dessus il y ait une difficulté.

Quant au jury, il me semble – mais je n'en ai pas fait partie - que j'ai été sollicité pour me demander si je voulais siéger à l'un des jurys. Après, c'est des jurys qui se tiennent sur des journées entières et donc pas toujours compatibles avec des activités professionnelles. Cela dit, cela s'est fait de manière où quand on sollicite les adjoints aux affaires scolaires, on les sollicite tous, quel que soit leur parti politique ou leur appartenance politique.

Je vais laisser mon collègue Patrick BLOCHE compléter parce qu'il a une vision bien plus globale que moi sur la question. Je remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Patrick BLOCHE »

**M. BLOCHE** : « Je ne vais pas compléter. M. MEYER a très bien répondu. Je voulais simplement exprimer à nouveau cette année ma totale incompréhension quant à la position du groupe Communiste et Citoyen sur ce sujet, surtout que nous avons eu un débat au sein du Conseil de Paris. J'avais échangé avec Jean-Noël AQUA, mais c'est vrai que faire changer d'avis Jean-Noël AQUA fait partie sans doute des défis que je n'ai jamais pu relever jusqu'à présent. Je dissèque tout le respect que j'ai pour un élu très engagé sur les sujets éducatifs mais qui, parfois, exprime des désaccords et malgré les garanties qu'on lui apporte. On n'arrive jamais réellement à le rassurer.

En tout cas, pour moi, c'est incompréhensible de parler d'apprentissage à une fonction managériale, quand il s'agit justement, à travers ces appels à projets, de pouvoir donner une chance égale à toutes les collégiennes et tous les collégiens, surtout à ceux qui ne sont justement pas culturellement ou socialement habitués à être engagés dans des projets collégiens.

Donc, je pense qu'il y a un contresens, car ce que nous faisons, c'est vraiment illustrer notre souci de mettre tous les collégiens à égalité et de leur donner vraiment toutes les chances d'émancipation puisqu'apprendre, c'est évidemment s'émanciper. C'est un projet de délibération émancipateur, car en l'occurrence, quand on est capable de présenter un projet, cela participe à une émancipation à la fois individuelle et collective. Sans aucune polémique, le débat se poursuivra en Conseil de Paris. Je voulais renouveler ici ma totale incompréhension sur la position du groupe Communiste et Citoyen et c'est suffisamment rare pour que je puisse avoir le souhait de m'exprimer. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci. Oui, je sais qu'on ne se comprend pas avec Patrick BLOCHE sur ce sujet-là, mais l'alerte est venue du collègue Alain Fournier lui-même, la première fois où ce dispositif a été présenté. Donc, on se permet de le faire remonter. On ne partage pas le fait que les élèves soient mis à égalité quand en fait il faut répondre à un appel à projets pour avoir droit à quelque chose qui, auparavant, a été un financement récurrent.

Par ailleurs, je voudrais aussi signaler que je m'appelle Bénédicte DAGEVILLE et non pas Jean-Noël AQUA. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Bien. Je vous propose de passer un vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Communiste. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	24	CONTRE	4
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire :** « Nous en arrivons à la fin des délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits. Je vous propose, en conséquence, de procéder à des votes globaux. Ça va être un peu compliqué... »

**M. MARTIN :** « M. le Maire, j'avais juste deux dissociations. »

**M. le Maire :** « Oui, dites-moi. »

**M. MARTIN :** « DAE 312. »

**M. le Maire :** « Attendez. 312, elle est où ? »

**M. MARTIN :** « Page 3 de l'ordre du jour, c'est la dernière. »

**M. le Maire :** « Oui, mais j'ai une autre liste. OK. Et puis ? »

**M. MARTIN :** « Et DLH 323. »

**M. le Maire :** « OK. Nous allons commencer par des votes sans inscription. Oui ? »

**M. MARTIN :** « Dissociation sur les articles 27 et 33 de la DFPE 149 et l'article 17 de la DFPE 159, pour des raisons que je ne reprécise pas, mais question de cohérence. »

**M. le Maire :** « Tout cela, je l'avais noté puisque cela nous avait été signalé en amont. Juste pour vérifier, pour prendre en compte le fait que certains élus ne prennent pas part au vote.

Ni David BELLARD ni Delphine TERLIZZI n'ont laissé un pouvoir. Si ? D'accord.

**M. le Maire :** « Nous allons faire un vote dissocié, d'abord, sur les délibérations sur lesquelles David BELLARD ne prend pas part au vote. Joëlle MOREL va pouvoir voter, mais pas au nom de David BELLARD, puisqu'il s'agit de délibération portée par la RIVP dont il est président. Il s'agit de :

- **2024 DLH 208** – Réalisation au 200 bis boulevard Voltaire (11<sup>e</sup>) d'un projet de rénovation de 20 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par la RIVP – Subvention (315.122 euros)
- **2024 DLH 272** – Réalisation au 31 rue Chanzy (11<sup>e</sup>) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP – Subvention (152.826 euros)
- **2024 DLH 200** – Réalisation au 5 bis rue du Dahomey (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la RIVP – Subvention (147.656 euros)
- **2024 DLH 206** – Réalisation au 121-125 avenue Ledru Rollin et 8-10 passage Bullourde (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par la RIVP – Subvention (814.625 euros)

C'est tout. Avec, pour cet ensemble de délibérations, un portage par la RIVP.

David BELLARD ne prend pas part au vote. Qui vote pour ? Unanimité ? Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 87 – Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.450.000 euros) en faveur de l'économie circulaire**

**M. le Maire :** « Ensuite, Delphine TERLIZZI, est-ce qu'elle a laissé un pouvoir ? Il va falloir le discuter. DAE 87, conventions et subventions de fonctionnement pour l'économie circulaire, qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 23 – Subventions (858.000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d’insertion professionnelle par l’activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l’emploi**

**2024 DAE 25 Appel à projets « TransitionEco IAE » – Conventions et subventions (530.500 euros) avec 23 structures menant des actions d’insertion professionnelle par l’activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l’emploi**

**M. le Maire :** « Ensuite, les délibérations DAE 23 et 25, ce sont des subventions pour des structures qui mènent des actions d’insertion professionnelle par l’activité pour les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l’emploi et pour un appel à projets « TransitionEco IAE ».

La régie de quartier Fontaine au Roi fait partie de ces structures subventionnées. Donc, ne prennent pas part au vote Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL et Delphine TERLIZZI.

Qui est pour ? Le reste du conseil. L’avis est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	3
POUR	25	CONTRE	0
<b>L’avis du Conseil d’arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 179 – Subventions (401.500 euros) et conventions pour l’implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l’Art pour Grandir et l’Olympiade Culturelle**

**2024 DAC 390 – Contribution (2.235.000 euros) et avenant à convention avec l’établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « La Maison des Métallos, nous avons deux subventions. Il s’agit des DAC 179, conventions pour l’implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l’Art pour Grandir et l’Olympiade Culturelle, et DAC 390, contribution et avenant à convention avec l’établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos. Moi-même, Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS et Chloé SAGASPE, nous ne prenons pas part au vote.

Pour les autres élus, qui est pour ? Je vois que vous êtes unanimes. Les avis sont favorables. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	3
POUR	24	CONTRE	0
<b>L’avis du Conseil d’arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 189 – Subvention de fonctionnement (927.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)**

**M. le Maire :** « Délibération DAC 189, subvention à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, je ne prends pas part au vote. Qui est pour ? Vous êtes unanimement favorable. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	26	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DFPE 149 – Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant**

**2024 DFPE 159 – Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3.843.133 euros)**

**M. le Maire :** « DFPE 149 et DFPE 159, ce sont des conventions avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et subventions complémentaires. Il est demandé un vote séparé pour Ozar Hatorah 11 et Ganone Yad. Donc, nous votons sur ces deux structures.

Qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Communiste. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote - Ozar Hatorah 11 et Ganone Yad :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	4
POUR	24	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire :** « Sur le reste des subventions portées par ces deux délibérations, qui est pour ? Unanimité. Donc, l'avis du Conseil d'arrondissement est favorable pour les deux. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DLH 323 – Réalisation au 47 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Batigère Habitat - Subvention (92.868 euros)**

**M. le Maire :** « Je crois que je m'en suis sorti. Il ne reste plus que le vote global sur les autres projets de délibération sans intervention. Pardon ? »

*Intervention hors micro.*

**M. le Maire :** « Oui, les deux autres. Je les ai notés, je serais arrivé dessus. D'abord, DLH 323, 47 rue Jean-Pierre Timbaud, programme de rénovation de 13 logements sociaux par Batigère Habitat. C'est un vote différent. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 312 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public**

**M. le Maire :** « DAE 312, marchés découverts alimentaires, renouvellement d'une DSP, même vote. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION**

**M. le Maire :** « Vote global sur les autres projets de délibération :

- **2024 DLH 84** Subventions complémentaires (352.696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF)
- **2024 DLH 324** Réalisation au 29 passage de Ménilmontant (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur par HENEO - Subvention (401.482 euros)
- **2024 DLH 170** Réalisation au 146-148 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par CDC Habitat Social - Subvention (493.298 euros)
- **2024 DSOL 135** Subventions d'investissement (45.632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein de divers EHPAD parisiens

- **2024 DSP 65** Subvention (7.500 euros) à l'association Santé Charonne (11e)
- **2024 DSP 27** Dotations (4.271.297 euros) et avenants pour le financement des centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif
- **2024 DSOL 151** Subventions (13.700 euros) à 4 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social
- **2024 DSOL 152** Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux à l'association Handicap International pour l'organisation d'une Pyramide de chaussures à Paris 11e
- **2024 DSOL 166** Subventions (47.850 euros) à 14 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap
- **2024 DAE 178** Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024
- **2024 DDCT 172** Subventions (42.775 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur des jeunes des quartiers populaires
- **2024 DDCT 190** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (9.280 euros) à 2 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires du 11e arrondissement
- **2024 DDCT 186** Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145.000 euros) au titre de l'année 2025
- **2024 DDCT 181** Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (91.900 euros) à 7 associations
- **2024 DFPE 153** Subventions (50.000 euros) à 3 associations et conventions annuelles pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité
- **2024 DFPE 117** Subventions (173.600 euros) et conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et de collèges
- **2024 DASCO 37** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49.992 euros), subventions d'équipement (25.731 euros) et subventions pour travaux (153.459 euros).
- **2024 DASCO 139** Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94.905 euros)
- **2024 DASCO 154** Caisse des écoles du 11e arrondissement – Attribution d'une subvention exceptionnelle (350.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2024 DASCO 142** Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine pour les locaux du 109 avenue Parmentier (11e)
- **2024 DASCO 58** Subventions (300.000 euros) et conventions avec 27 associations dans le cadre du projet "Education par le sport"
- **2024 DJS 129** Appel à projets "Paris Sportives" - Subventions de fonctionnement (300.000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets
- **2024 DJS 135** Subvention (25.000 euros) à l'association Paris Squash Project pour l'organisation du Paris Squash 2024 au Cirque d'Hiver Bouglione
- **2024 DAC 181** Subventions (180.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir
- **2024 DAC 188** Subventions de fonctionnement (13.000 euros) et convention avec 2 écoles de musique associatives

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### Communication sur les vœux des Conseils de Quartier et du Conseil des Enfants du 11<sup>e</sup>

**M. le Maire :** « Je profite, avant qu'on évoque les vœux inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil, pour informer notre Conseil des vœux adoptés par le conseil des enfants. Il a adopté trois vœux, selon trois commissions organisées.

Les enfants ont, dans le cadre de la commission solidarité, culture, adopté un vœu qui soulignait le manque de musée pédagogique gratuit – ce sont les mots des enfants – pour les enfants comme pour les adultes. “Pour s’amuser dans notre quartier, nous émettons le vœu d’ouvrir un musée pédagogique dans le 11<sup>e</sup> arrondissement”. Une excellente idée.

Vœu environnement, commission environnement : « Considérant que nous n’avons pas accès à tous les sports dans nos écoles et qu’il manque de la nature et que nous n’avons pas de rencontres prévues avec les autres écoles, nous émettons le vœu de créer un parc sportif avec de la nature ouvert aux écoles du 11<sup>e</sup> pour des rencontres sportives ». Je pense que personne ne sera contre.

Au-delà de cela, j’espère que ce vœu pourrait être l’occasion de relancer une idée de cross. Il y a le cross des écoles, mais on pourrait faire le cross des collègues. Je fais aussi des vœux.

Vœu espace public, cadre de vie :

Considérant qu’il y a peu de diversité dans les brocantes – un sujet récurrent ;  
 Considérant que certains objets abîmés sont vendus trop cher ;  
 Considérant que les brocantes payantes mettent trop de temps à s’organiser ;  
 Nous émettons le vœu d’avoir plus de brocantes avec des échanges gratuits.

C’est une bonne idée. C’est bien que les enfants portent des idées d’échanges non marchands. »

**M. TIBERTI :** « Cela s’appelle des « *gratifieria*. »

**M. le Maire :** « Les *gratifieria*, voilà. Très bien. Je vois que le Conseil des enfants inspire notre Conseil. C’est heureux. Nous avons tous gardé une âme d’enfant.

J’informe le Conseil aussi que les conseils de quartier ont adopté un certain nombre de vœux. Nation/Alexandre Dumas, République/Saint-Ambroise et Bastille/Popincourt ont émis et adopté un vœu relatif à des Maisons Sport Santé, pour qu’une Maison Sport Santé soit rapidement prévue dans notre Arrondissement. C’est évidemment un vœu que nous souhaitons aussi voir se réaliser.

République/Saint-Ambroise a adopté un vœu relatif aux kits scolaires des enfants du 11<sup>e</sup>, veut que le projet de kits scolaires soit maintenu pour la prochaine rentrée scolaire. C’était tellement une bonne idée qu’il se trouve qu’on devrait l’avoir encore l’an prochain. Je pense que nous l’aurons encore l’an prochain. »

**M. BLOCHE :** « Oui, très probable. »

**M. le Maire :** « Merci de nous rassurer Patrick BLOCHE. En raison de ses bénéfices pour les enfants et les familles.

Et que le prochain appel à projets pour la distribution de ces kits prenne en compte les commerces de proximité, en permettant une répartition de la fourniture entre plusieurs papeteries locales, idéalement une par quartier, afin de soutenir l'économie locale et les petites entreprises du 11<sup>e</sup>.

Je pense que, sur le principe, nous serons tous pour, mais le Code des marchés publics risque de rendre un peu compliqué ce beau vœu. »

**M. BLOCHE** : « Oui. Puis, on essaye de ne pas avoir du *made in China*. »

**M. le Maire** : « C'est ça aussi. C'est sur le milieu local et les critères durables. »

**M. BLOCHE** : « On a des critères développement durable. »

**M. le Maire** : « Le conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas a émis un vœu, pour que l'irrigation des bacs entretenus par les habitants grâce à l'installation de l'irrigation prévue sur les bacs végétalisations de la ville. Bien sûr que la phrase soit très d'aplomb, mais l'idée, je crois, est qu'on mette de l'arrosage automatique sur les parcelles entretenues par les habitants.

Je suggère à l'adjoint aux espaces verts d'aller au prochain conseil de quartier au Nation/Alexandre Dumas.

Bastille/Popincourt a émis un vœu qu'un vacataire de point d'école soit affecté aux heures d'entrée et de sortie des classes aux enfants de l'école Froment. Cela, nous avons une enveloppe limitée et quand on en rajoute à un point, il faut en retirer à un autre. Tout cela est fait en fonction de la dangerosité que la police nationale et municipale évalue pour chaque carrefour.

Voilà les vœux des différents conseils de quartier et des enfants émis depuis notre dernier Conseil d'arrondissement. »

## VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### V11202435 – Vœu relatif à la pose d'une plaque commémorative pour Geneviève Gazeau

**M. le Maire** : « Chers collègues, il nous reste quelques vœux à examiner. Je vous demande encore un peu de concentration. Nous avons quatre vœux et une question orale. Néanmoins, tout cela peut se traiter rapidement si chacun fait preuve de brièveté. »

Premier vœu relatif à la pose d'une plaque commémorative pour Geneviève GAZEAU. Nous avons rendu hommage à Geneviève GAZEAU lors du dernier Conseil d'arrondissement en observant une minute de silence. Donc, Joëlle MOREL présente un vœu présenté par le groupe Écologiste et auquel, je crois, l'ensemble des groupes de la majorité se sont associés. »

**Mme MOREL** : « Merci. Le vœu autour de la demande d'une plaque commémorative pour Geneviève GAZEAU a été aussi voté dans tous les conseils de quartier.

Geneviève est décédée le 21 juin 2024. Ici même, notre équipe municipale a rendu hommage à Geneviève le 30 septembre dernier.

Pour tous celles et ceux qui ne connaissent pas bien, Geneviève GAZEAU a milité toute sa vie pour les plus démunis et pour la paix, et en particulier, elle a organisé des convois humanitaires en Pologne, au Liban, en Bosnie.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, elle est connue par le fait qu'elle ait initié ce qu'elle a appelé "Les P'tits cafés", qui consistaient à accueillir des gens à la rue, de bonne heure, de 7h à 8-9h le matin. Elle l'a mis en place avec les paroisses Saint-Ambroise, Saint-Joseph des Nations, Sainte-Marguerite. Elle partait la veille au soir ou dans la nuit dans les gares pour récupérer les invendus et pouvait les redistribuer ainsi le lendemain matin.

Geneviève a initié aussi la Maison de l'Amitié en 2000 dans les sous-sols du quartier de la Défense, là où elle travaillait. Pour son cadeau de départ à la retraite, elle avait demandé à son employeur de lui mettre à disposition un espace dans les sous-sols du quartier de la Défense, pour pouvoir accueillir aussi les gens à la rue.

Son objectif était de créer du lien pour permettre aux salariés qui travaillent à la Défense de prendre un café avec eux. Elle a ainsi initié un espace pour créer des douches, pour mettre en place un lavage du linge, pour une cuisine, pour des repas et puis une aide aux démarches. Cette maison sur l'esplanade de la Défense est aujourd'hui reconnue d'utilité publique.

Avec la commission Solex des conseils de quartier, elle a initié la création de l'association Onze Mille Potes pour gérer la bagagerie rue Oberkampf, dans les locaux des Bains-douches. Cette bagagerie existe toujours et elle est gérée par des bénévoles.

Il y a eu ce vœu défendu dans tous les conseils de quartier et voté. Le groupe Écologiste et l'équipe de notre majorité s'associent à cette demande pour qu'une plaque commémorative soit apposée dans un lieu symbolique de l'arrondissement, afin d'honorer la mémoire de Geneviève GAZEAU.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, chère collègue. Merci pour ce vœu qui offre un beau prolongement à l'hommage que nous avons rendu à Geneviève GAZEAU lors de ce dernier Conseil. Évidemment, notre avis sera favorable. L'idée de poser cette plaque, peut-être dans l'enceinte des Bains-douches, près de la bagagerie des Onze Mille Potes, dans laquelle elle a été tant investie dès sa création, semble la solution adéquate. Il faut que nous y travaillions avec l'association puis avec les usagers ou les personnels de cet immeuble.

Tous les groupes de la majorité se sont associés. Peut-être que l'opposition voudrait s'associer aussi. Je trouve que ce serait une bonne chose que tout le monde soutienne ce vœu ensemble. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'hommage à Geneviève Gazeau qui s'est éteinte le 21 juin 2024, rendu par notre équipe municipale lors du dernier Conseil d'arrondissement du 30 septembre 2024 ;

Considérant son engagement toute sa vie envers les plus démunis et pour la paix en particulier en organisant des convois humanitaires en Pologne, au Liban, en Bosnie Herzégovine ;

Considérant la ténacité des combats de Geneviève Gazeau notamment envers les personnes à la rue :

- création dans le 11<sup>e</sup> arrondissement des P'tits cafés qui consistaient à accueillir des gens de la rue de 7 à 8 heures dans les paroisses du 11<sup>e</sup> (Saint Ambroise, Saint Joseph et Sainte Marguerite) ;
- création de la Maison de l'Amitié en 2000 dans les sous-sols du quartier de La Défense, qui avait pour objectif de créer un lieu permettant à des salarié.es de prendre un café avec des non salarié.es, et d'avoir

accès à des douches, lavage du linge, repas, aide aux démarches; cette maison sur l'esplanade de La Défense entre le CNIT et la Grande Arche est aujourd'hui reconnue d'utilité publique;

- création en 2008 de l'association Onze mille potes pour gérer la bagagerie rue Oberkampf dans les locaux des bains douches.

Considérant le vœu porté et voté par les Conseils de quartier en mémoire de Geneviève Gazeau lors des 5 réunions plénières de l'automne;

Considérant la commission Sol Ex (solidarité exclusion) des Conseils de quartier du 11<sup>e</sup> qui demande à la municipalité d'apposer une plaque rendant hommage dans un lieu de l'espace public de l'arrondissement afin de garder au cœur du 11<sup>e</sup> la mémoire de Geneviève Gazeau (le bâtiment des bains douches qui héberge la bagagerie est une des possibilités);

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Écologiste du 11<sup>e</sup>, du groupe Paris 11 en Commun, et du groupe Communiste et Citoyen;

#### **EMET LE VŒU**

qu'une plaque commémorative soit apposée dans un lieu symbolique de l'arrondissement, afin d'honorer la mémoire de Geneviève Gazeau.

**M. le Maire :** « Avec le soutien de l'ensemble des groupes, qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

#### **V11202436 – Vœu relatif à l'amélioration du fonctionnement des Conseils de quartier**

**M. le Maire :** « Vœu relatif à l'amélioration du fonctionnement des conseils de quartier. Qui le présente ? C'est Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci, M. le Maire. Il y a eu ces derniers mois une démarche d'évaluation et d'amélioration du fonctionnement des conseils de quartier entrepris par la structure Démocratie Ouverte, missionnée par la Mairie du 11<sup>e</sup>. La restitution de cette démarche et l'élaboration de propositions ont eu lieu le 16 octobre 2024.

Le rapport de Démocratie Ouverte pointe la nécessité de mieux associer les conseillers de quartier en amont de la conception des projets et tout au long du suivi d'un projet, pour leur permettre d'avoir accès, particulièrement, aux études comportant les différentes hypothèses de travail, les cartographies, les relevés de décision, les comptes rendus. C'est dans ce cadre que les écologistes émettent le vœu.

Nous revenons tout d'abord sur le fait que les conseils de quartier ont une petite salle, alors qu'ils avaient avant deux petites salles et on leur a retiré une petite salle. Donc, nous pensons qu'il faut – les conseils de quartier, pour qu'ils puissent bien travailler – avoir de l'espace, donc avoir une

grande salle à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement pour qu'ils puissent continuer à travailler, surtout si nous souhaitons que les inter-conseils de quartier se développent.

Nous demandons que la charte parisienne de participation citoyenne, votée par les élus au Conseil de Paris, soit effective pour les conseillers de quartier du 11<sup>e</sup>.

Nous demandons également que les vœux présentés et portés par les conseils de quartier figurent sur le site de la Mairie du 11<sup>e</sup>, qu'ils soient communiqués à l'ensemble des élus et qu'ils fassent l'objet d'un temps de travail spécifique entre les élus et le maire, afin qu'un retour soit adressé régulièrement aux conseillers de quartier.

Nous demandons que les réunions plénières de début d'année 2025 ne soient pas animées, comme il a été dit, par la cellule de démocratie locale du 11e, mais qu'elles restent sous la responsabilité des conseillers de quartier, en étroite collaboration avec la cellule de démocratie locale du 11e, mais les conseils de quartier doivent encore appartenir aux conseillers de quartier.

Nous demandons que les conseillers de quartier soient associés au projet dès leur conception avec un processus de participation, précisant le cadre et les objectifs de la démarche, et qu'ils et elles participent au suivi de la réalisation.

Nous demandons que la plateforme numérique qui sera créée pour une meilleure communication entre les différentes personnes des conseils de quartier soit partagée sur la base de logiciels libres et fasse l'objet de présentation pas à pas afin de faciliter son appropriation.

Nous demandons que la méthode du tirage au sort d'une partie des membres des nouveaux conseillers de quartier soit mise en place de manière expérimentale dans quelques conseils de quartier dès 2025.

Enfin, nous demandons que la commission parisienne du débat public, qui ne s'est pas réunie depuis 2018, le soit début 2025.

Voilà pour aller vite. »

**M. le Maire :** « Je vais passer la parole à Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA :** « Merci de nous avoir permis de gagner du temps. Ça me laisse un peu plus.

Votre vœu exprime plusieurs demandes pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartier, sans tenir compte de l'important travail réalisé depuis six mois, en toute autonomie, par des conseillers de quartier au cours d'une démarche exemplaire et très appréciée de participation citoyenne.

Nous sommes le seul arrondissement parisien à mettre en œuvre ce type de démarche, conformément à notre engagement en début de mandature. Je vous remercie donc d'avoir déposé ce vœu qui me permet de présenter et de valoriser cette démarche.

En février 2024, nous avons décidé de faire appel au prestataire Démocratie Ouverte pour accompagner la démarche sur la base d'un cahier des charges rédigé par la Mairie et dans le cadre d'un appel d'offres. Cette décision montre l'importance accordée à cette démarche de participation citoyenne, avec la volonté d'un accompagnement en toute autonomie par un

prestataire garant de la qualité de la démarche et de l'équilibre des diverses expressions, ce qui a permis d'instaurer un climat de confiance.

Un groupe de travail a été constitué en mars 2024 avec 17 participants volontaires représentant tous les conseils de quartier. Quatre séminaires de travail ont été organisés, animés par Démocratie Ouverte, sans la présence des élus référents, pour garder l'autonomie.

La restitution des travaux a eu lieu le 16 octobre en présence du Maire et des élus référents. Le diagnostic partagé a mis en évidence les points forts et les points faibles du fonctionnement actuel des conseils de quartier, portant sur l'organisation du travail et sur la communication entre les membres et avec la Mairie.

La plupart des propositions exprimées ont été prises en compte par la Mairie. Quelques propositions ont reçu un avis défavorable de la Mairie, comme la mise en œuvre du tirage au sort pour désigner les membres des conseils de quartier du fait du temps nécessaire pour l'organiser avant la fin de la mandature.

Pour mieux répondre à ces propositions, le pôle Démocratie locale de la Mairie a anticipé en présentant plusieurs outils en cours d'élaboration :

- un livret d'accueil des conseils de quartier avec de nombreux conseils et fiches techniques ;
- une charte de la communication ;
- une charte de bonne conduite ;
- une cartographie des ateliers participatifs avec une méthode pour améliorer le fonctionnement de ces ateliers ;
- des formations à la communication et la coopération ;
- des outils numériques de partage et de suivi des informations, qui ne peuvent pas être en logiciel libre pour des raisons évidentes de sécurité des données.

Ces outils seront finalisés en associant des membres des conseils de quartier. L'ensemble de cette démarche était très apprécié par les participants, que nous remercions pour leur investissement.

Les demandes de votre vœu sont très sélectives. Elles ne prennent pas assez en compte l'importance du travail réalisé et qui se poursuit. Vous évoquez, par exemple, les espaces de travail de la Mairie attribués aux conseils de quartier et qui ont été réaménagés. Ce sujet n'a pas été évoqué lors de la réalisation du diagnostic. Personne ne s'est plaint.

Ces espaces ont été aménagés pour mieux accompagner les conseils de quartier en permettant à chaque coordinatrice de la cellule des conseils de quartier d'avoir un bureau autonome. Des espaces sont par ailleurs disponibles en Mairie ou à la Maison des associations et mis à disposition avec plus de confort et avec autant de disponibilité.

Concernant les vœux des conseils de quartier votés lors des plénières, ceux-ci sont mentionnés sur le site de la Mairie, dans le relevé des décisions de la plénière. Une réponse orale en plénière est effectuée par l'élu concerné. Certains vœux sont présentés pour information au Conseil d'arrondissement, comme vous avez pu le remarquer. Cette demande est donc sans objet.

Les plénières de renouvellement des membres des équipes d'animation se sont toujours déroulées en toute transparence et équité, avec l'accompagnement de la cellule Démocratie locale, qui

recueille les candidatures et les annonces en plénière. C'est la garantie d'un bon fonctionnement démocratique. Cette demande est également sans objet.

Concernant votre demande pour plus de démocratie participative, on pourrait être d'accord, mais il faut déjà arriver à gérer l'existant. Les habitants sont très sollicités lors de nombreuses réunions publiques concernant l'aménagement de leur quartier. Nous tenons compte de leurs alertes et de leur expertise d'usage. Ils expriment leurs avis, ils font des propositions, ils votent sur différents choix pour prioriser ou orienter. C'est le cas, par exemple, de la démarche « Embellir votre quartier » ou du PLU bioclimatique.

La Ville a simplifié les outils de participation citoyenne qui sont remplacés par une plateforme numérique unique décidée pour Paris. Nous essayons d'être dans une démarche de progrès constant en associant toutes les parties prenantes.

Votre vœu ne prend pas en compte tous les efforts accomplis et les travaux en cours. Il relaye quelques mécontentements individuels. Il propose une démarche participative générale et théorique sans tenir compte des contraintes.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu, sinon nous voterons contre. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette réponse claire et complète. Est-ce que vous avez maintenu ? »

**Mme MOREL :** « Oui. »

**M. le Maire :** « Le vœu est maintenu avec un avis défavorable. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que les habitant.es ont une expertise d'usage de leur quartier et qu'il est nécessaire de les écouter pour alimenter la réflexion de l'élaboration d'un projet ; que les Conseils de quartier sont une des instances de démocratie participative qui facilitent l'expression de cette expertise ;

Considérant la charte de participation qui dispose que : "La Ville de Paris s'engage à rendre publiques les décisions prises et ce qui a été retenu de la concertation, ainsi qu'à informer chaque contributeur.trice des suites du processus et des possibilités éventuelles de coopération" ;

Considérant la démarche d'évaluation et d'amélioration du fonctionnement des Conseils de quartier entrepris par Démocratie ouverte, missionné par la Mairie du 11<sup>e</sup>, la restitution de cette démarche et l'élaboration de propositions, qui a eu lieu le 16 octobre 2024 ;

Considérant le rapport de Démocratie ouverte, qui pointe la nécessité de mieux associer les conseiller.es de quartier en amont de la conception et tout au long du suivi d'un projet, leur permettant d'avoir accès aux études comportant différentes hypothèses de travail, cartographies, relevés de décision, compte rendu, etc. ;

Considérant le vœu porté et voté par le Conseil de quartier Nation Alexandre Dumas le 10 octobre 2024 intitulé "Démocratie locale" ;

Considérant la réduction de l'espace mis à disposition des conseiller.es de quartier par la Mairie, au profit de salarié.es de la cellule des conseils de quartier depuis septembre 2024 ;

Considérant les démarches participatives exemplaires comme celles, entres autres, initiées par :

- le Conseil de quartier Bastille Popincourt, accompagnée par les étudiant.es de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris, pour partager l'expertise des citoyens et citoyennes ;
- l'inter-conseils de quartier nuisances sonores, rassemblant les propositions issues de leur travail dans un livre blanc, qui n'ont toujours pas donné lieu à une présentation publique ;

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Écologiste du 11<sup>e</sup>,

**EMET LE VŒU**

- Qu'une grande salle de la Mairie du 11e soit mise à disposition des conseiller.es de quartier afin qu'ils.elles puissent travailler et se réunir à leur rythme et à leur convenance ;
- Que la charte parisienne de participation citoyenne, votée par les élu.es au Conseil de Paris, soit effective pour les conseiller.es de quartier du 11e ;
- Que les vœux présentés et portés par les Conseils de quartier figurent sur le site de la Mairie du 11e, qu'ils soient communiqués à l'ensemble des élu.es et qu'ils fassent l'objet d'un temps de travail spécifique entre les élu.es et le Maire, afin qu'un retour soit adressé régulièrement aux conseiller.es de quartier ;
- Que les réunions plénières de début d'année 2025 ne soient pas animées exclusivement par la Cellule Démocratie locale du 11e, mais qu'elle reste sous la responsabilité des conseiller.es de quartier qui passeront le relais à des nouveaux conseillers de quartier ;
- Que les conseiller.es de quartier soient associé.es aux projets dès leur conception (présentation des hypothèses de travail des services avant l'arbitrage par la Mairie) avec un processus de participation précisant le cadre et les objectifs de la démarche et qu'elles et ils participent au suivi de la réalisation ;
- Que la plateforme numérique qui sera créée pour une meilleure circulation des informations au sein des Conseils de quartier soit partagée sur la base de logiciels libres et fasse l'objet de présentation pas à pas afin de faciliter son appropriation ;
- Que la méthode du tirage au sort d'une partie des membres des nouveaux conseiller.es de quartier soit mise en place de manière expérimentale dans quelques Conseils de quartier dès 2025 ;
- Que la commission parisienne du débat public, qui ne s'est pas réunie depuis 2018, le soit début 2025.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Le groupe Écologiste. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Le vœu n'est donc pas adopté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	5	CONTRE	20
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202437 – Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées** [Groupe Écologiste 11<sup>e</sup>]**V11202439 – Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées** [groupe Paris 11 en Commun]

**M. le Maire :** « Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées. Qui le présente ? Chloé SAGASPE. »

**Mme SAGASPE :** « Merci, M. le Maire. La mort de Paul VARRY à seulement 27 ans nous a toutes et tous affectés. Il a suscité une vague d'émotion sans précédent dans toute la France, et ce, à juste titre, puisque, manifestement, il aurait été tué, et ce délibérément, par un automobiliste. Je le rappelle, malheureusement, il a été percuté par un SUV en plein Paris et ça remet au cœur du

débat la question de l'interdiction des SUV que nous portons très fortement avec l'ensemble de la majorité. Cela a révélé l'ampleur des violences routières et la proximité avec laquelle nous y sommes toutes et tous confrontés dans notre quotidien. Qui n'a, en effet, pas un jour été confronté à cette violence dans l'espace public, à cette peur qu'à pied ou en vélo, un jour, cela puisse dérapier ?

Ces violences routières, je tiens à le rappeler, elles ne sont pas des coups de sang, des sautes d'humeur, elles sont le résultat aussi d'un modèle lié à la dépendance au tout voiture, à l'imaginaire qu'il génère et fondé notamment sur l'impunité et une certaine virilité masculine qu'on peut qualifier de toxique. Ces violences sont avant tout le choix de politique et des politiques que nous pouvons défaire et que nous souhaitons défaire, et qui nous invite avant tout à repenser le partage de l'espace public.

Ce vœu a pour objet de faire des propositions concrètes. Je ne donnerai pas ici en détail puisque vous l'avez sous les yeux, mais je vous en partagerai deux qui sont importantes à notre sens.

La première concerne la nécessité vitale, d'abord, de continuer à développer des infrastructures qui soient sécurisantes pour les piétonnes et les piétons, et notamment les cyclistes. C'est pour cela que nous vous proposons d'ailleurs de rappeler notre engagement commun de garantir tous les travaux – c'est là la différence entre les deux vœux proposés, certes, très proches, puisque les attendus sont quasiment les mêmes, hormis sur celui-ci, par le vœu qui nous est présenté par Paris en Commun – et de demander à la préfecture de police notamment, d'en permettre le déploiement, et ce, le plus vite possible. C'est là où le bât blesse, donc la différence entre les deux vœux soumis.

Bien sûr, nous voterons les deux vœux – je tiens à le préciser – et nous poursuivrons les échanges en Conseil de Paris.

Je voudrais terminer là-dessus dans la droite ligne de ce qui a été proposé avec les associations, notamment par David BELLIARD, que je tiens à saluer, et aussi par Nicolas NORDMAN, que les actions conjointes de la police nationale et municipale soient menées et mieux coordonnées pour vraiment sanctionner les comportements dangereux de violences routières caractérisées, en rappelant que c'est d'abord les motorisés qui, aujourd'hui, provoquent les accidents graves et mortels. C'est important de le souligner.

Même si tout le monde, sur la voie publique, doit respecter le Code de la route et protéger les plus vulnérables, cyclistes compris, c'est d'abord et surtout vers les automobilistes et les deux-roues motorisés que doivent être tournées les opérations de sanctions qui soient les plus ambitieuses.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Luc LEBON pour vous répondre. »

**M. LEBON :** « Oui. Merci. Bonsoir. Effectivement, on a tous été choqués par la mort de Paul VARRY, suite à l'agression délibérée d'un automobiliste maintenant inculpé pour meurtre. Je pense qu'on est d'accord sur beaucoup de choses. Il y a juste quelques ajustements qu'on a souhaité proposer à ce vœu, d'où les petites modifications que je vais rapidement rappeler.

Il y a des formulations qui ne nient pas la gravité des faits, mais qui respectent encore la présomption d'innocence puisqu'il n'a pas été condamné, même s'il est mis en examen pour

meurtre, l'automobiliste qui a agressé Paul VARRY. Cela renvoie – comme vous l'avez souligné – à la question de la sécurité routière et du développement des itinéraires sécurisés, notamment pour les cyclistes, à laquelle nous sommes très attachés. Comme ici, on est au Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, je me suis concentré sur ce qui se passe dans le 11<sup>e</sup> et non pas à Paris.

Dans l'arrondissement, je peux vous assurer et même tout le Conseil de l'engagement total du Maire du 11<sup>e</sup>, de moi-même et de l'ensemble de l'équipe municipale, pour poursuivre le plus loin possible les aménagements cyclables. C'est ce qu'on fait. Pas si longtemps que cela, le 7 octobre dernier, on a eu une réunion publique pour présenter le projet d'aménagement pérenne cyclable de la piste de l'avenue Parmentier, un axe structurant et important du 11<sup>e</sup>. Et on compte bien continuer tous les aménagements cyclables le plus loin possible, jusqu'au bout de la mandature.

J'ai rajouté également un considérant sur le fait qu'au-delà du dépôt de plainte et des engagements de la police municipale ou nationale, il y a aussi là les suites judiciaires qui ont leur importance et l'action du Parquet. Vous pouvez prendre juste un exemple, l'annulation du permis. C'est une des peines les plus redoutées par les motorisés, mais également l'une des moins appliquées et pourtant, c'est une demande forte de beaucoup d'associations de victimes ou d'associations de cyclistes, pour lutter contre les violences motorisées, parce qu'il y a certains conducteurs dont le comportement fait qu'on n'a pas vraiment envie de partager la route avec eux.

Il y a la petite différence. Il y avait un attendu sur les questions de hauteur de séparateurs. C'est une question compliquée parce que souvent, si sur certains aménagements, on est limité sur la hauteur des séparateurs qui les rend un peu plus perméables à leur utilisation par d'autres usagers. C'est souvent une demande de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui demandent des abaissements pour pouvoir déployer la grande échelle, donc assurer la défense des incendies. Cela me semble un peu compliqué, par un simple vœu, de remettre en question la sécurité incendie des bâtiments de la ville.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Est-ce que le vœu d'origine est maintenu ? »

**Mme SAGASPE :** « Oui. Merci pour ces précisions, M. LEBON. Comme je l'ai dit, nous allons poursuivre le débat en Conseil de Paris et je souscris à ce que vous dites, très justement, et j'ajout des considérants pertinents.

En revanche, c'est la question, plutôt, nous, des projets d'aménagement et de l'ensemble des chantiers mais on aura le débat qui va se poursuivre en Conseil. C'est cet attendu principal qui disparaît du vœu, ce qui est un copier-coller du nôtre sinon, mais nous le voterons, bien sûr. »

**M. le Maire :** « Merci. Une précision par Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE :** « Plutôt une interrogation parce que j'étais interpellé par un des considérants du vœu. Là, je m'adresse au groupe Les Écologistes, « considérant les annonces effectuées dans le journal *Le Parisien* faisant état d'une mission confiée aux deux adjoints, Patrick BLOCHE et Thomas CHEVANDIER, leur demandant de décélérer les travaux de transformation de l'espace public ». Je veux dire, là, il n'y a pas besoin de dire *Le Parisien*. C'est un travail – oui – qui m'a été confié ainsi qu'à Thomas CHEVANDIER, dont ont été informés dès le départ David BELLARD, Dan LERT ou Christophe NAJDOVSKI pour prendre des adjoints les plus concernés par l'aménagement d'espaces publics. Tout ce travail, c'est fait. J'ai vu

David BELLARD. J'ai vu deux fois Dan LERT. J'ai vu Christophe NAJDOVSKI. Ce travail s'est fait avec chaque maire d'arrondissement et François VAUGLIN peut témoigner de ce travail de priorisation des chantiers.

Je vous dis très sincèrement, je trouve que ce travail de priorisation des chantiers de fin de mandature, que nous avons conduit et qui nous a amenés à remettre évidemment les résultats de notre concertation avec les maires d'arrondissement à la Maire de Paris, fasse l'objet d'un considérant dans un vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées, je vous avoue, certainement, je trouve ça très désagréable. Cela sous-entendrait – c'est comme ça que je l'interprèterais – que le fait d'avoir une mission confiée par Anne HIDALGO visant à prioriser des chantiers, tout simplement pour que Paris ne revienne pas en chantier comme c'était le cas au moment des JOP, donc amènerait à annuler des travaux d'aménagement d'espaces publics qui pourraient être des travaux de sécurisation, à l'égard de celles et ceux qui n'utilisent pas l'automobile, mais qui utilisent soit des circulations douces, comme le vélo, soit seulement piétons.

Sans esprit polémique, je trouve cela maladroit. Je pense cela comme étant un considérant désagréable. Ce n'est pas parce que je suis cité avec Thomas CHEVANDIER, c'est par ce qu'il sous-entend. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Merci. On peut partager effectivement cette interrogation. Le vœu des écologistes est maintenu. Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci beaucoup. Merci, chers collègues, pour la présentation de ces deux vœux. Pour donner la position du groupe Communiste, on partage, évidemment, en premier lieu, l'émotion qu'a suscitée le décès du cycliste Paul VARRY et la nécessité de renforcer la sécurité de tous et de toutes sur la voie publique, et en priorité des plus vulnérables, les piétons, les piétonnes et les cyclistes. Donc, les objectifs poursuivis par les deux vœux sont partagés.

Nous avons une interrogation sur la deuxième demande. "La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de demander l'interdiction de la circulation, de la production et la vente de SUV", c'est dans le vœu proposé par Paris en Commun. Cela nous semble aller un peu loin. Cela va encore plus loin dans le vœu des écologistes, qui veut interdire immédiatement la circulation des SUV, ce qui mettrait – il me semble – à pied un bon nombre de personnes et ce qui aurait pour conséquence, en plus, d'envoyer au rebut ou à la casse un certain nombre de véhicules immédiatement, ce qui ne semble pas être à court terme, en tout cas, une perspective fortement écologique.

Cela nous pose un peu une petite question, mais vous l'avez dit, le vœu va acheminer encore jusqu'au Conseil de Paris et probablement évoluer. Nous avons une proposition déjà déposée au Conseil de Paris, puisqu'il commence la semaine prochaine, qui vise à interdire plutôt la circulation dans les grandes villes, et notamment à Paris, des véhicules personnels pour le transport de passagers au-dessus de 1,8 t pour les véhicules thermiques et de 2 t pour les véhicules électriques, un objectif atteignable là à plus court terme.

Je voudrais souligner que la philosophie de ces vœux est intéressante. Elle pointe bien du doigt les constructeurs et elle ne fait pas tout reposer sur les usagers et les usagères de la route, en soulignant le fait qu'avec cette production de SUV, on est sur un système irrationnel tel que le capitalisme peut le fabriquer. Pour toujours déplacer une personne qui a grosso modo le même poids – 80 kg en moyenne –, on utilise des véhicules de plus en plus lourds, avec, en

conséquence, une consommation d'énergie de plus en plus grande au moment où on sait l'importance de la sobriété énergétique.

Ces vœux ont quand même le mérite de mettre l'accent sur la responsabilité des producteurs et des constructeurs de voitures. Cela sonne, donc je m'arrête. Je vous remercie. »

### **V11202437 – Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées** [Groupe Écologiste 11<sup>e</sup>]

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant à la création d'infrastructures cyclables et piétonnes notamment via ses Plans Vélo et Piéton,

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 km de nouvelles infrastructures cyclables,

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture,

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s. Pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris,

Considérant les annonces effectuées dans le journal *Le Parisien* faisant état d'une mission confiée aux deux adjoints, Patrick Bloche et Thomas Chevandier, leur demandant de décélérer les travaux de transformation de l'espace public,

Considérant que les usagers les plus vulnérables sont avant tout les piéton.ne.s et notamment les personnes âgées et les enfants ainsi que les cyclistes,

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR).

Considérant que les "Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPm, usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement s'est renforcée. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %)" (Source : ONISR), ce qui témoigne du renforcement de la vulnérabilité des usager.e.s des mobilités dites "douces",

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes comme l'illustrent les chiffres suivants :

- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs,
  - 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse,
- (Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute publié le 7 mai 2024),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM (Engins de Déplacements Personnels motorisés) ont été tué.e.s à Paris contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateurs.trices d'EDP ont été blessé.e.s légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM),

Considérant les récits des expériences quotidiennes de violences motorisées dont sont victimes les piéton.ne.s et les cyclistes, largement relayées par les associations et les réseaux sociaux,

Considérant la grande tension dans l'espace public parisien due à une très forte densité et un partage des rues parfois difficile,

Considérant que la Ville de Paris par l'édition de son Code de la Rue a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s),

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de tendre vers le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes,

Considérant que plus les véhicules sont lourds, plus les accidents sont graves, par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si ces usagers vulnérables sont heurtés par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne,

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur, cette impression de sécurité masquant l'augmentation de la dangerosité de ce véhicule,

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile avec un budget de 2,75 milliards d'euros et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes,

Considérant l'homicide volontaire de Paul Varry, cycliste de 27 ans par un conducteur de SUV, survenue le 15 octobre 2024,

Considérant la grande émotion qui a traversé tout le pays suite à cet homicide volontaire, et la grande mobilisation de la communauté cycliste,

Sur proposition des élu-e-s du groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> ;

#### EMET LE VŒU :

- Que la Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piétons et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières,
- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de demander l'interdiction de la circulation, de la production et la vente de SUV en France,
- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat de SUV,
- Que la Maire de Paris s'engage à n'abandonner ou repousser aucun projet d'aménagement visant l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes,
- Que les Architectes des bâtiments de France, sous l'égide du Ministère de la Culture, acceptent la colorisation des pistes cyclables et notamment au niveau des intersections afin de maximiser la visibilité de l'infrastructure et des cyclistes et donc d'en améliorer leur sécurité,
- Que le Préfet de Police facilite la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes de compétences partagées ou préfectorales et convienne d'une hauteur minimum pour les séparateurs à plus de 12 cm,
- Que le Préfet de Police garantisse l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la ville et facilite les dépôts de plaintes,
- Que la Ville de Paris et la Préfecture de Police assurent effectivement leur rôle respectif de police de circulation en s'inquiétant en priorité de protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes et qu'un état des priorités d'action et des verbalisations par type de contravention soit communiquée lors de la prochaine 3<sup>ème</sup> commission,
- Que la Ville de Paris relance une campagne d'information autour de la sécurité routière et du Code de la Rue,
- Que la Ville de Paris, en lien avec les associations de piétons et de cyclistes, contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre chargé des Transports en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Pas d'autres demandes ? Le vœu présenté par le groupe Écologiste. Qui est pour ? Qui est contre ? Il n'est donc pas adopté. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	5	CONTRE	23
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202439 – Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées [groupe Paris 11 en Commun]****Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant à la création d'infrastructures cyclables et piétonnes notamment via ses Plans Vélo et Piéton,

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 km de nouvelles infrastructures cyclables,

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture,

Considérant la volonté de la Mairie du 11<sup>e</sup> de poursuivre le développement des infrastructures cyclables sécurisées; une réunion publique pour présenter la pérennisation de l'avenue Parmentier s'est tenue le 7 octobre dernier à la Mairie du 11<sup>e</sup>,

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s. Pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris,

Considérant que les usagers les plus vulnérables sont avant tout les piéton.ne.s et notamment les personnes âgées et les enfants ainsi que les cyclistes,

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR).

Considérant que les *"Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPm, usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement s'est renforcée. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %)"* (Source : ONISR), ce qui témoignent du renforcement de la vulnérabilité des usager.e.s des mobilités dites "douces",

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes comme l'illustrent les chiffres suivants :

- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs,
- 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse,  
(Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute publié le 7 mai 2024),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM ont été tué.e.s à Paris contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateurs.trices d'EDP ont été blessé.e.s légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM),

Considérant que le 19<sup>e</sup> n'est pas épargnés et que nous avons connu récemment des cyclistes morts et des blessé.e.s dans des accidents impliquant des véhicules motorisés,

Considérant les récits des expériences quotidiennes de violences motorisées dont sont victimes les piéton.ne.s et les cyclistes, largement relayées par les associations et les réseaux sociaux,

Considérant la grande tension dans l'espace public parisien dû à une très forte densité et un partage des rues parfois difficile,

Considérant que la Ville de Paris par l'édition de son Code de la Rue a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s),

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de tendre vers le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes,

Considérant que plus les véhicules sont lourds, plus les accidents sont graves, par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si ces usagers vulnérables sont heurtés par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne,

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur, cette impression de sécurité masquant l'augmentation de la dangerosité de ce véhicule,

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile avec un budget de 2,75 milliard d'euros et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes,

Considérant la mort de Paul Varry, cycliste de 27 ans agressé par un conducteur de SUV, mise en examen pour meurtre, survenue le 15 octobre 2024,

Considérant la grande émotion qui a traversé tout le pays suite à cet homicide volontaire, et la grande mobilisation de la communauté cycliste,

Sur proposition des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun;

#### **EMET LE VŒU :**

- La Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piétons et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières,
- La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de demander l'interdiction de la production et la vente de SUV en France,
- La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat de SUV,
- Les Architectes des bâtiments de France, sous l'égide du Ministère de la Culture, acceptent la colorisation des pistes cyclables et notamment au niveau des intersections afin de maximiser la visibilité de l'infrastructure et des cyclistes et donc d'en améliorer leur sécurité,
- Le Préfet de Police garantit l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la ville et facilite les dépôts de plaintes,
- Le procureur de la République garantit un traitement systématique des violences motorisées,
- La Ville et la Préfecture de Police assurent effectivement leur rôle respectif de police de circulation en s'inquiétant en priorité de protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes et qu'un état des priorités d'action et des verbalisations par type de contravention soit communiquée lors de la prochaine 3<sup>ème</sup> commission,
- La Ville de Paris relance une campagne d'information autour de la sécurité routière et du Code de la Rue
- La Ville de Paris en lien avec les associations de piétons et de cyclistes contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre des Transports en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.

**M. le Maire :** « Le vœu présenté par Luc LEBON et le groupe Paris en Commun, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci à tous et merci aussi pour votre abstention, dont j'ai compris, constructive puisque vous partagez les objectifs. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11202438 – Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel**

**M. le Maire :** « Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel, la parole est à Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND :** « Bonsoir. Je vais être très rapide sur les deux derniers points.

Considérant le lien particulier qui lie les enfants et leurs grands-parents, les spécificités de chaque famille qui font que ce lien peut se distendre ou disparaître ;

Considérant les problématiques d'isolement et/ou de perte de contact avec la jeune génération que peuvent rencontrer certains retraités ;

Considérant les effets délétères de cet isolement sur la vie des seniors, la génération des seniors garde toujours à cœur la volonté de transmettre aux générations suivantes et d'être acteurs de la société ;

Considérant les expériences positives mises en place par certaines municipalités ou associations de mise en relation d'enfants et de seniors ;

Notre groupe propose que la Mairie du 11<sup>e</sup> expérimente un dispositif de type "adopte un grand-parent", afin de mettre en relation des élèves de nos écoles maternelles et primaires avec des seniors de l'arrondissement, sur la base, bien évidemment, du volontariat des deux côtés.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Aymeric DE TARLÉ. »

**M. DE TARLÉ :** « Merci beaucoup, Mme MOUYSSET-NOZERAND, pour la présentation de ce vœu. Quand on lit les considérants, ils sont pertinents parce que l'intergénérationnel offre un vivier de repères pour les enfants et une source d'affection pour nos aînés.

Oui, les enfants et les seniors n'ont pas forcément la chance d'avoir ce lien ou, parfois, ont le malheur de le perdre.

Oui, le dialogue parfois rompu entre les plus jeunes et nos aînés est une chose sur lequel il faut s'alarmer.

Oui, l'isolement des seniors est un phénomène trop important contre lequel nous devons lutter.

Et, oui, les seniors se doivent de nous transmettre leur patrimoine historique.

Cinq fois oui.

Les bienfaits de l'intergénérationnel ne sont plus à prouver. Cependant, ce vœu m'interroge sur plusieurs points.

Premièrement, la formulation : "Expérimenter un dispositif du type « adopte un grand-parent », afin de mettre en relation les élèves de nos écoles maternelles et primaires avec des seniors de l'arrondissement, sur la base du volontariat des deux côtés". Déjà, cette formulation est

laconique, elle ne donne ni la direction ni la nature du dispositif, il s'agit quand même d'enfants. L'article 371, alinéa 1, du Code civil stipule que les parents ont l'autorité parentale, ce qui signifie qu'ils doivent donner leur consentement pour toute activité impliquant leur enfant.

Cela étant dit, l'intergénérationnel reste pertinent, surtout avec des enfants de maternelle. Cependant, la question n'est pas : est-ce qu'il faut faire de l'intergénérationnel ? Mais c'est : comment il faut en faire ? Avec quels vecteurs ? C'est : quand ? Quoi ? Qui ? Où ? Comment ? Quand, c'est-à-dire : est-ce qu'il faut le faire sur le mercredi après-midi, sur des samedis, sur des vacances ? Qui : Quel public pour encadrer cette intergénérationnelle ? Comment : sur quelle activité on va se baser pour le faire ? Dans quel cadre ? Où : qu'est-ce qu'on va utiliser ? Des écoles ? Des associations ? Comment on va faire cet intergénérationnel ?

Aujourd'hui, on n'a dans ce vœu aucune direction, aucun cadrage sur l'intergénérationnel. On a juste le mot "intergénérationnel" qui est mentionné et je ne vois pas comment notre Mairie pourra avoir plus de repères pour en faire.

Ceci étant dit, nous en faisons déjà beaucoup. Je vais vous citer quelques actions intergénérationnelles que nous avons dans l'arrondissement.

Nous avons – on en a parlé avec M. VISCONTINI – le partenariat avec l'EHPAD Bastille et l'association du quartier Saint-Bernard où il y a des chants, des jeux et du jardinage.

Nous avons eu en salle Olympe de Gouges, en 2023 et 2024, une dictée intergénérationnelle, la langue française. Voilà un beau vecteur pour faire de l'intergénérationnel.

Un bridge intergénérationnel, le bridge qui est un jeu d'équipe, un jeu aussi qui permet une altérité. Voilà un beau vecteur d'intergénérationnel.

Les courses « En baskets avec Paulette » organisées par Paris en Compagnie, où, pour 10 km, les jeunes peuvent courir avec nos aînés, ce qui permet aussi faire de l'intergénérationnel. Je passe le Nouvel An et les kermesses.

Nous avons aussi l'association Âge d'Or de France maintenant chez nous dans le 11<sup>e</sup>, qui fait des lectures de contes aux enfants. Parfois, ils faisaient aussi avant des opérations clowns où ils venaient dans les écoles pour faire de l'intergénérationnel.

Nous avons eu aussi – là, plutôt Ville de Paris – un défilé de mode intergénérationnel avec des étudiants d'écoles de mode venus faire un défilé avec des aînés.

On avait une aînée qui avait un t-shirt "*old but still gold*", que l'on traduirait par "âgé, mais toujours volontaire".

Enfin, il y a l'intergénérationnel qui ne dit pas son nom. Notre arrondissement compte Roger FICHTENBERG qui allait dans les écoles de notre Arrondissement pour transmettre la mémoire de la Shoah.

Je rappelle aussi l'action de l'UNRPA et du Picoulet qui fait de l'intergénérationnel sans le dire, et enfin, les actions des EPS.

Ma question est simple et je vous retourne une question à un vœu : pourquoi ne pas renforcer l'existant avant de vouloir créer un dispositif dont le vœu ne mentionne aucun cadrage ?

Enfin, j'aimerais vous dire que la Ville de Paris, comme la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sera toujours du côté des aînés pour faire de nouvelles actions. Nous avons plein d'idées : l'alimentation durable, la mémoire, la pratique artistique. Les thèmes ne manquent pas pour faire de l'intergénérationnel. Ces thèmes sont d'ailleurs repris par le conseil des seniors.

J'aimerais juste ajouter que le conseil des seniors du 19<sup>e</sup>, quand il a été créé par Roger MADEC, avait même une commission intergénérationnelle pour faire émerger ce genre de projet.

Si j'étais taquin, je dirais que les arrondissements de Droite, excepté le 17<sup>e</sup>, n'ont pas de conseil des seniors, ce qui empêche l'intergénérationnel.

Si j'étais taquin, je dirais que ce vœu aussi ne concerne pas le 11<sup>e</sup>. Quand on avait présenté le vœu sur les jeunes pendant la crise du Covid, vous avez reproché contrairement au règlement de ne pas parler du 11<sup>e</sup>. Ce vœu est la même chose.

Enfin, je terminerai sur un détail en disant que peut-être que l'expression "adopte un grand-parent" n'est pas ici la meilleure à employer pour un tel vœu et des tels objectifs. Merci beaucoup. »

**M. le Maire :** « Merci. Vous avez compris que le souhait est un retrait de ce vœu. Est-ce qu'il est maintenu ? »

**Mme MOUYSET-NOZERAND :** « Bien sûr, il est maintenu »

**M. le Maire :** « Malgré tous les exemples. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND :** « Je me permets de préciser que vous ne vous gênez pas pour réécrire certains vœux quand cela vous arrange. Vous vouliez faire d'autres propositions, mais ce n'est pas grave. »

*Intervention hors micro.*

**Mme MOUYSET-NOZERAND :** « On s'était dit que le mercredi, entre 16h00 et 17h00 précisément. »

**M. le Maire :** « Je crois que la nature de la réponse d'Aymeric DE TARLÉ était de vous indiquer que, peut-être, vous avez eu une bonne idée, mais que nous l'avions eu il y a quelques années et qu'elle est mise en œuvre très concrètement avec toutes les actions qu'il a rapidement énoncées, mais qui sont très riches. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND :** « Mais peut-être qu'elle n'aurait pu être dite de façon plus sympathique. »

**M. le Maire :** « Dans ce cas, de façon plus sympathique, vous pourriez peut-être retirer ce vœu (*Rires*) »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le lien particulier qui lie les enfants à leurs grands-parents, lien qui leur offre en même temps de l'affection et des repères,

Considérant les spécificités de chaque famille qui font que ce lien peut se distendre ou disparaître,

Considérant les problématiques d'isolement et/ou de perte de contact avec la jeune génération que peuvent rencontrer les retraités avec l'avancée dans l'âge,

Considérant les effets délétères de cet isolement sur la vie des *seniors*, notamment sur leur santé physique et morale,

Considérant que la génération des *seniors* garde toujours à cœur la volonté de transmettre aux générations suivantes et d'être acteur de la société,

Considérant les expériences positives mises en place par certaines municipalités ou associations de mise en relation d'enfants et de *seniors*.

#### **Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes);**

#### **EMET LE VŒU :**

Que la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement expérimente un dispositif du type « adopte un grand-parent » afin de mettre en relation les élèves de nos écoles maternelles et primaires avec des *seniors* de l'arrondissement, sur la base du volontariat des deux côtés.

**M. le Maire :** « Nous allons voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	25
<b>Le vœu est rejeté</b>			

### **QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

#### **Q11202406 – Question orale relative aux accès du Jardin Truillot**

**M. le Maire :** « Question orale relative aux accès du jardin Truillot. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND :** « Lors du Conseil d'arrondissement du 15 mai 2024, notre groupe vous alertait – suite à plusieurs signalements reçus de la part des riverains – sur les dangers que représentent les nombreuses traversées de deux-roues, motorisés ou non, dans le jardin Truillot. Nous rappelions les risques d'accident que ceux-ci, circulant au milieu des piétons et parfois à vive allure en dépit de l'obligation qui leur est faite de poser pied à terre, font peser sur les piétons fréquentant ce jardin, tout particulièrement les personnes âgées et les enfants qui fréquentent les aires de jeux.

Lors de ce même Conseil d'arrondissement, la majorité municipale a décidé de refuser le vœu de notre groupe demandant la sécurisation des entrées du jardin par des dispositifs interdisant l'accès aux deux-roues (motorisés ou non). Vous nous avez répondu par la mise en place d'une signalisation rappelant l'interdiction de la traversée en deux-roues qui – il est vrai – a été installée.

Force est cependant de constater que cette dernière n'a eu aucun effet perceptible et que les risques encourus par les piétons sont toujours bien réels. Pire encore, les ressorts des portillons d'accès du jardin sont aujourd'hui défectueux et les portillons ne ferment désormais plus. Le remplacement de ces ressorts n'étant ni coûteux ni complexe, cet état de fait en dit long sur la notion d'entretien de notre domaine public par la Municipalité, défauts d'entretiens au sujet desquels notre groupe vous alerte depuis le début de la mandature.

En conséquence, notre groupe souhaite savoir ce que vous entendez mettre en œuvre pour sécuriser réellement les circulations piétonnes au sein du jardin Truillot et sous quels délais.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci à vous. Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER :** « Oui. Merci pour cette question. Vous l'aviez dit à l'époque, en réaction à notre réponse déjà, que c'était déjà un premier pas pour vous, la signalisation. Vous dites que ça n'a pas amélioré la situation. J'ose espérer que le temps aussi puisse servir. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que par rapport au début du mandat, j'ai beaucoup moins de retour et je constate moins de débordements, mais il est évident qu'il existe encore des deux-roues qui traversent le jardin Truillot. C'est néanmoins rare. Comme vous l'avez entendu juste avant, avec la discussion sur les violences motorisées et le niveau qu'elle peut parfois arriver, la conflictualité sur les routes, en fait, il y a aussi une histoire de priorisation du côté des services de sécurité, c'est-à-dire que ce soit police municipale ou police nationale.

Concernant l'exemple pour les cyclistes, il a plutôt été décidé d'axer un travail sur le boulevard Voltaire, qui n'est pas très loin du jardin Truillot, parce qu'il y a beaucoup plus de cyclistes dont le comportement déviant peut donner lieu à verbalisation et à information. D'ailleurs, nous sommes vraiment pour que tout le monde sache que les cyclistes sont fragiles, que les violences sont rarement exercées par les cyclistes. C'est pour cela que, malgré votre intérêt, ce n'est pas notre premier sujet de préoccupation, mais cela en est évidemment un. Le risque de blessure n'est pas si important, de même que la conflictualité avec les enfants, en l'occurrence, heureusement, à ce jour – et j'espère bien que cela va durer – n'a jamais eu de conséquences lourdes – et j'en suis bien heureux – alors que, malheureusement, parfois, le comportement de certains sur la route a des dangers, y compris parfois de certains cyclistes. La personne la plus fragile, c'est évidemment toujours le piéton dans l'espace public et évidemment les enfants, les personnes âgées, les seniors et les personnes en situation de handicap.

Malheureusement, nous n'allons pas changer les priorités de la police qui sont néanmoins là pour faire respecter l'ordre et pour faire respecter surtout la bonne circulation et le bon usage de l'espace public. L'usage va continuer à s'améliorer avec le temps. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND :** « Et pour le ressort du portillon, s'il vous plaît ? »

**M. le Maire :** « J'allais justement demander à Florent HUBERT de compléter la réponse. C'est qu'il est tard et que tout le monde est pressé de partir. Mes chers collègues, c'est vos interventions qui nous ont conduits jusqu'à 23h00. Florent HUBERT. »

**M. HUBERT :** « Merci, M. le Maire. Très brièvement parce que c'est là aussi un marronnier. Cela doit être la quatrième ou cinquième fois que l'on parle des verrous de ces portillons dans notre Conseil. Pour vous remercier pour votre alerte, néanmoins, cela nous permet de savoir quand il faut que je puisse alerter les équipes qui viennent réparer le portillon.

Comme vous le savez, suite à vos nombreuses interpellations sur le sujet, la Municipalité a déployé un plan global d'ajustement. Le premier a consisté à modifier les clôtures du parc, puisque je rappelle qu'initialement, elles n'étaient pas intégralement fermées, donc les vélos passaient par des trous.

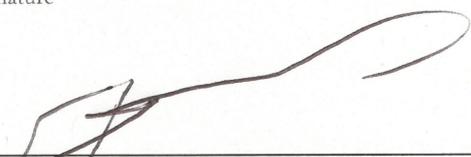
Deuxièmement, on a renforcé la signalisation à deux reprises. On a mis une première fois et on l'a changé une deuxième fois, en la mettant plus grande et plus visible avec l'objectif, idéalement, de dissuader psychologiquement les impétrants, et surtout, de pouvoir les verbaliser.

J'entends l'intervention de mon collègue M. DURAND-RAUCHER, je me permets d'exprimer un souhait qui serait que les policiers qui verbalisent sur le boulevard Voltaire puissent aussi jeter un œil sur ce qui se passe dans le jardin et s'ils voient quelqu'un, qu'ils puissent les verbaliser aussi parce que c'est interdit.

Pour vous dire, en revanche, que sur la proposition que vous formulez d'installation d'un sas deux roues, en l'état, pour nous, même si on continue à l'expertiser – le cabinet peut en témoigner, on en discute régulièrement avec les services techniques – pour l'instant, cette solution, même si elle est moins gênante qu'initialement pour les PMR, c'est-à-dire les personnes qui sont soit en fauteuil, soit avec des poussettes, ne nous semble pas encore envisageable sur le site. Ce qui fait que les ressorts sont abîmés, c'est juste que ce sont les portillons de jardin les plus utilisés de tout l'arrondissement. Il y a des milliers de piétons qui passent par là tous les jours. Et autant ce risque d'insécurité ressenti ou réel par les petits usagers de l'aire de jeu doit être pris en compte, autant cela ne doit pas se faire au détriment du confort de cheminement des milliers d'usagers qui traversent ce jardin tous les jours. Donc, nous continuons à chercher les solutions idoines avec mes équipes et celles de M. DURAND-RAUCHER. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Le sujet est épuisé. La séance est levée et rendez-vous samedi à 17h30 en salle des fêtes pour le prochain bal swing, toujours un événement avec beaucoup de succès. Bonne soirée à tous. »

**À 22h58, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Signature 	Signature 
<b>M. François VAUGLIN</b> Maire du 11 <sup>e</sup> arrondissement	<b>M. Jean-Pierre CORSIA, Adjoint au Maire</b> Secrétaire de séance